

Comité technique de la Direction générale des patrimoines

MERCREDI 18 JUIN 2014

Procès-Verbal

ORDRE DU JOUR

<u>Point 1</u> : Approbation des procès-verbaux des séances du 7 juin 2013, du 27 septembre 2013 et du 16 octobre 2013 (pour avis).....	5
<u>Point 2</u> : Projet de modification de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale des patrimoines (pour avis).....	6
<u>Point 3</u> : Point de situation sur les Archives nationales, site de Fontainebleau (pour information).....	13
<u>Point 4</u> : Le MuCEM un an après l'ouverture au public (pour information).....	26
<u>Point 5</u> : Organigramme du SCN C2RMF et sa politique scientifique (pour information)	35
<u>Point 6</u> : Point d'information sur l'intégration de la bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) du SBADG à la bibliothèque de l'INHA (pour information).....	40
<u>Point 7</u> : Point de situation du Musée Picasso (pour information).....	44
<i>Questions diverses</i>	49

LISTE DE PRESENCE

Etaient présents :

Membres titulaires représentants de l'administration au comité technique de la Direction générale des patrimoines :

Vincent BERJOT, Directeur général des patrimoines
Kevin RIFFAULT, Sous-directeur des affaires financières et générales

Membres titulaires et suppléants représentants du personnel au comité technique de la Direction générale des patrimoines :

CFDT-Culture

Isabelle-Cécile LE MEE (suppléant)

CFTC-Culture

Pascal LE FLANCHEC (titulaire)

CGC

Claire BECHU (titulaire)

CGT-Culture

Pedro CARRASQUEDO (titulaire)
Isabelle FOUCHER (titulaire)
Franck GUILLAUMET (titulaire)
Wladimir SUŠANJ (titulaire)
Antoine ZINK (titulaire)
Pierre-Yves CHIRON (suppléant)
Didier GORCE (suppléant)
Françoise PINSON (suppléant)
Jean-Christophe TON-THAT (suppléant)

FSU

Frédéric MAGUET (titulaire)

SUD-Culture

Yann LEROUX (titulaire)
Maurice N'GUYEN (suppléant)

Secrétaire du comité :

Carole ETIENNE-BOISSEAU, Chef de la mission dialogue social, assistée de Corinne BOLUEN et Kevin THIERRY, mission dialogue social

Collaborateurs du président :

Marie-Christine LABOURDETTE, Directrice des Musées de France
Hervé LEMOINE, Directeur chargé des Archives de France

Experts désignés à la demande de l'administration :

Agnès MAGNIEN, Directrice du SCN AN

(point 3 de l'ordre du jour)

Marie-Liesse BAUDREZ, Chargée de mission (point 3 de l'ordre du jour)

Bruno SUZZARELLI, Président du MuCEM (point 4 de

l'ordre du jour)

Marie LAVANDIER, directrice du C2RMF (point 5 de l'ordre du jour)

Bruno SAUNIER, Sous-directeur de la politique des musées, SMF (points 6 et 7 de l'ordre du jour)

Anne-Elisabeth BUXTORF, Directrice de la bibliothèque de l'INHA (point 6 de l'ordre du jour)

Catherine GRANGER, Chef du Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) (point 6 de l'ordre du jour)

Laurent LE BON, Président du musée Picasso (point 7 de l'ordre du jour)

Erol OK, Directeur général du musée Picasso (point 7 de l'ordre du jour)

Sébastien BONNARD, Directeur des ressources humaines du musée Picasso (point 7 de l'ordre du jour)

Experts désignés à la demande des représentants du personnel :

A la demande de la CFDT-Culture :

Cécilia RAPINE, INRAP (points 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour)

Marie-France CARDONNA, Centre de documentation des Musées de France, SBADG (points 3, 4, 6 et 7 de l'ordre du jour)

A la demande de la CFTC-Culture :

Bruno GAHERY, SBADG (point 5 de l'ordre du jour)

A la demande de la CGT-Culture :

Franck OSLE, Archives nationales, site de Fontainebleau (point 3 de l'ordre du jour)

Marie-Noëlle LEBLANC, Archives nationales, site de Fontainebleau (point 3 de l'ordre du jour)

Sylvie TREILLE, SBADG (point 5 de l'ordre du jour)

A la demande de la FSU :

Marina ZVEGUINZOFF, MuCEM (points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour)

Marie-Hélène THIAULT, Saint-Germain-en-Laye (points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour)

A la demande de SUD-Culture :

Patrice LE CRAS, MuCEM (point 4 de l'ordre du jour)

Boris GABRIELS, INHA (point 6 de l'ordre du jour)

La séance est ouverte à 9 heures 15.

Vincent BERJOT propose de désigner un secrétaire de séance.

Pascal LE FLANCHEC assurera la fonction de Secrétaire de séance.

Isabelle FOUCHER souhaite savoir si les questions diverses seront traitées.

Vincent BERJOT répond positivement. Il fait part des questions diverses qui seront abordées au cours de la présente séance :

- différents points concernant le site de Compiègne ;
- les personnels d'Etat des Archives départementales ;
- les bons d'habillement dans le réseau des Archives nationales et au SIAF ;
- les registres d'entrée et de sortie des agents non titulaires ;
- la politique de communication et d'accès aux archives gratuites et leur utilisation ;
- les indemnités de travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le réseau des archives ;
- les logements de fonction.

En l'absence de déclarations liminaires, il propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 juin 2013, du 27 septembre 2013 et du 16 octobre 2013 (pour avis)

Franck GUILLAUMET rappelle que les représentants du personnel ont transmis aux services les corrections qu'ils ont apportées au procès-verbal du 7 juin. Il n'a malheureusement pas eu le temps de communiquer ses remarques concernant les procès-verbaux des 27 septembre et du 16 octobre 2013.

Yann LEROUX signale qu'il a relevé de nombreuses erreurs dans les deux procès-verbaux dont il a la charge. En dehors des sujets d'ordre général, pour lesquels il peut lui-même procéder aux corrections, les intervenants concernés doivent lui remettre leurs propres corrections sur les passages techniques relatifs à la loi sur le patrimoine notamment. Il propose que l'approbation de ces deux procès-verbaux soit reportée au prochain comité technique.

Frédéric MAGUET approuve cette proposition. Solange LAUZANNE et Corinne CHARAMOND réécrivent actuellement le point du procès-verbal relatif à l'archéologie, très technique, qui nécessite des formulations précises.

Vincent BERJOT relève, en dépit de ces remarques, l'amélioration globale de la qualité des procès-verbaux. Les sujets très techniques exigent néanmoins des vérifications et l'apport de précisions.

Vincent BERJOT propose d'approuver le compte rendu du 7 juin 2013 sous réserve de la prise en compte des modifications transmises et de reporter les deux autres.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2013 est approuvé sous réserve de modifications.

L'approbation des procès-verbaux des 27 septembre et 16 octobre 2013 est reportée au prochain CT.

Didier GORCE demande combien de procès-verbaux doivent encore être approuvés.

Vincent BERJOT répond qu'il reste à approuver les procès-verbaux des séances d'octobre et de décembre 2013 et ceux de l'année 2014.

Didier GORCE souligne la difficulté d'apporter des corrections sur des débats ayant eu lieu pratiquement un an plus tôt.

Vincent BERJOT recommande de respecter les formulations d'origine en évitant de réécrire les interventions. Il admet que la lecture des procès-verbaux est parfois fastidieuse, mais il en souligne l'importance.

2. Projet de modification de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale des patrimoines (pour avis)

Vincent BERJOT indique que ce point, qui concerne deux éléments de réorganisation de la Direction générale des patrimoines, a été abordé lors d'un précédent comité technique et à l'occasion d'un CHSCT d'administration centrale.

Kevin RIFFAULT explique que le projet de modification consiste d'une part à rattacher le département de la Maîtrise d'ouvrage de la sécurité et de la sûreté à l'inspection des patrimoines, dont il deviendra une composante à part entière. L'arrêté modificatif de l'arrêté de novembre 2009 portant organisation de la Direction générale des patrimoines transmis à l'appui du dossier tient compte du souhait des représentants du personnel de faire apparaître la notion d'accessibilité dans l'intitulé et dans les missions de ce département. Après avoir rencontré les personnels, la médecine de prévention n'a pas relevé d'inquiétudes particulières ou de facteurs de stress. Les agents manifestent leur adhésion à cette réorganisation, dont le rattachement n'a pas encore été formalisé.

Kevin RIFFAULT précise que le département de la Maîtrise d'ouvrage au sein de la Direction générale des patrimoines n'assurait pas jusque-là de fonctions liées à la maîtrise d'ouvrage, celle-ci étant confiée aux services métiers de la Direction générale des patrimoines.

La modification proposée d'autre part au sein de la Sous-Direction des Affaires financières et générales consiste à rapprocher les bureaux de la programmation budgétaire et du contrôle de gestion. Le sujet a interpellé les représentants du personnel, qui ne disposaient d'aucun retour sur l'avis des agents concernés, à savoir les deux agents du bureau de contrôle de gestion rattachés au sein du bureau unifié. Ces deux agents avec lesquels Kevin RIFFAULT a longuement discuté sont dans l'attente de cette réforme. En effet, leur bureau était initialement composé de trois personnes et l'incertitude concernant leur situation leur est inconfortable. La médecine de prévention, qui a pu les interroger, a constaté que la réforme ne constitue pas un facteur de stress, mais au contraire de sérénité, puisque ces agents seront intégrés dans un collectif de travail plus large. Ils auront ainsi une vision plus exhaustive des sujets les concernant et leurs missions seront mieux intégrées dans l'action générale du Ministère et de la Direction générale des patrimoines. Le temps pris pour les échanges avec les agents et le travail réalisé par la médecine de prévention participe du délai qu'a requis ce projet.

En ce qui concerne le projet de modification de l'arrêté du 17 novembre 2009, Kevin RIFFAULT n'entrera pas nécessairement dans le détail. Il signale simplement que, le cas échéant, les intitulés des entités sont modifiés et les structures repositionnées.

Franck GUILLAUMET fait part du regard bienveillant des représentants du personnel vis-à-vis des évolutions proposés. Ces derniers déplorent toutefois que ces évolutions interviennent dans le cadre de moyens restreints, à l'occasion de départs. En effet, la réorganisation proposée s'inscrit

dans un contexte global de contraintes qui pèsent sur le Ministère et ses directions, telle que l'annonce attendue des arbitrages sur le collectif budgétaire 2014 et l'exercice budgétaire 2015.

Concernant le Département de la maîtrise d'ouvrage, de la sécurité et de la sûreté, Franck GUILLAUMET signale qu'il s'est engagé à écrire à Monsieur le Directeur général des patrimoines sur le sujet. L'exemple de la MAPA (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine), à Charenton, montre la difficulté de gouvernance d'un projet de restauration d'un équipement, en lien avec les architectes, la direction concernée, la DGPAT, les équipes, les chargés de mission et l'OPPIC, opérateur de maîtrise d'ouvrage au service de l'administration du Ministère, de ses services et de ses établissements. Le circuit de décision n'est pas toujours performant et la transparence et la concertation ne sont pas toujours assurées, conduisant à des défaillances dont les conséquences sont parfois graves pour les personnels. C'est notamment le cas des bureaux des magasiniers, traversés par l'appareillage de climatisation, ou du choix de l'architecte d'installer les locaux de travail dans des lieux inadaptés sans aucune prise en compte des aspects ergonomiques. D'autres difficultés sont constatées, telles que des malfaçons dans les réserves, qui mettent en danger la conservation des collections et du patrimoine. Les modes opératoires doivent donc être revus dans le cadre des rénovations ou des mises en sécurité des collections.

En ce qui concerne l'OPPIC, Franck GUILLAUMET a déjà eu l'occasion d'indiquer au sein du CHSCT que cet opérateur est au service du Ministère. Ses personnels ne doivent pas outrepasser leurs prérogatives, devant se contenter de réaliser leur travail convenablement, dans le respect des besoins de l'administration et de ses services. Il regrette que la CGT soit tenue de rappeler ces principes régulièrement. De même, il signale qu'Auréliie FILIPPETTI est une ministre de la République, sous la tutelle de laquelle sont placés les présidents des opérateurs qui doivent se conformer à son autorité. Franck GUILLAUMET se dit profondément choqué dans ses convictions citoyennes et républicaines par les manquements à l'exercice de la tutelle constatés au sein du Ministère.

Par ailleurs, il regrette le recours à la sous-traitance dans le cadre d'un chantier d'ampleur qui convoque de nombreux moyens et investissements. En termes de résultats et de travaux, le recours massif à la sous-traitance est source d'inquiétude, sans compter les réserves qui ont déjà été exprimées à l'égard de la restitution du chantier. Les difficultés constatées, qui tendent à se généraliser, ne peuvent être imputées aux travailleurs de la sous-traitance, mais à la volonté de réaliser des profits à tout prix.

Didier GORCE souligne l'enjeu actuel de ce sujet, puisque l'ajustement de la loi de 2005 et les ADAP (agenda d'accessibilité programmée) sont en cours de discussion au Parlement. La volonté de la DGP de porter le projet d'accessibilité devrait être affirmée par un référent au niveau du collège de l'inspection. La CGT propose d'intégrer l'accessibilité dans la mission sécurité et sûreté, en apportant une modification à l'intitulé de celle-ci.

Vincent BERJOT confirme que le terme a été repris dans le titre de la mission.

Didier GORCE ajoute que le collège est composé en majorité de personnes mises à disposition du Ministère de la Défense ou de l'Intérieur. La CGT souhaite qu'une réflexion soit menée sur le dispositif de ces mises à disposition, en s'inspirant de celui préconisé dans les musées. Les enseignants jouaient un rôle pédagogique et de formation dans ce dispositif, avant que l'Education nationale ne rapatrie ses personnels sans avis. La CGT exprime donc son inquiétude à l'égard de ce dispositif, qui permet de profiter de l'expertise des agents et favorise le dialogue avec les personnels du Ministère de l'Intérieur.

En outre, Didier GORCE observe que depuis la RGPP, les personnels mis à disposition s'affranchissent de la règle de dépendance vis-à-vis de leur supérieur hiérarchique. Il insiste sur le fait que ces personnels sont mis à disposition du Ministère de la Culture, qui en est donc l'employeur, en dehors des aspects liés à la carrière notamment.

Vincent BERJOT signale que les questions liées à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la DGPAT se posent plus particulièrement pour le service des Musées de France, compte tenu de son rôle vis-à-vis des musées nationaux ou des musées territoriaux qui sont musée de France. Il en est de même du service des Archives de France vis-à-vis du réseau des archives départementales et des 3 SCN Archives mais de façon plus exceptionnelle pour le service du patrimoine, en dehors du cas spécifique de la MAPA.

Le service des Musées de France réalise un suivi important des questions de maîtrise d'ouvrage, à travers une cellule de la sous-direction de la politique des musées qui s'appuie sur des architectes-conseils et le C2RMF. Le département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité et sûreté n'a pas réussi à s'imposer dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage en raison d'une faible proximité avec la dimension "métier". Les agents de la cellule du SMF se déplacent sur le territoire pour apporter leur conseil scientifique et technique auprès du réseau territorial des musées de France lors de la construction de bâtiments. De même, le service des archives possède une longue tradition d'appui en termes de conseil scientifique et technique dans la construction de bâtiments d'archives départementales ou sur des questions de bonne préservation des archives. Le savoir-faire du service du patrimoine, confirmé pour des travaux de maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques, est moins affirmé dans le cadre de bâtiments à usage transverse.

Concernant la MAPA, la nomination d'un chef de projet s'explique par le caractère exceptionnel du projet. Les problèmes constatés à l'occasion des visites du CHSCT sont en cours de résolution, notamment s'agissant de l'espace de travail des magasiniers. Vincent BERJOT se rendra lui-même à la MAPA début juillet pour examiner les évolutions proposées. Dans les bâtiments de nature complexe comme c'est le cas des musées, des archives départementales ou de la MAPA, il n'est pas anormal qu'il y ait de nombreuses réserves car ce sont des bâtiments soumis à des contraintes fortes en termes de protection et de sauvegarde des œuvres qu'ils contiennent. Ce qui a sans doute manqué pour la MAPA, c'est la formalisation d'un comité de pilotage qui aurait assuré un suivi plus fin et aurait peut-être permis d'éviter les problèmes découverts en fin de chantier concernant les équipements techniques, les locaux qui accueillent les magasiniers ou encore la luminosité. Les comités de pilotage sont mieux institutionnalisés dans le secteur des musées. Il en est ainsi du projet de construction du nouveau bâtiment d'accueil de Cluny, dont Vincent BERJOT préside le comité de pilotage. Le projet en est actuellement à la phase de sélection de l'équipe d'architectes mais ce comité de pilotage se réunit d'ores et déjà toutes les trois semaines ou tous les mois avec l'OPPIC, le service des Musées de France et le musée et il aura vocation à intensifier ses travaux après le choix de l'équipe d'architectes.

Par ailleurs, Vincent BERJOT confirme que l'OPPIC est bien au service du Ministère. Cet établissement, qui assure des missions transversales, est le « bras armé » du Ministère sur les questions de travaux au sein des équipements culturels.

Sur les questions d'accessibilité, qu'il considère comme majeures, Vincent BERJOT a écrit au Secrétaire général au sujet de l'organisation à mettre en place pour mener ce projet. Ce sujet concerne en effet également les DRAC et les services territoriaux. Les agendas d'accessibilité programmée s'inscrivent à l'horizon de juillet 2015, mais il reste encore un travail important à réaliser. Des priorités devront être définies, selon une programmation des travaux à 3, 6 et 9 ans. Le périmètre de mise en œuvre comprend également des sites qui ne sont pas des "établissements recevant du public" (ERP). Sur le site d'un dolmen par exemple, il conviendra de déterminer si le circuit d'accès au monument doit répondre aux préoccupations d'accessibilité, celles-ci ne devant pas forcément se limiter aux seuls bâtiments. Des questions devront par ailleurs être traitées en lien avec le département de la politique des publics. Certaines parties de bâtiments ne pourront jamais être rendues totalement accessibles, et des dispositifs de substitution devront être proposés aux visiteurs, à l'aide par exemple d'écrans 3D. Un suivi régulier de l'état d'avancement des travaux sera réalisé sur l'ensemble du territoire français, permettant d'établir une base de données facilement utilisable par les DRAC et par l'administration centrale, qui sera chargée de relancer les services dans les territoires où des retards seront constatés. L'OPPIC, qui possède un savoir-faire en la matière, devra également être mobilisé. Le courrier que Vincent BERJOT a

adressé la semaine précédente au Secrétaire général préconise le renforcement du pilotage par le SG, puisque la problématique de l'accessibilité n'incombe pas uniquement à la DGPAT et nécessite une harmonisation et une mise en place centralisée.

La mission rattachée à l'inspection des patrimoines devra également s'occuper du sujet de l'accessibilité. Au sein de l'inspection et des collègues d'inspecteurs, un référent accessibilité sera identifié, les inspecteurs de l'inspection des patrimoines ayant une connaissance fine des monuments historiques sur le territoire, compte tenu de leurs compétences territoriales. Ce référent sera placé sous l'autorité d'Isabelle BALSAMO, chef de l'inspection des patrimoines.

En ce qui concerne les mises à disposition, Vincent BERJOT indique qu'elles sont établies contre remboursement et n'impliquent aucun coût pour le Ministère de l'Intérieur ou de la Défense. Ces emplois sont particulièrement prisés par les agents du fait de leur forte visibilité. Le grand nombre de rapports de sécurité et sûreté qu'il a encore signés récemment ne concernent pas uniquement des établissements placés sous l'autorité directe du Ministère, mais également des musées territoriaux et des monuments, voire des institutions à l'étranger concernées par des prêts d'œuvres. La Ministre n'a pas eu de difficultés à obtenir un renfort de la part du Ministère de l'Intérieur. En effet, la mission est très reconnue et valorisante en termes de parcours pour les agents du Ministère de l'Intérieur et de la Défense.

Cécilia RAPINE souligne la difficulté majeure au sein du Ministère, qui se confirme avec la MAPA, consistant à ne jamais apprendre des expériences passées. Les mêmes reproches qui ont été émis à l'encontre de la Bibliothèque nationale François-Mitterrand peuvent être exprimés dans les choix d'aménagement de la MAPA. L'absence de mémoire du Ministère conduit aux mêmes erreurs en ce qui concerne par exemple la moquette, le petit dépôt, la baie vitrée ou le manque d'insonorisation de la salle de lecture. Par ailleurs, Cécilia RAPINE souhaite savoir si le coût de l'entretien et du fonctionnement a été chiffré en fonction des défauts constatés, craignant qu'il ne conduise à un véritable gouffre financier.

Vincent BERJOT espère que ce ne sera pas le cas et indique qu'un bilan des dysfonctionnements sera réalisé. Il confirme l'utilité des expériences passées et ajoute que les problèmes de la MAPA ne sont pas tout à fait de même nature que ceux qu'a connus la Bibliothèque nationale dans le passé. Il répète qu'il n'est pas anormal que des dysfonctionnements apparaissent lors de la construction de bâtiments complexes. Les questions d'acoustique sont notamment largement prises en compte dans les projets, mais leur complexité entraîne souvent des écarts entre leur traitement scientifique et leur réalisation.

Cécilia RAPINE signale que la salle de lecture a été malencontreusement disposée au-dessus de la borne d'accueil, sans aucune isolation, alors même que cet espace d'accueil est par nature très bruyant. Une telle décision semble incompréhensible dans le cadre d'un tel projet.

Frédéric MAGUET ajoute que les personnels ont averti en amont d'un certain nombre de difficultés concernant la MAPA, mais ils n'ont été entendus ni par l'architecte ni par l'OPPIC, qui doit effectivement se placer au service du Ministère. Sur les chantiers, les agents ont l'impression d'être moins entendus qu'à l'époque du SNT, alors qu'ils sont les plus à même de connaître les impératifs liés à leurs conditions de travail. Cette absence d'écoute entraîne inévitablement des difficultés de fonctionnement.

Didier GORCE souhaite savoir si une personne sera recrutée sur les questions d'accessibilité.

Vincent BERJOT indique que l'organisation transverse des questions d'accessibilité devra être définie, ainsi que le positionnement de l'inspecteur du patrimoine référent. Les conclusions de la mission permettront de déterminer si le traitement des sujets techniques pourra être mené sous la forme de vacations ou à travers le recrutement d'une personne spécifique.

Franck GUILLAUMET souligne la cohérence des propos des représentants du personnel. Il considère que la France doit réaliser d'importants progrès au regard de la prise en compte de la dimension architecturale dans la société. Cette question devrait par ailleurs être abordée au sein du comité technique, dans la mesure où l'ambition exige la mise en place de moyens. La MAPA illustre l'exemple d'un projet architectural « hors sol », où les architectes oublient que des personnes travaillent dans les bâtiments qu'ils construisent et que ceux-ci accueillent des publics, comme le montrent les difficultés qui ont été constatées. De par sa conception, l'équipement risque de poser des problèmes d'entretien et de confort.

Par ailleurs, il estime que l'OPPIC doit rester à sa place et ajoute que cet opérateur doit également tenir compte des personnels. Il se réjouit de la mise en place d'un comité de pilotage dans le cadre des travaux du musée de Cluny. Il a eu l'occasion d'indiquer que l'exemple de la MAPA montre l'utilité d'associer le personnel le plus tôt possible, ainsi que les publics. À cet égard, la France n'est pas exemplaire, y compris vis-à-vis des organisations syndicales, compte tenu des difficultés à créer un dialogue et à tenir compte des besoins et des volontés des publics. L'association le plus en amont possible des travailleurs dans les sites concernés permet de prendre en compte les missions effectuées dans les bâtiments, ainsi que les organisations de travail et les effectifs. Enfin, Franck GUILLAUMET souligne les conséquences négatives induites par un lieu de travail non adapté et des conditions de travail dégradées, y compris pour les publics.

Vincent BERJOT propose de prévoir une présentation du projet Cluny au CHSCT de la filière musées, après la sélection de l'équipe d'architectes, afin de préciser les points d'attention à prendre en compte préalablement à sa mise en œuvre.

Isabelle FOUCHER signale qu'elle a participé à la visite de la MAPA en tant qu'experte CGT. Elle déplore que les personnels n'aient jamais été entendus concernant la salle de lecture et les locaux attenants. En effet, cette salle est disproportionnée et elle est mal agencée entre le président de salle et les adjoints techniques chargés d'apporter les documents. Par ailleurs, les dimensions du couloir ne permettent pas le passage des chariots et le bruit est insupportable, sans compter la luminosité insuffisante. La non-considération des agents dans ces aménagements est étonnante.

Concernant les baies vitrées, Isabelle FOUCHER insiste sur la non-prise en compte des expériences passées et sur l'importance des choix budgétaires. Les solutions aux difficultés de luminosité, qui étaient connues dès le départ, ont été écartées en raison des restrictions budgétaires. Il s'ensuit que les lecteurs seront gênés et que des adaptations devront être réalisées, à un coût plus élevé. La gestion de ce projet s'avère donc désastreuse. À la suite de l'intervention des représentants du personnel, quelques solutions sont recherchées, qui ne pourront cependant être pleinement satisfaisantes. En effet, elles consistent à trouver un local permettant d'éviter le couloir, alors que la salle est surdimensionnée pour le public présent et qu'un local correct pour les agents aurait pu être prévu dès le départ, avec un guichet de liaison positionné de manière intelligente.

Jean-Christophe TON-THAT précise qu'en ce qui concerne le PC de sécurité en cours au musée de Cluny, la constitution d'un groupe de travail a été obtenue par les organisations syndicales, qui ont proposé l'aménagement de salles de repos, de vestiaires et d'espaces pour les agents de nuit. Il regrette que les agents concernés ne soient pas associés systématiquement aux discussions et qu'il faille se battre pour qu'ils le soient. En particulier, concernant les nouveaux espaces d'accueil, il n'est pas envisagé que les agents soient consultés et écoutés.

Vincent BERJOT rappelle que le projet est actuellement dans sa phase amont.

Jean-Christophe TON-THAT en convient, mais déplore que cet argument soit toujours brandi jusqu'au moment où les travaux sont livrés et qu'il est alors trop tard pour intervenir. La réunion trimestrielle permet certes l'information des agents, mais pas leur consultation. Or les espaces

sont sensibles, du fait notamment de la présence des agents RMN, qui n'étant pas dans le périmètre des personnels employés par les SCN, ne sont pas toujours pris en compte.

Franck GUILLAUMET souligne l'importance de la question budgétaire, puisque les restrictions conduisent à des erreurs regrettables qui se généralisent. En particulier, le recours à des entreprises, qui elles-mêmes font appel à des sous-traitants, a des conséquences sur la dégradation de la qualité des équipements qui, à peine livrés, montrent des défaillances graves. L'exigence de qualité doit être poursuivie au sein du service public et des équipements publics. Les économies initiales sont à l'origine de surcoûts réguliers, liés à des malfaçons ou à des problèmes récurrents qui doivent ensuite être rectifiés. Les questions budgétaires doivent être abordées dès le lancement des projets, en faisant preuve d'une ambition juste.

Vincent BERJOT observe que la contrainte budgétaire n'est pas forcément synonyme de malfaçons, comme le montre l'exemple, *a contrario*, de la Bibliothèque nationale, où le montant très élevé de l'investissement n'a pas empêché des dysfonctionnements initiaux importants. Il insiste sur la nécessité d'améliorer le rapport entre le geste architectural, qui constitue une tentation forte, et la destination des bâtiments. Le bâtiment d'accueil de Cluny devra ainsi concilier la volonté de réaliser un bâtiment qui aura une visibilité importante dans un quartier où la dimension culturelle doit être revitalisée et les fonctions de ce bâtiment qui sont d'accueillir du public, avec des espaces de régie et des salles pédagogiques. La présentation très en amont du projet en CHSCT sera l'occasion de rappeler ces éléments afin de les prendre en compte dès à présent.

Frédéric MAGUET préconise un changement radical de la politique et de la philosophie du Ministère sur ces questions. L'interaction entre l'architecture et les usages ne constitue pas un problème récent. Depuis une vingtaine d'années, le divorce semble néanmoins s'accroître entre les projets architecturaux et les usages au sein du Ministère de la Culture. Un débat doit intervenir au niveau central, par l'intermédiaire de l'OPPIC ou en reformulant ses missions, en vue de réconcilier le geste architectural avec les usages des agents et les usagers. Il invite Vincent BERJOT à lancer un mouvement dans ce sens.

Françoise PINSON suggère à Vincent BERJOT de rappeler aux opérateurs les règles en cas de recours à des sous-traitants. Elle soutient la proposition de débattre sur le sujet avec les intervenants concernés.

Vincent BERJOT se dit favorable à la définition d'une meilleure liaison entre le geste architectural et les usages. Ce sujet ne concerne pas seulement la DGPAT. Il abordera cette question avec le Secrétariat général pour essayer d'avancer sur la réflexion et tirer les leçons du passé.

Franck GUILLAUMET émet les mêmes réserves sur la SDAFIG que sur la maîtrise d'ouvrage. Au regard des opérateurs du Ministère, une réflexion doit intervenir sur le maintien d'une tutelle positionnée au niveau du Secrétariat général ou des directions métier. Ce débat important, qui se pose notamment depuis la multiplication des opérateurs du Ministère, a pris une tonalité particulière avec l'organisation du Ministère résultant de la RGPP et la création des trois directions métier. La question n'est pas tranchée et demeure complexe, avec les 82 opérateurs du Ministère. Par ailleurs, les évolutions observées au milieu des années 2000 ont été à l'origine d'une autonomie accrue des établissements publics. Cette question doit être prise en considération dans la réflexion des moyens administratifs permettant d'assurer la tutelle sur ces opérateurs. La CGT n'a pas d'avis *a priori* sur la pertinence du niveau de responsabilité de la tutelle, dont l'exercice actuel n'est pas satisfaisant au regard de l'articulation des décisions politiques notamment. Une réflexion en vue de la faire évoluer est donc bienvenue, dans la concertation. Ces questions suscitent des débats au sein des CHSCT concernés et plus largement dans les nouvelles instances. Dans le cas de l'arrêté proposé, les représentants du personnel ne sont pas en désaccord absolu avec la proposition, qui s'inscrit cependant dans un périmètre instable et nécessite une réflexion et un débat supplémentaire.

Vincent BERJOT répond que la modification proposée n'est pas liée à la réflexion légitime sur la tutelle. Celle-ci est d'ailleurs inscrite à l'ordre du jour du prochain CTM au cours duquel des éléments de bilan seront communiqués. Les propositions d'évolution d'exercice de la tutelle visent à mieux l'exercer, moyennant des ajustements dans les directions métier.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante et les directions métier doivent en effet être renforcées pour assurer leur mission de tutelle des opérateurs. Les directions métier doivent être le point d'entrée des discussions avec les opérateurs pour éviter que ceux-ci multiplient leurs interlocuteurs en fonction de leur stratégie. Le Secrétariat général doit par ailleurs conserver des missions de synthèse, aussi bien financières qu'en termes de ressources humaines, sur la base d'une politique transversale unique du Ministère. De fait, en dehors de la RH de proximité, les directions métier ne possèdent pas les compétences pour assurer les missions RH. La transversalité doit également être assurée sur certains sujets métier, comme l'éducation artistique et culturelle ou la politique immobilière.

La proposition de réorganiser l'exercice de la tutelle, qui permettra au Secrétariat général d'assurer la transversalité entre les directions métier du Ministère, sera débattue dans le cadre du CTM sur la base du bilan qui sera transmis. L'exercice de la tutelle progresse depuis deux ans. La programmation à trois ans des expositions a été abordée lors d'une réunion qui s'est tenue la veille avec les chefs d'établissement du secteur des musées, dans l'objectif de disposer d'une vision partagée de l'ensemble des acteurs. Il est désormais naturel pour les opérateurs de répondre à cet exercice. Par ailleurs, la commission scientifique des musées nationaux se réunira désormais mensuellement avec les chefs de grands départements ou d'établissement, en fonction de l'ordre du jour. Celui-ci sera partagé très en amont afin que l'instance soit véritablement un lieu de dialogue entre l'administration centrale et l'ensemble des établissements. Des réunions thématiques autour de l'accueil des publics, notamment étrangers, ou des plans de sauvegarde et de sécurité des biens dans les musées sont par ailleurs organisées avec les personnes concernées par ces sujets. Bien qu'encore perfectible, la situation a évolué positivement, et les opérateurs ne considèrent plus ces réunions comme une contrainte, ayant compris l'intérêt de partager les éléments métiers les concernant. Combiné à la tutelle financière au sein des directions métier, ce nouveau fonctionnement constitue un facteur de renforcement de la tutelle.

Franck GUILLAUMET souligne l'urgence d'une vision panoptique de la tutelle sur les politiques de contenu, et non seulement financières. Le sujet a d'ailleurs été abordé avec la Ministre dès le premier CTM qu'elle a présidé, le 10 juillet 2012. Il signale qu'il a assisté la veille à une réunion au cabinet avec la RMN-GP, où les échanges donnaient parfois l'impression que le Ministère de la Culture avait passé un contrat avec une entreprise privée. Il qualifie la situation de surréaliste, y compris sur des questions matérielles concernant les salaires des hauts dirigeants de l'établissement. Les missions commerciales de l'établissement, définies dans le décret constitutif qui a été modifié avec la naissance de la RMN-GP, sont au service de l'intérêt public et doivent concourir à appuyer la démarche publique. Les progrès réalisés depuis deux ans seront abordés au sein du CTM. Bon nombre d'opérateurs, et non des moindres, sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines. Le débat doit se poursuivre, sans vision dogmatique, afin de trouver les moyens d'un exercice renforcé de la tutelle.

Frédéric MAGUET confirme que le sujet de la tutelle sera abordé au sein du CTM. Le Ministère de la Culture fait preuve selon lui d'une philosophie inquiétante vis-à-vis des établissements publics, qui sont devenus des « laboratoires de dumping social » s'affranchissant du statut général. À cet égard, le statut d'établissement public du MuCEM n'est pas forcément approprié, puisqu'il autorise une certaine souplesse de gestion conduisant à des situations inquiétantes. Les progrès sont néanmoins indéniables. Autrefois, les établissements publics se sentaient agressés lorsque le niveau central leur demandait des comptes sur la gestion de leurs vacations par exemple. La situation a changé, en particulier pour ce qui concerne le pilotage RH. La question d'une réinternalisation de certains établissements publics peut toutefois se poser, en vue de trouver un statut plus adapté à des institutions culturelles.

Didier GORCE réaffirme le lien qui existe entre les projets envisagés et la réduction des effectifs, puisque depuis deux ans, 5 postes sont supprimés chaque année au niveau central. La CGT souhaite qu'un débat soit organisé à l'occasion d'un prochain CT sur la stratégie de la DGP en matière de réduction des effectifs en administration centrale.

Vincent BERJOT répond que ce débat sur l'emploi a lieu chaque année au mois de décembre sur la base de documents transparents qui présentent la façon dont les arbitrages sont rendus sur le plafond d'emplois de la DGP, en fonction de la stratégie et des choix réalisés.

Didier GORCE insiste sur la nécessité d'un débat sur les critères adoptés par la DGP, dans la mesure où le point abordé en fin d'année se limite à la communication des choix opérés pour les postes supprimés. La CGT prône une véritable réflexion sur la stratégie décidée pour l'année suivante. La communication sur la suppression de postes place les représentants du personnel devant le fait accompli et n'induit pas un débat sur les critères envisagés pour les années futures.

Vincent BERJOT signale qu'il expose clairement à cette occasion les critères adoptés par la DGP au sein d'un cadre général, comme le montrera la relecture du procès-verbal du mois de décembre qui sera soumis à l'approbation du prochain CT.

Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votes POUR : 2 (1 CFTC, 1 CGC)

ABSTENTIONS : 12 abstentions (8 CGT, 2 SUD, 1 FSU, 1 CFDT)

Le projet de modification de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale des patrimoines recueille un avis favorable.

Vincent BERJOT s'enquiert d'une explication post-vote.

Isabelle-Cécile LE MEE indique que l'abstention de la CFDT s'explique par la situation insatisfaisante au regard de la dispersion de la tutelle. La CFDT a toujours prôné, avec les autres organisations syndicales, un renforcement de la tutelle. Espérant que la tutelle s'exercera de manière correcte dorénavant, la CFDT rappellera aux opérateurs leurs obligations vis-à-vis du ministère. Toutefois, cette discussion ne relève pas du CT de la DGP mais du CTM. En outre, la CFDT considère qu'une fois de plus, les conditions du dialogue social n'ont pas été remplies, puisque les organisations syndicales y ont été associées trop tard. Elle réaffirme que l'organisation du travail, les conditions de travail et l'organisation du Ministère constituent la raison d'être des organisations syndicales.

Vincent BERJOT prend note de ces explications.

3. Point de situation sur les Archives nationales, site de Fontainebleau (pour information)

Vincent BERJOT signale qu'à la suite de désordres constatés sur le site des Archives de Fontainebleau, l'accès aux unités 1 et 2 a été interdit le 28 mars dernier au regard des conclusions d'un cabinet d'études qui évoquait un risque potentiel d'effondrement des deux bâtiments. Ce dossier, qui concerne au premier chef la Direction générale des patrimoines, a des implications fortes en matière immobilière et de ressources humaines, et suppose en conséquence une implication importante du Secrétariat général du Ministère. C'est la raison pour laquelle Marie-Liesse BAUDREZ a été chargée, en qualité de chef de projet ministériel, d'assurer la coordination des services concernés par le sujet.

Hervé LEMOINE signale que depuis un an et demi, l'OPPIC s'est vu confier une mission générale vis-à-vis de l'ensemble des emprises des services nationaux d'archives, afin de vérifier l'état

sanitaire des différents bâtiments et d'examiner les travaux de restauration à entreprendre dans le cadre d'une planification pluriannuelle des travaux. Ce travail a été mené au sein des Archives nationales du monde du travail à Roubaix, dont le programme pluriannuel de travaux est désormais budgété et programmé. Un travail similaire a été entrepris à l'égard des Archives nationales de l'outre-mer et des trois sites des Archives nationales, à Paris et à Fontainebleau. Le site de Pierrefitte, plus récent, ne nécessite pas un tel diagnostic sanitaire.

A la suite du mandat confié à l'OPPIC, des cabinets d'expertise ont rendu des rapports faisant état de problèmes considérables de structure sur le site de Fontainebleau. Un principe absolu de précaution a été appliqué, ayant conduit à la fermeture temporaire du site en attendant des éléments supplémentaires sur la nature et l'ampleur des dysfonctionnements. Les deux unités centrales du site de Fontainebleau sont fermées depuis le 28 mars, alors que d'autres bâtiments du site demeurent accessibles, où sont notamment conservées certaines archives. En dehors du personnel administratif qui poursuit son activité sur place, les autres agents du site ont bénéficié d'autorisations spéciales d'absence, ne pouvant plus exercer leurs missions habituelles dans les deux unités qui accueillent des bureaux et des archives.

L'ensemble du personnel a été informé de la décision dès le vendredi 28 mars et une réunion a été tenue le lundi matin sur place, pour expliquer les raisons de cette décision. Plusieurs réunions de service ont eu lieu depuis, ainsi que des CHSCT extraordinaires. En dehors des questions techniques, l'enjeu majeur consiste à pouvoir s'introduire de nouveau dans le bâtiment pour récupérer les instruments de recherche ainsi que les affaires personnelles des agents. Comme rappelé lors de réunions au sein du cabinet de la Ministre, ce premier objectif demeure essentiel, conjointement au principe d'une reprise rapide des missions de service public assurées par le site de Fontainebleau.

Agnès MAGNIEN ajoute que les objectifs rappelés par le cabinet consistent à achever les diagnostics et à retrouver des conditions d'accueil des agents sur le site afin qu'ils puissent reprendre les activités. Les 52 agents ont été associés et informés de l'évolution de la situation à travers l'organisation de trois CHSCT et d'une visite dans le cadre de cette instance. Un nouveau CHSCT sera programmé prochainement, outre la tenue régulière de réunions de service et de département et la communication hebdomadaire d'informations, sur la base d'une réorganisation collective de la reprise d'activité et des conditions d'accueil.

Dès le 28 mars, l'administration centrale a décidé d'installer des bâtiments modulaires destinés à l'équipe de sûreté et sécurité. Un autre bâtiment permet d'accueillir une dizaine de postes de travail sur le site. Au mois d'avril, l'OPPIC a passé commande de bâtiments modulaires susceptibles d'accueillir à terme l'ensemble des agents. L'installation des 850 m² de bâtiments modulaires, prévue sur deux niveaux, a été finalisée la veille. Les agents pourront s'y installer à partir du 7 juillet.

Par ailleurs, une convention a été passée avec le Centre national des sports de la défense, où les agents peuvent prendre leur déjeuner. La proposition de ce centre d'accueillir une dizaine d'agents sur le site n'a cependant pas reçu une suite favorable, en raison de l'impossibilité d'établir un accès Internet.

Après la réinstallation des agents se pose la question de la récupération des outils et des dossiers de travail dans les bâtiments U1 et U2, qui ont dû être abandonnés par les agents. Une première phase, sous la responsabilité de l'OPPIC, consiste à installer des câbles autour de ces bâtiments, devant permettre, selon un paramétrage assez long, de sécuriser l'accès pendant la récupération des affaires personnelles et des outils de travail. L'opération de récupération se déroulera à partir du 7 juillet, pour une période de deux semaines, sous réserve de la finalisation du paramétrage. L'ensemble des opérations, au sujet desquelles le travail est en cours avec l'OPPIC, fera l'objet d'une présentation au prochain CHSCT. Une entreprise contractée par les Archives nationales sera chargée d'encadrer l'introduction des agents dans les bâtiments U1 et U2. Des personnels

SSIAP 1 et 2 encadreront deux équipes qui auront la responsabilité de la récupération et de l'évacuation dans un délai de 10 minutes.

Les priorités de récupération devront être définies sur la base du risque de ne plus pouvoir pénétrer dans le bâtiment en cas d'alerte. Les équipes en charge de la récupération devront s'appuyer sur les personnels compétents des Archives nationales pour ce qui concerne les réseaux ou les matériels techniques, ainsi que sur les compétences d'un déménageur pour les opérations lourdes et répétitives de récupération. Ces équipes mixtes seront organisées par demi-journées, en association avec les agents et les représentants du personnel en CHSCT.

Les priorités de récupération, définies avec les agents du site, ont été définies comme suit :

- les archives sensibles et atteignables, au rez-de-chaussée et au premier étage ;
- les ordinateurs et unités centrales où sont conservées des données qui ne peuvent être récupérées ailleurs ;
- les dossiers de fonds de versements d'archives et les archives électroniques ;
- les matériels techniques (archives électroniques, archives audiovisuelles, photographies et numérisation) ;
- les dossiers en cours, en particulier destinés à la communication ;
- les affaires personnelles des agents.

Le cabinet en charge de sécuriser l'accès aux unités U1 et U2 n'envisage pas de descendre en deçà du sous-sol -1. L'accès au niveau -1 permettra de récupérer des dossiers de travail et de mettre en sécurité le bâtiment en termes de chauffage, d'électricité ou de climatisation. L'accès aux niveaux -2 à -5 devra faire l'objet d'un autre dispositif.

La cessation d'activité s'est produite à un moment inopportun, puisque le site de Fontainebleau soutenait une activité exceptionnelle depuis près d'un an en particulier en termes de collecte d'archives, sur support papier ou électronique, dans le cadre du projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales. Des groupes de travail étaient chargés d'affiner les nombreux projets du site, qui se déroulaient dans un cadre de travail collectif avec de nouvelles perspectives de développement. Des opérations de collecte seront reprogrammées à compter de la rentrée, le mois de juillet devant être largement dédié aux installations des modulaires et à la récupération des dossiers de travail. La reprise des entrées papier interviendra à la rentrée, sachant que plus de 15 km linéaires de versement papier étaient prévus sur le site en 2014. Sous réserve de la récupération de l'ensemble des outils de travail, notamment des archives électroniques, la poursuite des entrées des archives permettra de satisfaire la très forte demande des producteurs.

Le récolement des fonds issus du dépoussiérage du Peigne pourra être établi, ainsi que la récupération des fonds d'architectes ou des archives audiovisuelles. Les communications administratives ont repris concernant les archives accessibles, mais 60 km linéaires d'archives demeurent inaccessibles dans les unités 1 et 2, vis-à-vis desquelles toute communication est impossible. L'ensemble des services producteurs concernés a été averti sur la nature des archives qui peuvent être consultées. La communication aux lecteurs sera organisée sous certaines conditions, avec probablement la possibilité de prises de rendez-vous à compter de la rentrée.

La valorisation des fonds a occupé les groupes de travail au début de l'année, dans le cadre d'un projet de mise en valeur des fonds issus de Fontainebleau et situés à Pierrefitte, autour de la photothèque du Ministère du Tourisme. La Ville de Fontainebleau a autorisé une exposition dans le cadre des journées du patrimoine qui devrait avoir lieu dans le théâtre municipal.

Les agents ont été placés en autorisation spéciale d'absence, dans la mesure où les conditions d'accueil requises n'étaient pas remplies sur le site même, dans le premier modulaire installé par les Archives nationales, ou à Paris et à Pierrefitte, pour les agents volontaires qui se sont vu confier des missions sur ces deux sites. Des réunions régulières sont organisées à destination de l'ensemble des agents, en prévision des futures reprises d'activité ou du travail à mener sur les

priorités de récupération. La situation d'urgence a été gérée avec les services compétents et des améliorations aux solutions proposées seront apportées dans les prochaines semaines.

Enfin, Agnès MAGNIEN tient à souligner la forte mobilisation des équipes et des services pour faire face aux difficultés sur le site.

Hervé LEMOINE ajoute qu'une réunion de service est prévue avec l'ensemble des personnels le 26 juin. Par ailleurs, un CHSCT extraordinaire sera organisé début juillet, comprenant la visite des installations. Il confirme que 60 km linéaires d'archives demeurent inaccessibles dans les unités U1 et U2 et que les deux bâtiments, appelés « transitoire » et « provisoire », abritent environ 26 km linéaires accessibles. L'ensemble des administrations et des services producteurs ont été informés de l'état d'accessibilité des fonds.

Marie-Liesse BAUDREZ rappelle que la mission qui lui a été confiée le 13 mai dernier vise à coordonner les différents services du Ministère, sachant que plusieurs de ces services sont impliqués dans la résolution de la situation de crise. L'objectif de sa mission, qui doit prendre fin le 15 juillet prochain, consiste à améliorer l'information des différents services en les dotant d'un outil de pilotage partagé, pour une harmonisation des calendriers et des actions. Marie-Liesse BAUDREZ indique qu'elle a souhaité dans un premier temps rencontrer l'ensemble des acteurs et des services concernés, y compris les organisations syndicales. Il lui reste à s'entretenir avec la CGC, qu'elle rencontrera très prochainement. La mise à disposition dans un bref délai d'un outil de pilotage au bénéfice des services du Ministère permettra d'améliorer la coordination de l'ensemble des travaux en cours.

Wladimir SUŠANJ estime très important que ce dossier soit abordé au cours de la présente séance. En effet, il s'agit d'un contexte exceptionnel de crise, que ce soit en termes de politique des archives ou de politique patrimoniale.

Wladimir SUŠANJ considère que la présente situation représente un immense gâchis. Comme la Directrice des Archives nationales l'a souligné, de tels événements n'avaient pas du tout été anticipés. 15 mois auparavant, le président de la République était venu inaugurer le nouveau centre de Pierrefitte-sur-Seine, la plus grande structure européenne dédiée à l'archivage. Wladimir SUŠANJ rappelle que 300 millions d'euros ont été investis dans cet édifice, qui a donné lieu à un chantier colossal. Il ajoute que la création de nouvelles capacités de stockage pour les Archives nationales répond à un besoin identifié depuis 25 ans.

Wladimir SUŠANJ note cependant que le deuxième plus grand centre sur le territoire national se trouve abandonné depuis bientôt 3 mois. Il juge ce fait totalement incroyable. Wladimir SUŠANJ s'interroge sur l'état réel des bâtiments et des structures à l'heure actuelle. 3 mois après la fermeture et l'interdiction d'accès du site, aucune information n'a été communiquée à ce sujet.

Wladimir SUŠANJ signale que les bâtiments U1 ET U2 possèdent une capacité de stockage de 160 kilomètres de linéaires, soit la moitié des possibilités offertes par le nouveau site de Pierrefitte-sur-Seine. Selon le Directeur du Service interministériel des archives de France (SIAF), une étude relative à l'ensemble des sites nationaux d'archivage a été confiée à l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC) afin de pouvoir définir des programmes pluriannuels de travaux.

Wladimir SUŠANJ s'étonne que les membres du CT de la DGP doivent attendre la présente séance afin de prendre connaissance de cet élément. De la même manière, les représentants du personnel n'ont appris la réalisation d'un bilan technique sur le site de Fontainebleau qu'au mois de décembre 2013. Wladimir SUŠANJ marque sa surprise à ce propos. Des groupes de travail devaient être constitués afin de préciser l'activité du site. En janvier 2014, les membres du CT ont néanmoins été informés que les magasins d'archivage pourraient être partiellement privatisés ou

mis à disposition sur une base payante. Wladimir SUŠANJ considère que tous ces éléments se révèlent particulièrement gênants.

850 mètres carrés de structures modulaires ont été livrés la veille. Ces derniers seront exploitables dans les semaines à venir. Or ni les agents ni les représentants du personnel n'ont été consultés sur les plans. Il en est de même pour l'implantation et la répartition des espaces, ainsi que pour l'aménagement des locaux.

Dans deux jours, un projet sera exposé aux membres du CHSCT. Wladimir SUŠANJ espère néanmoins que cette présentation n'aura pas pour but d'entériner une décision déjà prise par l'administration. Il rappelle qu'une rencontre a été organisée les 2 et 3 juin derniers entre les représentants du personnel et Madame Baudrez. Au cours de cet entretien, plusieurs propositions ont été formulées par les représentants du personnel. Ces derniers ont également précisé un certain nombre de demandes, que ce soit sur le cahier des charges ou sur d'autres projets en cours. Deux semaines plus tard, les représentants du personnel n'ont reçu aucun document de la part de l'OPPIC ou de Madame Baudrez.

Wladimir SUŠANJ estime que la SETEC et l'OPPIC constituent un binôme sans réel intérêt. Ces deux acteurs ont préfiguré une grande partie du projet de renforcement des Archives nationales. La SETEC et l'OPPIC ont travaillé sur le déménagement des fonds de Fontainebleau vers Pierrefitte-sur-Seine. Or la construction, la nappe phréatique, ainsi que le chargement et le déchargement des magasins pourraient être à l'origine de problèmes survenus sur les structures.

Wladimir SUŠANJ estime que les conditions du déménagement se sont révélées très agressives. Ces modalités ont par ailleurs entraîné des désordres architecturaux. Wladimir SUŠANJ s'étonne donc que l'état des lieux ait été réalisé par le binôme constitué de la SETEC et l'OPPIC. Ces deux entités ont constaté l'existence des problèmes évoqués par Monsieur SUŠANJ. Elles ont ensuite alerté Monsieur Berjot à ce sujet. La SETEC et l'OPPIC ont par ailleurs préconisé la fermeture du site, ainsi que d'autres recommandations.

Wladimir SUŠANJ s'étonne de la diversité des missions assumées par le binôme SETEC – OPPIC. Il considère que l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture devrait s'interroger sur les méthodes de travail de son partenaire, ainsi que sur les actions réalisées dans ce cadre.

Wladimir SUŠANJ aimerait connaître l'état réel des bâtiments. Il évoque ensuite la récupération des 60 kilomètres de linéaires d'archives se trouvant encore dans les édifices U1 ET U2. S'il existe véritablement un danger grave et imminent, les deux bâtiments pourraient s'effondrer. Les 60 kilomètres de linéaires d'archives seraient alors menacés. Wladimir SUŠANJ souligne qu'un tel événement ne s'est jamais produit.

Depuis 3 mois, les représentants du personnel s'efforcent de savoir où ces linéaires seront acheminés. Cette interrogation reste pour l'instant sans réponse. En outre, les agents concernés n'ont pas accès à leur poste de travail. Les bâtiments sont également fermés. Wladimir SUŠANJ réitère donc sa question sur le lieu de transfert des linéaires d'archives. Il insiste sur le caractère anxiogène de ce phénomène d'incertitude.

Wladimir SUŠANJ rappelle également que le document remis aux représentants du personnel ne fait pas référence aux modalités de conservation. Or il s'agit de la question centrale. En effet, Wladimir SUŠANJ doute que 53 agents continueront à travailler sur un site ne comportant plus d'archives. De la même manière, un centre de plus de 100 kilomètres de linéaires ne peut pas être maintenu sans la présence des 53 personnes travaillant quotidiennement, et avec minutie, à la collecte, à l'inventaire, à la valorisation et à la communication de ces archives.

Les représentants du personnel n'espèrent plus obtenir des précisions lors de la prochaine réunion du CHSCT. Ces derniers ont donc initié une mobilisation afin de sauver le Centre national

des archives de Fontainebleau. L'absence de réponses de la part de l'administration ne fait que renforcer l'analyse de la situation effectuée par les représentants du personnel. Wladimir SUŠANJ estime que le Centre national des archives de Fontainebleau, ainsi que les emplois qui en dépendent, sont en danger. Il insiste sur le fait que les agents et les représentants du personnel ne se laisseront pas faire sans réagir.

Selon Wladimir SUŠANJ, la présente situation concerne tout le réseau des archives nationales. Il exprime donc de réelles inquiétudes sur les conséquences budgétaires du contexte actuel. Wladimir SUŠANJ suppose que les bâtiments U1 ET U2 pourraient ne pas être récupérables. Il souhaiterait donc connaître la position de Monsieur Berjot à ce sujet. Si une telle hypothèse était avérée, l'institution se trouverait dans une situation antérieure à celle de 2004, année de lancement du grand projet d'Archives nationales par Jacques Chirac.

Wladimir SUŠANJ demande si Monsieur Berjot admet ce point. Il précise ensuite que l'appel destiné à sauver les Archives nationales de Fontainebleau a déjà recueilli plus de 1 000 signatures. De plus, les contacts établis avec les maires, les conseillers généraux et les députés illustrent parfaitement l'intérêt suscité par le maintien de ce service culturel à Fontainebleau. Wladimir SUŠANJ rappelle que les implantations du Ministère de la Culture et de la Communication en Seine-et-Marne demeurent peu nombreuses. La population et les élus seine-et-marnais sont donc très sensibles aux événements actuels. Les représentants du personnel sont également déterminés à poursuivre leur mobilisation.

Maurice N'GUYEN revient sur les propos tenus par Monsieur SUŠANJ. Il considère que les inquiétudes des agents concernant la fermeture des bâtiments décidée le 28 mars dernier sont totalement légitimes. Maurice N'GUYEN ne remet pas en cause l'étude réalisée par la SETEC. Il observe toutefois que les rapports de l'OPPIC et de la SETEC n'ont pas été remis aux représentants du personnel.

Maurice N'GUYEN se déclare convaincu que la fermeture temporaire décidée le 28 mars dernier constitue une première étape avant la fermeture définitive des bâtiments. Il s'interroge donc sur les conséquences d'une telle situation pour les agents. Maurice N'GUYEN évoque également le lieu de transfert des archives. Il aimerait donc savoir si la fermeture définitive du site a déjà été décidée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Pierre-Yves CHIRON estime que le document remis par la SETEC suscite de nombreuses interrogations. En effet, celui-ci contient plusieurs erreurs de chiffrage. Pierre-Yves CHIRON signale par ailleurs que l'analyse des fissures effectuée par GINGER CEBTP n'a pas été reprise par le cabinet SETEC. Or ce rapport ne démontrait pas la nécessité d'une fermeture du site. Pierre-Yves CHIRON rappelle que des travailleurs se sont rendus pendant 11 mois dans les sous-sols des bâtiments afin de pouvoir instrumenter les fissures. Il suppose qu'une telle opération n'aurait pas eu lieu en cas de danger grave et imminent. Pierre-Yves CHIRON ajoute que l'entreprise GINGER CEBTP était prête à pénétrer sur le site au début du mois d'avril. En effet, la société n'était pas au courant de la décision de fermeture prise le 28 mars 2014.

Pierre-Yves CHIRON ne croit pas du tout à l'existence d'un danger grave et imminent. Il souligne que le directeur de la KHEPHREN est un ancien responsable de la SETEC. Pierre-Yves CHIRON se demande si un tel élément n'est pas problématique. Il ajoute que le document rédigé par la SOCOTEC s'est appuyé sur les analyses effectuées par la KHEPHREN et la SETEC. Elle n'a donc pas procédé à l'étude du rapport établi par GINGER CEBTP.

Pierre-Yves CHIRON considère que tous ces éléments posent problème. Le transfert des fonds à Pierrefitte-sur-Seine s'est également révélé désastreux pour tous les agents concernés. En effet, une telle annonce remet en cause leur avenir, ainsi que celui du site de Fontainebleau. Elle se répercute également sur tous les sites nationaux d'archivage. Pierre-Yves CHIRON le déplore. Il signale que le retrait des archives pourrait également avoir causé des désordres architecturaux dans les bâtiments de Fontainebleau. Pierre-Yves CHIRON s'étonne donc qu'une

nouvelle extraction de milliers de tonnes puisse être envisagée. Il insiste sur la nécessité, pour l'administration, de fonder sa réflexion sur différentes études et contre-expertises.

Pierre-Yves CHIRON ne comprend pas pourquoi les représentants du personnel n'ont pas connaissance des résultats des études complémentaires conduites par l'OPPIC. De plus, l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture n'est plus représenté lors des réunions de service sur le projet. Pierre-Yves CHIRON estime par ailleurs que le fonctionnement du CHSCT pose de réelles difficultés. Il considère aussi que l'administration fait preuve de mauvaise foi. Afin d'illustrer son propos, Pierre-Yves CHIRON renvoie aux procès-verbaux mis en ligne sur Sémaphore. Il considère que les dysfonctionnements observés n'ont pas donné lieu à une véritable analyse. Selon Pierre-Yves CHIRON, il s'agit d'un choix délibéré.

Marie-Noëlle LEBLANC explique que les agents de Fontainebleau plaident pour une mise en accessibilité des archives conservées sur le site. En effet, la récupération des fonds restants risque encore de fragiliser les bâtiments. Marie-Noëlle LEBLANC insiste également sur la nécessité d'équilibrer les éléments stockés dans les deux édifices. Lors de la première réunion de service, l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture a déclaré avoir oublié ce point.

Marie-Noëlle LEBLANC juge indispensable d'effectuer un véritable diagnostic des bâtiments. S'il suffit d'étayer les édifices, les modalités actuelles de stockage des archives pourraient être maintenues. Dans le cas contraire, les agents seraient dispersés sur d'autres sites. Marie-Noëlle LEBLANC précise que le personnel de Fontainebleau ne se fait aucune illusion sur la fermeture définitive du centre. En effet, cette possibilité est évoquée depuis de nombreuses années.

Marie-Noëlle LEBLANC signale que des informations contradictoires sont diffusées dans les services concernés par le projet. Les agents sont donc de plus en plus angoissés. Dans l'éventualité d'une fermeture du site, certains se demandent pourquoi ils ont travaillé sur les archives pendant 30 ans. Malgré des conditions de travail très difficiles, le personnel a toujours fait preuve d'implication. Toutefois, le climat d'incertitude actuel se répercute sur la motivation des agents.

Marie-Noëlle LEBLANC rappelle que le déménagement des archives a été effectué très rapidement dans des conditions très difficiles. Or le travail des agents n'a pas été véritablement reconnu. Marie-Noëlle LEBLANC ajoute que, contrairement à ce que disait Mme Magnien, l'activité pendant le déménagement n'a jamais cessé, c'est pourquoi la constitution des groupes de travail n'avait pas pour but de préparer une reprise d'activité. Elle insiste sur le fait que l'activité n'a jamais cessé et que le travail sur les archives non plus. Il n'a cessé que le 28 mars au soir. Les agents ont donc besoin d'être véritablement rassurés sur la pérennité du site de Fontainebleau.

Vincent BERJOT attire l'attention de Monsieur Chiron sur les propos qu'il tient relatifs à la sécurité des personnes. Il rappelle que ces éléments figureront au présent procès-verbal. Vincent BERJOT signale que les problèmes structurels des bâtiments de Fontainebleau risquaient à tout moment de porter atteinte à la sécurité des personnes. Il juge donc que la fermeture immédiate du site était inévitable. Vincent BERJOT se demande la tournure qu'aurait prise le présent débat s'il n'avait pas pris cette décision au regard des préconisations contenues dans le rapport.

Vincent BERJOT a bien conscience des inquiétudes et des interrogations exprimées par le personnel. Il va donc essayer d'y répondre, sans forcément apporter de réponses définitives. En effet, Vincent BERJOT estime que le présent dossier nécessitera encore des échanges pendant de nombreux mois. La conception même des bâtiments se révèle visiblement inappropriée compte tenu de la nature du terrain sur lesquels ces édifices ont été construits. Le déménagement des archives a pu aggraver les problèmes structurels d'origine.

Il ne fait pas de doute que l'impossibilité d'accéder à son lieu de travail depuis 3 mois peut être traumatisante pour les agents. L'installation d'espaces modulaires sur le site vise néanmoins à

recréer les meilleures conditions de travail possibles. Vincent BERJOT est conscient que cette solution ne permettra pas de répondre à l'ensemble des interrogations sur l'avenir. Il estime néanmoins que ce choix démontre la volonté de l'administration de réfléchir sereinement à l'avenir du site de Fontainebleau.

Vincent BERJOT insiste sur le fait qu'aucune décision de fermeture définitive n'a été prise. Dans le cas contraire, des propositions d'évolution et de reclassement auraient d'ores et déjà été présentées par l'administration. Vincent BERJOT souligne que de nouvelles études devront impérativement être réalisées afin de déterminer le devenir des bâtiments à moyen terme. En effet, il n'existe actuellement aucun élément permettant d'objectiver les conditions d'une rénovation ou inversement la nécessité d'une destruction de ces bâtiments.

Vincent BERJOT souligne que cette question technique de fond nécessitera des analyses croisées. Lorsque de telles études auront été réalisées, leurs conclusions seront communiquées aux représentants du personnel et aux agents. Vincent BERJOT considère important de pouvoir diffuser des informations cohérentes à l'ensemble du personnel et éviter la propagation de rumeurs infondées. L'installation d'espaces modulaires sur le site constitue donc une priorité. Vincent BERJOT se réjouit qu'une telle orientation ait donné lieu à concertation. Il souligne toutefois que les marges de manœuvre offertes pour l'aménagement des équipements modulaires restent limitées.

Vincent BERJOT comprend que l'impossibilité d'accéder à son lieu de travail puisse fortement gêner les agents. Pour autant, ces problèmes matériels de bâtiment ne remettent pas en cause le travail effectué par le personnel depuis de nombreuses années, ainsi que les politiques publiques conduites sur le site. Vincent BERJOT juge parfaitement légitime que les élus de Seine-et-Marne se préoccupent de l'avenir du centre de Fontainebleau. En effet, il s'agit d'une implantation structurante pour l'activité du département. Vincent BERJOT estime donc que des échanges devront intervenir avec les élus locaux, une fois les analyses complémentaires réalisées.

Marie-Noëlle LEBLANC souligne que l'installation d'espaces modulaires à Fontainebleau ne suffit pas à rassurer les agents sur l'avenir du site. Ces derniers ont plutôt le sentiment qu'une telle approche vise à préparer le déménagement du reste des archives et la fermeture définitive du centre.

Marie-Noëlle LEBLANC rappelle que la majorité des agents du site habitent au Sud de la Seine-et-Marne. Ils sont donc dans l'incapacité d'effectuer un trajet quotidien supérieur à 5 heures afin de rejoindre le centre de Pierrefitte-sur-Seine. Marie-Noëlle LEBLANC insiste à nouveau sur l'inquiétude des agents. Le personnel aimerait avoir la certitude que la reprise du travail sur le site n'a pour objectif d'anticiper la fermeture définitive du centre de Fontainebleau.

Franck GUILLAUMET considère qu'une situation de nature exceptionnelle requiert des moyens financiers adaptés. Il rappelle ensuite qu'une réunion a été organisée le 12 mai 2014 au Cabinet de la Ministre, en présence de la Direction des archives, de la Direction générale des patrimoines et de Monsieur Barbat. Au cours de la discussion, ce dernier a précisé que la Ministre souhaitait maintenir les trois centres de Fontainebleau, de Pierrefitte-sur-Seine et de Paris. Franck GUILLAUMET regrette simplement qu'un relevé de conclusions de la réunion n'ait pas été exigé par les représentants du personnel présents. Il revient ensuite sur la question des moyens supplémentaires.

L'événement survenu sur le site de Fontainebleau pose des questions techniques très sérieuses. Or l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture n'est pas obligatoirement en capacité d'y répondre. Dans une optique d'efficacité, Franck GUILLAUMET préconiserait donc de faire appel à des compétences spécifiques. Il est impossible, pour le moment, d'apporter des réponses précises aux inquiétudes légitimes exprimées par le personnel. Cet état de fait est générateur d'angoisse supplémentaire. Franck GUILLAUMET souhaiterait donc que le Cabinet de

la Ministre, ainsi que l'administration, réaffirment leur engagement au service des archives et leur volonté de maintenir les trois sites existants. Il rappelle ensuite que la situation actuelle engendre des dépenses supplémentaires.

Franck GUILLAUMET aimerait donc savoir si le coût d'installation des espaces modulaires sera supporté par la Direction des Archives ou si des fonds spécifiques seront débloqués à cet effet. Il s'agit d'une question extrêmement importante. Franck GUILLAUMET estime par ailleurs que le présent dossier doit faire l'objet d'une concertation dans le plus grand nombre d'instances possibles. Il insiste également sur la nécessité de prendre en compte les conditions de vie et de travail des agents du site.

Pierre-Yves CHIRON ne remet pas en cause la mesure de prévention adoptée par l'administration sur la base du rapport établi par la SETEC. Il observe néanmoins que cette entreprise a participé au déménagement avec l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture. Or le rapport de la SETEC précise qu'une telle opération a renforcé la fragilisation des structures existantes.

Pierre-Yves CHIRON en déduit que la SETEC n'a pas pris toutes les précautions pour éviter un affaiblissement des bâtiments. Il constate par ailleurs que les rapports rédigés par GINGER CEBTP et la SETEC comportent des différences notoires. Pierre-Yves CHIRON s'interroge sur la qualité du document fourni par la SETEC, ainsi que sur les rapports rédigés par la SOCOTEC et par la KHEPHREN.

Vincent BERJOT estime que la situation actuelle nécessite des analyses croisées. Il l'a admis lors de sa précédente intervention.

Cécilia RAPINE se déclare très favorable à l'application du principe de précaution. Elle constate néanmoins que ce raisonnement a engendré certaines difficultés sur le site de Fontainebleau. Cécilia RAPINE revient sur les coûts générés par la présente situation. Elle souhaiterait que les frais associés au déménagement, au câblage de sécurité et à l'installation d'espaces modulaires ne se répercutent pas sur le budget des Archives nationales. En effet, toute situation de nature exceptionnelle requiert la mobilisation de fonds dédiés.

Cécilia RAPINE évoque ensuite l'accessibilité des archives. Les éléments stockés jusqu'au niveau - 1 pourront a priori être récupérés. Il n'en sera pas nécessairement de même pour les collections situées entre les niveaux - 2 et - 5. Cécilia RAPINE se demande quelle sera alors la décision de l'administration. Elle rappelle que la communication de ces archives sensibles présente un caractère obligatoire. Cécilia RAPINE fait référence aux dossiers de naturalisation et de retraite.

Le fait de ne pas pouvoir communiquer ces archives pourrait susciter des problèmes juridiques. Cécilia RAPINE aimerait donc savoir si les risques d'action judiciaire ont été anticipés par la Direction générale des patrimoines. Elle ajoute que la collecte des nouvelles archives ne peut pas s'arrêter. Cécilia RAPINE s'interroge donc sur la localisation de ces documents. Il s'agit, en l'occurrence, de ne pas désorganiser un système existant. Cécilia RAPINE insiste sur la nécessité de trouver des solutions permettant de rassurer les agents. Il convient, par ailleurs, de ne pas désorganiser les services producteurs.

Pedro CARRASQUEDO explique que le devenir du centre de Fontainebleau pose question depuis sa création. La mise en service du centre de Pierrefitte-sur-Seine a encore renforcé les interrogations antérieures. Le site de Fontainebleau a ainsi été jugé enclavé par certains intervenants.

Dans ce contexte, l'absence de rapport d'expertise fiable incite nécessairement les représentants du personnel et les agents à envisager la fermeture définitive du centre. Elle les conduit aussi à douter fortement des conclusions émises par certains prestataires. Afin de pouvoir lever

ces soupçons, il conviendrait donc d'accélérer le processus en cours depuis 4 mois et de faire réaliser d'autres études.

Pedro CARRASQUEDO suppose que le centre de Fontainebleau sera fermé, si une consolidation des bâtiments se révèle difficilement envisageable sur le plan financier. Or une telle solution ne lui semble pas acceptable. Pedro CARRASQUEDO signale que la Direction des archives, les agents et les citoyens n'ont aucune responsabilité dans l'incurie de l'Etat. Il ne voit donc pas pourquoi ces derniers ne pourraient pas exiger la consolidation des bâtiments du site.

Au nom de la CGT, Pedro CARRASQUEDO incitera donc le personnel à ne pas laisser sortir le moindre mètre linéaire en attendant la réalisation d'études fiables. Il rappelle ensuite que la présente situation est assimilable à un drame humain. De nombreux agents vivent ainsi dans l'Yonne ou le Loiret. Or ces personnes continuent à payer leur maison. Dans le contexte immobilier actuel, la revente de leur habitation est difficilement envisageable.

Yann LEROUX rappelle qu'il avait sollicité, lors du Comité technique de décembre dernier, la communication du rapport de l'OPPIC sur le quadrilatère Archives nationales Paris. Apparemment, certains rayonnages situés dans Paris sont libres. Ils peuvent donc être utilisés par les organismes producteurs. Par ailleurs, Yann LEROUX ne se déclare pas convaincu par la réponse de l'administration au sujet du centre de Fontainebleau.

Vincent BERJOT estime que le présent débat n'a pas pour but de rechercher la responsabilité de tel ou tel bureau d'études. À l'inverse, un dossier aussi complexe sur les plans humain, financier et politique nécessite de comparer différentes expertises. Vincent BERJOT rappelle que les membres du Comité technique ne sont pas des techniciens. Ces derniers doivent donc disposer d'informations suffisamment étayées afin de pouvoir analyser le dossier.

Franck GUILLAUMET préconise d'aller chercher les compétences là où elles se trouvent afin d'obtenir une expertise fiable dans un délai rapide. Si une telle méthode n'est pas appliquée, il est probable que les rumeurs et les inquiétudes existantes ne feront que se renforcer. L'administration a également besoin d'éléments crédibles afin de prendre les décisions politiques et administratives qui s'imposent. Le processus actuel doit donc être accéléré.

Vincent BERJOT rappelle que l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture est doté de certaines compétences. Pour autant, celui-ci ne procède pas à l'ensemble des analyses. Il fait donc appel à certains prestataires. Vincent BERJOT estime que l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture doit disposer de différentes analyses afin de pouvoir se forger sa propre opinion. Il indique ensuite que plusieurs études ont été commanditées par l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture. Or les résultats de ces enquêtes ne sont pas encore connus.

Vincent BERJOT indique qu'il demandera à l'OPPIC de solliciter des contre-expertises. En effet, les modalités du devenir structurel des bâtiments ne peuvent pas être définies du jour au lendemain. Vincent BERJOT estime que les études en cours devraient être disponibles au début du mois de septembre. Des discussions pourront ensuite avoir lieu sur le devenir structurel des bâtiments.

Hervé LEMOINE revient tout d'abord sur la question des délais. L'administration s'est efforcée d'instaurer des conditions de reprise de l'activité les plus favorables possibles. Parallèlement, l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture et les bureaux d'études ont poursuivi les prélèvements géotechniques. Ces éléments sont en cours d'analyse.

Hervé LEMOINE espère que les résultats des prélèvements seront connus pendant l'été. Quoi qu'il en soit, l'établissement d'un diagnostic fiable sur l'état des bâtiments se heurte actuellement à une difficulté majeure. En effet, plus personne ne peut accéder aux édifices depuis 3 mois. Des travaux de mise en sécurité sont donc effectués afin de résoudre ce problème.

Ces opérations serviront notamment à récupérer les affaires et les dossiers de travail des agents. Les travaux permettront aussi aux équipes de GINGER CEBTP de procéder aux mesures d'écartement des fissures.

Lors de la réunion du 12 mai 2014 au Cabinet de la Ministre, la Direction des Archives a clairement signifié qu'elle ne se limiterait pas à une seule expertise. Les résultats communiqués par certains bureaux d'études ont ainsi déjà été expertisés par des bureaux de contrôle. Hervé LEMOINE assure donc que cette démarche sera poursuivie.

Près de 1 000 mètres carrés de bâtiments modulaires ont été implantés en 3 mois. Chaque agent disposera ainsi d'une moyenne de 20 mètres carrés. Hervé LEMOINE précise que tous les besoins d'un service en fonctionnement ont été pris en considération. Les espaces modulaires sont ainsi dotés de salles de réunions, de tri et de travail. Des ateliers pourront également être installés. En effet, l'administration ne souhaite pas ajouter de l'inconfort aux désagréments subis par les agents depuis 3 mois.

Hervé LEMOINE admet que la situation de travail ne sera pas optimale. Les options retenues visent néanmoins à permettre la réinstallation des agents dans des conditions les moins dégradées possibles. Hervé LEMOINE souligne qu'un cahier des charges a été défini pour les bâtiments modulaires. Des réunions de CHSCT extraordinaire ont été organisées sur le sujet. Les modalités de réorganisation du travail ont par ailleurs été présentées aux différents services concernés. Hervé LEMOINE jugeait fondamental que le personnel soit assuré avant l'été de disposer d'espaces de travail convenables et de pouvoir reprendre ses missions de service public.

Agnès MAGNIEN explique que les services producteurs d'archives ont été avertis de la présente situation. Elle certifie donc que les obligations des Archives de France envers ces services seront bien respectées.

Agnès MAGNIEN évoque ensuite la localisation des entrées. Elle rappelle que la plus grande partie des archives entrantes est stockée à Pierrefitte-sur-Seine. Les archives nominatives et les archives électroniques sont, quant à elles, envoyées à Fontainebleau. Agnès MAGNIEN estime que cette répartition doit être prise en compte. Elle considère également que la reprise de l'activité sur le site de Fontainebleau et l'arrivée de nouveaux fonds sont liées.

Le centre compte actuellement environ 20 kilomètres linéaires d'archives libres. Ce total s'élève à environ 50 kilomètres sur le site de Pierrefitte-sur-Seine. Si Agnès MAGNIEN admet que certains magasins de Paris ne sont pas utilisés, elle rappelle que ces espaces ne sont pas adaptés à la conservation, hormis de manière temporaire.

Agnès MAGNIEN ajoute que les fonds génèrent une activité. Or le centre de Paris ne dispose pas des effectifs permettant d'assumer cette activité de communication administrative, contrairement à celui de Fontainebleau. Localiser des archives initialement destinées à Fontainebleau sur les sites de Paris ou de Pierrefitte-sur-Seine reviendrait donc à réduire la reprise d'activité sur le centre de Fontainebleau. Agnès MAGNIEN ne souhaite pas non plus contraindre des agents à se rendre à Paris ou à Pierrefitte-sur-Seine.

Franck OSLE ne remet pas en cause l'application du principe de précaution. Il estime donc que l'administration a fait son devoir. Franck OSLE suppose néanmoins que la situation a évolué en 3 mois, notamment sur le plan géologique. Des relevés indépendants doivent donc être effectués. De nouvelles analyses doivent par ailleurs être conduites, sans tenir compte des études antérieures.

Franck OSLE a le sentiment que l'administration s'est quelque peu enfermée dans la logique du principe de précaution. Il note qu'un certain nombre d'agents continuent à préparer un éventuel déménagement d'urgence. Pour autant, le personnel ignore toujours quelle serait la localisation

choisie dans ce cadre. Les agents du site de Fontainebleau ont donc l'impression de ne pas être écoutés, que ce soit en termes de projets ou d'alternatives.

Franck OSLE s'étonne également que l'arrivée de nouvelles archives puisse être envisagée dans le contexte actuel. En effet, le devenir des archives existantes n'a toujours pas été précisé. Franck OSLE convient que l'institution doit nécessairement continuer à fonctionner. Il juge néanmoins essentiel de ne pas précipiter les choses.

Si une partie des fonds toujours localisés dans les bâtiments U1 et U2 devait faire l'objet d'un déménagement, Franck OSLE recommanderait de procéder par tranche. Ce principe permettrait notamment d'effectuer en parallèle les travaux de rénovation nécessaires. Franck OSLE suppose que le vidage complet des bâtiments se révélerait encore plus dommageable pour leur structure. Il rappelle que les mouvements intervenus en 2012 et en 2013 ont déjà aggravé la situation dans ce domaine.

Vincent BERJOT constate que l'accueil de nouveaux flux d'archives suscite des opinions divergentes chez les participants. Il estime que les arguments des uns et des autres sont parfaitement recevables. Stopper l'arrivée de nouvelles archives pourrait effectivement avoir des répercussions sur l'activité du centre de Fontainebleau. Dans le même temps, accueillir de nouveaux fonds sans avoir défini au préalable le devenir des archives existantes peut paraître incongru.

Vincent BERJOT précise toutefois que ces discussions de fond ne sont pas encore terminées. Des échanges seront notamment organisés entre Madame Magnien et les agents du site de Fontainebleau. Vincent BERJOT considère que chaque solution présente des avantages et des inconvénients. Il n'existe donc pas de vérité absolue en la matière. Vincent BERJOT attire ensuite l'attention sur la nécessité de restaurer le collectif de travail.

Yann LEROUX explique que des programmes de remise à niveau du site de Paris ont été sollicités par certaines organisations syndicales lors du précédent Comité technique. Il souhaiterait donc connaître la suite donnée à cette demande.

Yann LEROUX croit comprendre que les bâtiments U1 et U2 sont particulièrement fragiles. Ces derniers nécessiteraient donc d'être renforcés. Cette opération supposerait néanmoins de vider les structures. Or l'état des bâtiments ne permet pas d'envisager une telle possibilité. Yann LEROUX suppose toutefois que les archives produites pourraient être traitées à Fontainebleau avant d'être renvoyées à Paris. Il évoque ensuite la problématique de la communicabilité des archives. Yann LEROUX souhaiterait connaître la position des Ministères de la Justice et de l'Intérieur à ce sujet.

Isabelle-Cécile LE MEE juge nécessaire de ne pas prendre de risque sur la constitution des futures collectes. Elle estime que les modalités retenues par les producteurs pourraient ne pas être adaptées à la conservation des documents, à la constitution des dossiers d'archivage, ainsi qu'à la communication ultérieure des éléments. Selon Isabelle-Cécile LE MEE, la problématique des collectes et de leur destination doit donc être posée.

Didier GORCE signale que certaines questions des représentants du personnel relatives aux aspects budgétaires n'ont toujours pas reçu de réponse. Il rappelle que la présente situation constitue un événement exceptionnel. Didier GORCE aimerait également savoir si l'administration défendra auprès du Ministère le maintien du site de Fontainebleau comme centre d'archives opérationnel. Il évoque ensuite les résultats des futures études. Ces dernières pourraient conclure à l'existence d'un danger grave et imminent. Les 60 kilomètres d'archives ne seraient alors pas déplaçables. Didier GORCE souhaiterait savoir si l'administration a déjà réfléchi à cette éventualité.

Isabelle FOUCHER souligne que les différents scénarii possibles ont déjà fait l'objet de nombreux débats au sein des instances. Elle insiste notamment sur la nécessité de faire perdurer le site de Fontainebleau. Dans le contexte actuel, Isabelle FOUCHER considère que l'arrivée de nouveaux flux ne constitue pas une priorité. De plus, le stockage de nouveaux fonds dans les rayonnages disponibles se répercuterait nécessairement sur la faisabilité de certains scénarii. Isabelle FOUCHER cite l'exemple d'une rénovation par tranche. Elle se déclare donc totalement défavorable à l'arrivée de nouveaux documents.

Isabelle FOUCHER ajoute que le conditionnement et le traitement scientifique des archives existantes engendrent déjà une activité importante. De ce fait, les agents de Fontainebleau exerceront une activité soutenue dans les six mois à venir.

Isabelle FOUCHER indique que la réalisation d'une étude sur les Archives nationales du monde du travail (ANMT) a été annoncée aux membres du CHSCT. À l'inverse, les représentants du personnel n'ont pas été informés de l'étude lancée par l'OPPIC afin d'envisager une planification pluriannuelle des travaux. Isabelle FOUCHER souhaiterait donc que le cahier des charges de cette analyse puisse être communiqué aux membres du Comité technique. Elle évoque ensuite le caractère répétitif de certaines études, ainsi que de leurs conclusions.

Isabelle FOUCHER se demande si ces enquêtes ne visent pas à montrer que le site de Paris n'a pas besoin de place ou que le centre de Fontainebleau ne présente pas de réelle utilité. Elle appelle donc à la réalisation de diagnostics fiables. Isabelle FOUCHER souhaite que l'OPPIC fasse appel à un organisme véritablement indépendant afin d'établir une contre-expertise. Elle juge également nécessaire de reprendre les prélèvements de base afin de connaître l'état réel des bâtiments U1 et U2.

Vincent BERJOT considère que le lancement d'études prospectives ne peut pas être reproché à l'administration. Il s'engage ensuite à transmettre la demande de Monsieur Gorce à Monsieur Barbat.

Vincent BERJOT explique que la Direction générale des patrimoines dispose de réserves de crédits afin de pouvoir faire face à d'éventuels aléas. La présente situation constitue un événement exceptionnel. Ces fonds seront donc utilisés afin de pouvoir financer l'installation des espaces modulaires.

Hervé LEMOINE souligne que les travaux de remise à niveau des Archives nationales du monde du travail ont déjà été évoqués à plusieurs reprises. Les études déjà menées dans ce cadre ont notamment permis d'identifier plusieurs désordres structurels sur le site de Fontainebleau.

Hervé LEMOINE rappelle que les archives conservées par ce centre sont de nature historique. Elles ne sont donc pas utilisées en permanence par les administrations. Pour autant, ces documents se caractérisent souvent par une durée administrative longue. Ces archives ont donc un réel intérêt en termes de recherches historiques et statistiques. Hervé LEMOINE fait notamment référence aux archives des notaires, ainsi qu'aux dossiers de naturalisation. Il précise toutefois que d'autres pièces administratives peuvent présenter une valeur similaire pour les utilisateurs. Hervé LEMOINE évoque ainsi le décret de naturalisation.

Agnès MAGNIEN revient sur l'éventualité, pour un citoyen, de ne pas pouvoir accéder à un dossier donné. Elle considère que la réalisation d'une expertise juridique sur les risques encourus par les Archives nationales dans ce cadre peut se révéler pertinente. Agnès MAGNIEN soutiendra donc cette demande auprès de Monsieur Berjot. Elle évoque ensuite la question de la localisation des 60 kilomètres d'archives. Agnès MAGNIEN juge difficile de répondre précisément à une telle interrogation. En effet, cet élément reste intimement lié aux résultats des études conduites sur le site de Fontainebleau.

Wladimir SUŠANJ affirme que les membres du CHSCT et les représentants du personnel n'ont pas été informés du lancement d'un diagnostic technique sur le site de Fontainebleau. Il précise ensuite que la réalisation d'études prospectives ne peut évidemment pas être reprochée à l'administration.

Wladimir SUŠANJ signale que la CGT avait formulé différentes propositions et analyses sur les besoins des Archives nationales dans les 30 ans à venir. Or les positionnements des uns et des autres n'ont jamais fait l'objet de débats avec le Cabinet de la Ministre ou les représentants de l'administration. Wladimir SUŠANJ le déplore.

Le maintien de trois centres d'archivage de plein exercice a récemment été réaffirmé par Monsieur Barbat. Wladimir SUŠANJ suppose néanmoins que les considérations financières entreront obligatoirement en ligne de compte. Quelques dizaines de millions d'euros pourraient se révéler nécessaires afin de renforcer les bâtiments actuels du site de Fontainebleau. Si ces travaux ne sont pas envisageables, la dépense globale s'élèverait à plusieurs centaines de millions d'euros. La déclaration de bonne volonté effectuée par le Cabinet de la Ministre ne suffit donc pas à garantir la pérennité du site.

Vincent BERJOT remercie les intervenants pour leur participation. Il considère que le débat sur le point numéro 3 a permis de poser toutes les questions relatives aux aspects budgétaires. La discussion a également servi à évoquer toutes les contraintes et les difficultés subies par le personnel du site de Fontainebleau. Compte tenu de l'importance du dossier, Vincent BERJOT indique que d'autres échanges interviendront sur ces questions dans les semaines et les mois à venir.

4. Le MuCEM un an après l'ouverture au public (pour information)

Bruno SUZZARELLI indique que 2 700 000 visiteurs ont fréquenté le MuCEM au 15 juin, un an et une semaine après son ouverture. 876 000 d'entre eux ont vu les expositions. En 2014, 892 000 personnes se sont déjà rendues sur le site du MuCEM dont l'accès est gratuit. 300 000 visiteurs, soit près d'un tiers du volume total, ont vu les expositions qui offrent des tarifs conformes à ceux des musées nationaux. Le bilan recense 15 % d'étrangers et 85 % de Français parmi les visiteurs, 50 % de ces derniers viennent de la région PACA et 35 % des autres régions françaises. Le travail de l'observatoire permanent des publics a permis de constater avec satisfaction que 35 % des visiteurs viennent pour la deuxième ou la troisième fois au musée. Ce pourcentage révèle le succès d'une politique de fidélisation efficace mois après mois. L'âge moyen des visiteurs s'élève à 46 ans. Cette moyenne est peut-être un peu élevée. Le public ne compte pas assez de jeunes entre 18 et 25 ans. Néanmoins, ce phénomène est classique dans les musées nationaux. Le pourcentage de retraités atteint quant à lui 22 %. 80 % des personnes visitent le musée individuellement tandis que 20 % choisissent de les visiter en groupe. En un an, 1 200 groupes scolaires représentant 33 000 élèves ont été accueillis. De plus, 91 % des visiteurs se disent satisfaits ou très satisfaits de leur visite. En revanche, des réserves ont été émises concernant les horaires. Leur amplitude n'est pas assez large. Jusqu'à présent, les groupes étaient accueillis de 9 heures à 11 heures et les visiteurs individuels à partir de 11 heures. Dès le 5 juillet, le musée ouvrira ses portes dès 9 heures aussi bien aux visiteurs individuels qu'aux groupes, afin d'éviter les files d'attente. Quelques critiques ont également été adressées à propos de la signalétique et des transports en commun permettant d'accéder au MuCEM. Les prestations du restaurant ont également fait l'objet de remarques qui ont été transmises au prestataire.

Bruno SUZZARELLI évoque ensuite la programmation du MuCEM. Huit expositions ont déjà été présentées. Deux expositions semi-permanentes ont été montées : « La galerie de la Méditerranée » située au rez-de-chaussée du bâtiment Ricciotti et « Le temps des loisirs », installée au Fort Saint-Jean. Quatre grandes expositions temporaires ont été présentées au J4, dont 2 grandes expositions inaugurales, « le Noir et le Bleu. Un rêve méditerranéen » et le « Bazar

du genre » qui ont pris fin au mois de janvier. Deux autres expositions ont débuté au mois de mars : « Le monde à l'envers », prenant pour thématique le carnaval et les mascarades en Europe et en Méditerranée, et « Splendeur de Volubilis », réalisée en partenariat avec la fondation marocaine des musées. Deux autres expositions sont également présentées au centre de conservation de ressources. Le bâtiment de réserve est partiellement visitable. Des locaux de 100 mètres carrés, situés dans le quartier de la Belle de Mai, ont accueilli deux expositions expérimentales. La première s'appelait « Présentée Vivante », avec Jean BLAISE pour commissaire d'exposition. La seconde s'intitulait « Changement de Propriétaire », avec Patrick BOUCHAIN comme commissaire d'exposition. Le bâtiment du Fort Saint-Jean, appelé Georges-Henri Rivière, accueille essentiellement des expositions d'art contemporain. Une série de photographies a été exposée dans le cadre de l'année européenne de la culture. Cet espace accueille actuellement des expositions consacrées à l'art contemporain marocain. Les expositions du centre de conservation et de ressources sont gratuites mais celles du J4 et du Fort Saint-Jean sont payantes. La politique tarifaire du MuCEM repose sur un forfait d'entrée donnant accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires pour la somme de 8 euros au tarif plein et de 5 euros au tarif réduit. Les dispositifs de gratuité habituelle des musées nationaux s'appliquent également.

Le J4 présentera, à partir du mois d'octobre, une exposition intitulée « Food ». Cette exposition d'art contemporain portera sur les thèmes de l'agriculture et de l'alimentation. Parallèlement, ce bâtiment présentera l'exposition que Raymond Depardon avait réalisée pour le Grand Palais. Elle sera complétée par des photographies que l'artiste a prises de Marseille spécialement pour cette occasion. En 2015, le MuCEM ouvrira également une exposition intitulée « Les lieux saints partagés ». Elle est consacrée aux lieux de pèlerinage communs à plusieurs religions dans l'espace Euro-Méditerranéen. Une autre exposition intitulée « Panorama » portera sur ce type de représentation et ses significations sociales et esthétiques. Enfin, le musée présentera une exposition intitulée « *Made in Algeria* ». Elle s'interrogera sur la représentation cartographique de l'Algérie, de la Renaissance à nos jours, en insistant plus particulièrement sur la manière dont les colonisateurs français ont redessiné l'Algérie et sur les conséquences d'un tel découpage. De plus, la programmation du musée en dehors des expositions est également très dense. En effet, le MuCEM représente également un lieu de rencontres, de projections de films, de débats et de présentations de spectacles vivants. En 2013, 59 rencontres débats ont été organisées, 141 films ont été projetés et 51 spectacles ont été présentés. Le nombre d'événements programmés en 2014 sera similaire. Cette programmation est définie en fonction des expositions. Ainsi, une série de conférences et de débats ont eu lieu autour de l'exposition « Carnaval ». Un cycle de conférences portant sur le thème « Barbarie et Civilisations » a été animé par Tzvetan TODOROV. Achille MBEMBE y a participé. La qualité des intervenants doit être soulignée. 30 000 personnes ont été accueillies lors de ces événements. Une partie de la programmation s'effectue en plein air, au sein du Fort Saint-Jean. L'auditorium du MuCEM ne compte que 330 places. Sa capacité est plus réduite.

Concernant la politique du MuCEM en matière de publics, plusieurs objectifs ont été poursuivis. Le musée a cherché à élargir son audience. Il est nécessaire de travailler en direction du jeune public qui se rend peu spontanément au musée. Des nocturnes jeunes ont été organisées, avec pour médiateurs, des étudiants de l'Université d'Aix. Elles se sont bien déroulées. Le musée doit également attirer plus de touristes qui ne représentent pour l'instant que 15 % du public. La démocratisation constitue également un objectif important. Un travail a été réalisé en direction du public de champ social. Des accords ont été passés avec des associations des quartiers Nord et Centre de Marseille. Une politique de fidélisation reposant sur un système d'abonnement a été mise en place. Des négociations sont en cours pour proposer un pass annuel qui donnerait accès à l'ensemble des musées de la ville de Marseille et au MuCEM. Depuis l'ouverture du musée, la fonction scientifique a été structurée. Une direction de la politique scientifique et des collections a été créée. Zeev GOURARIER, conservateur national du patrimoine, en est responsable. Une douzaine de conservateurs issus de l'Institut National du Patrimoine y travaillent et s'occupent plus particulièrement de la conservation. Un département de la recherche et de l'enseignement et un département des collections et des ressources documentaires ont été créés au sein de cette unité.

Ils assument la fonction de conservation des collections et de l'ensemble des ressources. L'activité de conservation proprement dite a été organisée en 9 pôles thématiques. Chacun d'entre eux est dirigé par un membre de l'équipe scientifique spécialement chargé de connaître, d'étudier et de publier les collections. Un Conseil d'Orientation scientifique, comportant des représentants de la communauté scientifique, des personnalités extérieures, des représentants des tutelles et du musée, a été mis en place. Ce Conseil d'Orientation scientifique s'est réuni pour la deuxième fois au début du mois de juin. Un document de réflexion sur la politique d'acquisition lui a été soumis à cette occasion. Il a été validé par ses membres avec enthousiasme. Il sera adapté puis présenté au Conseil d'Administration au mois de juillet. Le Conseil d'Orientation s'est également penché sur la politique de recherche du MuCEM. La politique d'acquisition du MuCEM a d'abord cherché à relier l'ancienne collection dont le musée a hérité aux nouvelles orientations programmatiques qu'il s'est données. Le chantier des collections est, quant à lui, terminé. Il ne reste plus qu'à achever le mouvement de redéploiement des œuvres à l'intérieur des réserves. L'ensemble des œuvres a été transféré des sites de Paris, Saint-Riquier ou Saint-Rémy en Bourgogne dans le bâtiment de conservation et de réserves de la Belle de Mai. Certaines œuvres doivent encore rejoindre leur emplacement définitif dans le bâtiment des réserves. Ce processus devrait être achevé dans les semaines qui viennent.

En ce qui concerne la politique de recherche, le MuCEM a mené une politique de conventions-cadres et de partenariats avec un certain nombre d'organismes. Le MuCEM a signé avec l'EHESS dès 2010, et avec l'université d'Aix-Marseille et le Labex Med en 2012, une convention-cadre assortie d'un dispositif précis d'application. Des post-doctorants ont ainsi pu être accueillis. Ils conduisent des recherches en lien direct avec les expositions du musée. Par exemple, un postdoctorant travaille sur l'exposition « Lieux saints partagés », qui sera présentée en 2015. Un autre chercheur se concentre sur l'exposition présentée en 2016 au sein du J4 et qui porte sur les problématiques des restes, des déchets, des ordures et de l'économie du recyclage en Méditerranée. Le chercheur postdoctoral accompagne les conservateurs dans leur réflexion scientifique. Le MuCEM a également conclu une convention avec l'INHA et avec l'IMÉRA, Institut méditerranéen de recherches avancées, situé à Marseille. Un appel à candidatures a été lancé afin d'accueillir un chercheur en résidence. Il sera rattaché à l'IMÉRA et travaillera avec les équipes du MuCEM sur des thématiques communes aux deux institutions. Le rapport d'activités signale par ailleurs qu'une série de programmes de recherche a été lancée. De nombreuses rencontres scientifiques vont être organisées. Du 26 au 28 juin, le musée accueillera un colloque organisé en partenariat avec l'INHA et le CIHA, le comité international de l'histoire de l'art. Il portera sur le thème « civilisation, Méditerranée et au-delà ». Cette réflexion fait partie intégrante de la raison sociale du MuCEM. Un séminaire de recherche conjoint a été lancé avec la CNHI. Il s'interrogera sur les rapports entre les musées de sociétés et l'art contemporain. En matière de politique de formation, le MuCEM a passé un accord avec l'Institut National du Patrimoine. L'institut méditerranéen des métiers du patrimoine a été ouvert. Il propose des stages de formation à des professionnels du patrimoine de la Méditerranée d'une durée assez courte de 5 ou 6 jours mais qui peuvent être prolongés par des stages de terrain organisés depuis Marseille. Ces stages sont réalisés en liaison avec les organismes scientifiques ou patrimoniaux de la région qui concourent à la fois à l'élaboration de leur contenu et à l'accueil des stagiaires. Le MuCEM a également noué des partenariats avec des institutions internationales. L'exposition consacrée aux bronzes de Volubilis a été montée à partir d'une convention de partenariats conclue avec la fondation marocaine des musées. Cette convention se poursuivra dans la durée. Une équipe de la production du MuCEM a récemment été envoyée à Rabat afin de participer à la finalisation du musée d'art moderne et contemporain. Des expertises et des conseils techniques sont également fournis à propos des musées ethnographiques de Chefchaouen et de Tetouan. Ces partenariats peuvent également faire l'objet de temps forts dans la programmation culturelle et artistique. Deux jours de colloques, de rencontres et de présentations de films se sont déroulés au mois de janvier autour de la Syrie et de la mise en danger du patrimoine syrien. Des chercheurs et des conservateurs syriens ont pris part aux débats. 4 jours d'échanges ont eu lieu en Algérie, autour de l'exposition « Marseille-Alger aller-retour ». Des historiens français et algériens ont pu confronter leurs analyses concernant la période 1830-1962, époque où l'histoire d'Algérie se confondait avec l'histoire de France. Des événements ont été organisés au mois de mai sur le

Maroc, lors de la présentation de l'exposition d'art contemporain marocain dans le bâtiment GHR. Les partenariats internationaux du MuCEM visent également la société civile. Le musée ne passe pas systématiquement par des institutions officielles pour accueillir des artistes, des chercheurs, des plasticiens et des comédiens. Par exemple, l'exposition qui se tient actuellement dans le bâtiment du Fort Saint-Jean, intitulée « des artistes dans les cités », a été réalisée en partenariat avec des associations de plasticiens marocains ne possédant pas le statut d'artistes officiels. Bruno SUZZARELLI répond aux questions qui ont été soulevées à propos du fonctionnement interne du site, notamment concernant les travaux et l'entretien du bâtiment. Toutes les réserves n'ont pas été levées bien que le bâtiment ait été livré depuis un an. Les opérations ne remplissent pas nécessairement la garantie de parfait achèvement. Les appareils élévateurs ont posé quelques problèmes en voie d'être réglés. Ils ont notamment causé des difficultés lors du montage de la deuxième phase de l'exposition temporaire. Quelques fuites résiduelles et des bris de vitre liés aux orages violents dans la région de Marseille ont été constatés. Le processus d'expertise à destination des assurances s'annonce complexe. Des problèmes de contrôle du climat ont été signalés dans le bâtiment du Fort Saint-Jean conduisant la Direction à ne pas ouvrir toutes les salles prévues. Des études sont en cours afin d'y remédier. Toutes ces difficultés ont joué sur le moral des personnels, générant un certain stress, notamment lors du montage de la deuxième phase de l'exposition temporaire. En matière de gestion des ressources humaines, le plafond d'emploi de 125 TPT n'a pas été atteint. Seuls 117 postes ont été pourvus. La Direction éprouve des difficultés à trouver des profils, notamment en T2, correspondant aux besoins du musée. Une politique généreuse d'accueil d'emplois aidés, de CES ou de contrats d'avenir a par ailleurs été mise en place, puisqu'une vingtaine d'employés bénéficient de ces dispositifs gouvernementaux. Concernant les instances consultatives, le Comité Technique s'est réuni pour la première fois en février. Une deuxième réunion devrait avoir lieu prochainement. Le CHSCT s'est quant à lui réuni à deux reprises depuis le début de l'année.

Françoise PINSON remercie Bruno SUZZARELLI pour son exposé. Cette présentation donne envie de pouvoir continuer à travailler au MuCEM et de contribuer à sa mise en valeur. Des questions avaient néanmoins été soulevées lors de la visite préalable des organisations syndicales. Le stationnement représente un problème important pour les personnels. Françoise PINSON demande à Bruno SUZZARELLI si des mesures ont été prises pour y remédier. Les questions du temps de travail et de la contribution des prestataires extérieurs avaient également été posées. La configuration de la salle de repas est également problématique puisque les personnels déjeunent à la vue du public. La mise en place d'un local syndical à part entière avait été réclamée. Les représentants occupent actuellement un local réservé aux personnes handicapées. Ils souhaitent obtenir un espace dédié. Enfin, Françoise PINSON demande des informations complémentaires concernant les visites médicales des personnels, la prévision des repas pour le personnel de nuit et l'attribution des chèques-cadeaux.

Franck GUILLAUMET précise avoir lu le rapport d'activités transmis aux organisations syndicales. Il constate le succès indéniable du MuCEM, qualifié de « cité culturelle » dans l'entretien introductif à ce document. Il note que ce musée représente un enjeu important dans une ville comme Marseille. Il souhaiterait que des éléments quantifiés soient communiqués concernant la fréquentation, les types de public et leur répartition. Il salue néanmoins la politique d'offres particulières mises en place par le MuCEM qui vise à développer des partenariats avec des associations travaillant dans les quartiers Nord et Centre de Marseille qui connaissent de grandes difficultés. Concernant les Ressources Humaines, Franck GUILLAUMET s'interroge sur le fait que le plafond de recrutement de 125 emplois T2 n'ait pas été atteint. Il est impératif que le seuil de 125 emplois T2 soit atteint, d'autant plus que les organisations avaient initialement réclamé un nombre plus élevé de recrutements. Franck GUILLAUMET indique par ailleurs s'être penché plus particulièrement sur la page 67 du rapport d'activités consacrée aux recettes, aux dépenses et à la part consacrée aux prestataires extérieurs. Il signale que le recours à certaines entreprises avait précédemment fait l'objet de débats quand l'établissement a été créé. Men Sécurité est en charge de la sécurité, comme au Louvre, et Phone Regie gère l'accueil des personnes, comme au musée du Quai Branly. Franck GUILLAUMET s'inquiète du recours à Phone Regie étant donné les problèmes rencontrés au musée du Quai Branly avec cette entreprise en matière de droit syndical.

Il souhaite connaître le montant total consacré à ces sociétés et demande des informations supplémentaires concernant le poste « autres services extérieurs » dont le budget s'élève à 13,320 millions d'euros. En plus des questions liées à l'ouverture du musée, au CHSCT, aux conditions de travail des personnels et celles qui ont été rappelées par Françoise PINSON, Franck GUILLAUMET souligne que ce musée constitue une vitrine pour la France. Il note un décalage entre le travail fourni par les personnels pour contribuer au rayonnement du musée, et ce qu'ils seraient en droit d'attendre en termes de qualité des conditions de travail dans l'exercice de leurs missions.

Yann LEROUX indique qu'une partie des doutes émis par la délégation SUD Culture lors de la création du MuCEM a été levée. Cependant, de nombreuses questions persistent. À propos des conséquences du déménagement évoquées précédemment, Yann LEROUX se demande ce que devient la structure ATP à Paris, apparemment laissée à l'abandon. Il s'étonne par ailleurs que le musée ait ouvert sans problème majeur de fonctionnement (vitres, élévateurs). Il est statistiquement impossible que tous les objets soient arrivés sur le site sans le moindre dommage et qu'aucune casse n'ait été constatée sur un lot comportant près d'1 million d'objets. Par ailleurs, la Cour régionale des comptes a rendu son rapport. Elle signale un problème concernant la validation des comptes du SCN, suite au marché conclu avec le fournisseur des photocopieuses. Yann LEROUX réclame des éclaircissements sur l'avenant au contrat passé avec la société Chenue. De plus Yann LEROUX s'étonne que le MuCEM soit le seul établissement du Ministère de la Culture à ne pas atteindre son plafond d'emplois, d'autant que les besoins en personnels sont patents. Il convient de s'interroger sur la situation du T2 et de comprendre pourquoi certaines personnes ne souhaitent pas venir à Marseille. En 2013, Marseille était la capitale européenne de la culture. La programmation reflétait une telle ambition. Yann LEROUX demande comment les personnels vivent le retour aux conditions normales d'exercice.

Patrice LE CRAS expliquent que les personnels du MuCEM ont redoublé d'efforts durant l'année d'ouverture, d'autant plus que Marseille avait été désignée capitale européenne de la culture. Ils ont accepté la surcharge de travail occasionnée. Or le niveau de programmation du MuCEM est similaire en 2014, alors même qu'une partie des équipes souffrent d'usure physique et morale. Tous les emplois nécessaires n'ont pas été pourvus, notamment en T2. Il est nécessaire de s'interroger sur les fiches de postes. La direction essaie de compenser par des contrats précaires. Les CAE représentent près de 20 % des effectifs. De tels recrutements pouvaient être justifiés en 2013 afin de pallier le surcroît de travail généré par l'ouverture du musée. Toutefois, les syndicats ont l'impression que la Direction souhaite pérenniser ce système d'emplois précaires. Patrice LE CRAS estime que cette solution n'est pas satisfaisante. Les contrats précaires et l'externalisation ponctuelle coûteuse ne constituent pas des réponses aux problèmes liés au manque de personnels. La surcharge de travail pèse fortement sur les équipes du MuCEM. Elle occasionne des difficultés de coordination entre les services et des problèmes de communication interne. Des clivages sont même apparus entre différents services, suite à la mauvaise organisation mise en place lors de l'année d'ouverture. Une meilleure répartition des tâches et la révision de l'organigramme à l'issue de l'année d'ouverture avaient été demandées lors du premier Comité Technique du MuCEM qui s'est tenu au début du mois de février. Les organisations attendent le compte rendu. De plus, elles avaient réclamé que toutes les fiches de poste du MuCEM soient mises en ligne. L'organigramme figurant à la page 85 du rapport d'activités est tronqué. Il mentionne 125 ETP alors que l'effectif du MuCEM s'élève à 150 ou 160 personnes. Seuls 18 postes y sont précisés. Il est dommage que tous les postes n'y figurent pas car une présentation exhaustive aurait permis de constater les manques touchant certains secteurs. Les équipes sont confrontées à une forme d'opacité de la part des instances de décisions. Elles s'inquiètent de la programmation et du cap défini pour l'année 2014. La communication interne est déplorable. Les fêtes organisées à l'occasion du premier anniversaire du MuCEM l'ont confirmé. Une soirée privée a été organisée avec les partenaires qui avaient participé au projet du MuCEM. Tout le personnel n'était pas convié. Aucune communication n'a été diffusée et certains personnels se sont sentis lésés. Un courriel protocolaire a convié les effectifs à la soirée organisée le vendredi suivant. Celle-ci était ouverte à l'ensemble du public. De tels impairs révèlent d'importants problèmes de communication interne.

Frédéric MAGUET estime que ces erreurs de communication sont révélatrices de la manière dont la structure du MuCEM évolue. Il est nécessaire de garder une certaine continuité entre le projet global et la situation des personnels. Le MuCEM devait remplir un rôle de chef de réseau des musées de société en France. Il devait devenir le musée national d'ethnologie, prenant ainsi la suite des ATP. Il devait créer un lien entre les anciennes collections et les nouvelles orientations. Ce lien a été célébré à plusieurs reprises et la Direction avait même affirmé que les collections anciennes des ATP par exemple seraient mieux traitées à Marseille qu'elles ne l'étaient à Paris. Or, à Paris, les conservateurs disposaient de 2 400 mètres carrés d'expositions, comprenant une galerie culturelle et une galerie scientifique. A Marseille, certains objets ont été présentés dans la galerie de la Méditerranée, de manière parfois un peu anecdotique, et une vitrine a été installée dans le bâtiment du Fort Saint-Jean. D'ailleurs, les dimensions de cette vitrine, 15 mètres de hauteur sur quelques mètres de largeur, la rendaient risible et ne rendaient pas justice aux collections d'ethnologie qui ont, pendant 50 ans, été l'objet de travaux de recherche extrêmement approfondis. Elle a d'ailleurs été démontée. L'ensemble des collections anciennes se trouve désormais dans des caisses. La question de leur valeur scientifique se pose. Selon les ordonnances de 1945, un musée se doit d'ouvrir au public une collection présentant un intérêt scientifique. Or ces collections anciennes ne sont pas exposées. Par ailleurs, un musée d'ethnologie doit réfléchir aux problématiques liées à l'identité culturelle. La Ministre n'apprécie par cette notion car l'idée d'identité renverrait à quelque chose de figé. Etant donné ce qui se passe en France et en Europe, il est nécessaire que des institutions pensent l'identité culturelle en termes de processus, conformément aux travaux de Bourdieu ou de Lévi-Strauss. Frédéric MAGUET estime que le MuCEM ne remplit pas encore cette fonction culturelle et politique au niveau national. De plus, les personnels se sentent dispersés. L'ouverture du musée a requis énormément d'efforts mais les tâches assignées aux différents services sont très disparates. Un fossé existe entre les activités d'animation du J4 et les missions du CCR qui s'occupe du traitement technique des collections (inventaire, récolement, documentation). Les tâches sont exécutées d'un point de vue technique mais ne sont pas suffisamment définies et coordonnées par une politique scientifique globale. Frédéric MAGUET souligne qu'il aime le MuCEM en tant que lieu d'exposition et qu'il apprécie ses personnels. Mais il n'estime pas que cette institution soit pour l'instant capable de prendre le relais des ATP et d'être à la tête du réseau des musées de société en France. La question du rapport des personnels aux collections se pose. La Direction du musée Picasso a réinternalisé l'ensemble des emplois en lien avec les collections. Frédéric MAGUET s'étonne que cette décision n'ait pas été prise pour les musées d'ethnologie, comme le Quai Branly et le MuCEM. Il se demande si le service des musées de France établit une différence de valeurs entre les collections, entre le musée Picasso nécessitant des agents publics et les collections ethnologiques qui pourraient être gérées par des sociétés extérieures. Une réflexion doit être menée à propos de la nécessité de réinternaliser le secteur ASM au musée du Quai Branly et au MuCEM. Plusieurs types de populations salariées coexistent pour l'instant au sein du MuCEM. Les personnels T3 sont des agents contractuels alors que les personnels T2 sont fonctionnaires. Une dérogation masquée semble être en vigueur. Une telle répartition est étonnante, d'autant plus que le ministère souhaite nettoyer les décrets liste et réfléchir au bien-fondé des dérogations. De plus, ces personnels ne se comprennent pas et le manque de communication des équipes est renforcé par les méthodes de management du MuCEM. L'organigramme est effectivement tronqué. Il mentionne 125 ETP alors que 160 personnes travaillent sur le site. Les stagiaires et les emplois aidés ne sont pas représentés. De plus, il importe de se demander s'il est pertinent et nécessaire de continuer à recourir à des stagiaires non rémunérés. Enfin, Frédéric MAGUET demande que le rapport d'inspection de l'IGAC concernant le bâtiment du bois de Boulogne soit rendu public et communiqué aux organisations syndicales.

Didier GORCE estime que le titre même de l'institution, « musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée » est inapproprié. Les expositions et la politique scientifique portent plus sur la Méditerranée que sur l'Europe. Monsieur Zeev GOURARIER, déjà, avait quitté une réunion du comité technique lorsqu'il avait appris que certaines collections du J4 avaient été mises en silo. Didier GORCE demande si des expositions seront consacrées à des collections européennes. Il considère par ailleurs que l'anglais est trop utilisé dans les intitulés des expositions : « Made in

Algeria », « Food ». Il rappelle la loi Toubon et précise que cet ancien Ministre de la Culture siège également au Conseil Scientifique de la CNHI, partenaire du MuCEM dans certains domaines de recherche.

Maurice N'GUYEN souhaite revenir sur la politique budgétaire de l'établissement en 2013. La désignation de Marseille comme « capitale européenne » avait permis d'augmenter le nombre d'entrées au MuCEM. L'Etat a annoncé une réduction de l'aide budgétaire. Maurice N'GUYEN se demande quelles seront les conséquences d'une telle mesure pour les établissements publics. En 2013, les recettes s'élevaient à 23 millions d'euros tandis que les dépenses atteignaient 22 millions d'euros. Sans l'apport de l'association Préfiguration, à hauteur de 3 millions d'euros, les comptes du MuCEM seraient déficitaires. En 2014-2015, le MuCEM connaîtra nécessairement une baisse du nombre de visiteurs, par rapport à l'année d'ouverture, et une diminution des subventions de l'Etat, qui atteignaient 16 millions d'euros en 2013. Maurice N'GUYEN demande à la Direction comment les objectifs de ressources propres à l'établissement seront tenus et si elle prévoit d'augmenter les tarifs d'entrée au musée ou de supprimer, comme au Louvre, la gratuité du premier dimanche.

Bruno SUZZARELLI répond à Françoise PINSON à propos du stationnement. Il explique que le groupe Vinci, gérant du parking, n'a pas accepté de proposer des tarifs préférentiels aux personnels du MuCEM malgré les demandes de la Direction. Néanmoins, des cartes de stationnement ont été distribuées aux personnels dont les fonctions et les activités nécessitent de nombreux déplacements, comme cela avait été décidé lors d'une réunion avec les personnels au cours de laquelle des critères précis d'allocation avaient été définis. Néanmoins, Bruno SUZZARELLI relativise ce problème et rappelle que le métro le plus proche est situé à 10 minutes de marche du MuCEM. Concernant la salle de repas du J4, des rideaux ont été commandés afin d'éviter que les personnels soient à la vue du public. Un local syndical pérenne a été installé dans la tour du roi René. Il sera disponible et pleinement équipé au début du mois de septembre. Par ailleurs, la médecine du travail convoquera les agents concernés par des visites de contrôle. Des repas sont prévus pour les équipes qui travaillent de nuit.

Bruno SUZZARELLI répond ensuite aux questions soulevées par Franck GUILLAUMET. Le MuCEM souhaite travailler en priorité et de manière durable avec les organismes du champ social. Des actions sont menées en partenariat avec des associations des quartiers de Marseille, dans le cadre de l'exposition « Food » que le MuCEM accueille après Genève et Sao Paulo. Les participants auront accès aux réserves afin de voir les objets de la collection choisis par les artistes invités. Ils seront familiarisés avec les thématiques du musée et un banquet sera organisé dans les quartiers afin d'inciter les habitants à se rendre au MuCEM. Un dîner au Fort Saint-Jean sera d'ailleurs organisé au moment du montage de l'exposition. Les participants pourront assister les commissaires de l'exposition. Concernant la question des effectifs, seuls 117 postes sur les 125 prévus ont effectivement été pourvus. Bruno SUZZARELLI concède que des difficultés de recrutement subsistent à propos des postes de T2. Elles sont peut-être dues aux fiches de postes, peu attractives, ou au fait de devoir s'installer à Marseille. Par ailleurs, il précise que les autres types de contrats ne servent pas à pallier une insuffisance d'effectifs. Les contractuels aident les personnels permanents. La politique d'emplois aidés permet de former des jeunes qui n'auraient pas accès, en temps normal, à ce type de métiers. De plus, la part du budget consacrée aux marchés des entreprises de sécurité et d'accueil représente une somme non négligeable. Elle est cependant absorbable et son montant figure dans le bilan, au titre des prestations extérieures. S'adressant à Monsieur LEROUX, Bruno SUZZARELLI estime que ce n'est pas à lui de répondre aux interrogations sur l'avenir du bâtiment des ATP. Il se félicite néanmoins que le transfert des collections se soit bien déroulé. Certains accrocs ont peut-être eu lieu mais, dans l'ensemble, le transport des objets a été admirablement effectué, grâce aux équipes du MuCEM et aux prestataires, Methodem et Chenue. Il confirme que le marché des photocopieurs qui avait été conclu à l'époque du SCN fait l'objet d'une étude au bureau du contentieux du Secrétariat Général. Un tribunal a rendu un avis favorable au Ministère. L'entreprise de photocopieurs avait imposé à l'époque des clauses inadmissibles. La situation ne s'est pas reproduite lorsqu'un nouveau marché a été conclu avec les établissements publics. L'avenant au contrat Chenue

résulte du changement de statut des institutions concernées. Le passage de SCN au statut d'établissement public a engendré certaines modifications du contrat passé avec les sociétés de transports. Des difficultés juridiques étaient apparues à propos du transfert des collections. Un protocole d'accord, établi avec le contrôle financier, sera signé avec la société Chenue, afin de régler définitivement le différend en cours et de régler les sommes qui leur sont dues. Par ailleurs, la programmation du MuCEM restera effectivement très dense en 2014. Il convient de trouver un équilibre entre les ambitions liées aux missions de service public d'une « cité culturelle » et la charge de travail qui en résulte pour les personnels. La charge administrative que représente la rédaction des contrats passés avec les artistes, les conférenciers ou les troupes est importante. Il sera nécessaire d'élaborer des contrats-types qui permettront de gagner du temps et de rendre plus fluides ces procédures. La coordination des équipes de programmation et de production doit également être améliorée. Des commissions et des groupes de travail seront mis en place afin de faciliter leur collaboration. De plus, le fonctionnement des instances statutaires, prévues par le décret sur les établissements publics, et des comités internes de fonctionnement s'améliore. Le rapport d'activités présente un organigramme simplifié. L'organigramme complet, listant les attributions de chaque poste, existe et a été diffusé sur le site interne du MuCEM. La Direction propose de le communiquer aux organisations syndicales. Le premier anniversaire du MuCEM a effectivement été célébré à deux reprises. Une première soirée, avec un cocktail et un concert, a été organisée pour les mécènes et les partenaires institutionnels qui avaient contribué à l'ouverture du MuCEM. Cette soirée n'était pas destinée aux personnels du MuCEM. Puis, une deuxième soirée, publique cette fois, a eu lieu le vendredi 6 juin. Plusieurs milliers de personnes, y compris des personnels du MuCEM, ont participé à cet événement. Par ailleurs, un pique-nique réservé aux personnels du MuCEM aura lieu le 6 juillet dans le Fort Saint-Jean ou sur la terrasse du J4. Concernant les thématiques des expositions, Bruno SUZZARELLI explique que la démarche scientifique adoptée est essentiellement comparative. L'Europe est toujours présente. Par exemple, l'exposition actuellement présentée au J4, intitulée « Le monde à l'envers, carnivals et mascarades d'Europe et de Méditerranée » est constituée pour moitié de collections du MuCEM, et pour une autre moitié de collections prêtées par des musées européens, notamment le musée du carnaval de Binche en Belgique qui est coproducteur de l'exposition. L'exposition est consacrée à la pratique du carnaval et à son héritage en Europe et non uniquement de l'autre côté de la Méditerranée. Concernant l'exposition « Food », la question des déchets en Europe et en Méditerranée sera abordée. Une réflexion importante sera menée sur la situation en Italie, notamment à Naples, à l'aide d'enquêtes de terrain précises. « Made in Algeria » n'est pas le titre définitif, ni le plus heureux, de l'exposition mais les commissaires ont avancé des raisons précises. L'éventualité d'un déficit structurel du budget n'est pas avérée. Le budget 2013 est légèrement excédentaire. Le MuCEM a réalisé de meilleures recettes que prévu et certaines dépenses ont été reportées à 2014. Le budget 2014, quant à lui, est équilibré et la Direction n'anticipe pas de difficultés particulières. Concernant les collections issues des ATP, le fonds historique du MuCEM a effectivement vocation à être présenté au public. Des problèmes de climat sont apparus au Fort Saint-Jean mais cette situation est temporaire et les collections pourront y être présentées prochainement. Par ailleurs, 40 % à 50 % des œuvres qui sont exposées dans la galerie de la Méditerranée relèvent des collections du MuCEM. Celles-ci pourront également être présentées dans le cadre d'expositions temporaires, comme l'exposition « Carnaval » ou bien celle de Denis Chevalier, intitulée « Le bazar du genre » et qui était constituée à plus de 50 % par des œuvres du MuCEM. Les œuvres disposées au centre de conservation et de ressources ne sont pas en silo ou en caisse. Elles sont présentées, étudiées et classées. Le bâtiment fonctionne parfaitement. Une partie des réserves est accessible et visitable. 800 mètres carrés d'exposition sont ouverts au public sur rendez-vous ou en accès libre le premier lundi de chaque mois. Une petite salle d'exposition permet également aux commissaires extérieurs de proposer des thématiques à partir des collections de réserve, ce qui fut le cas des deux commissaires en charge des premières opérations du MuCEM. Par ailleurs, le MuCEM doit reprendre la tête du réseau des musées de société. Plus d'efforts doivent être consacrés à cet objectif. Un accord-cadre a été passé avec la Fédération des musées de société en vue d'établir des partenariats visant différents projets. La FEMS (Fédération des Ecomusées et des Musées de Société), auparavant basée à Besançon, s'installera dans la tour du Roi René où un local spécifique a été aménagé. Une réunion de travail

avec la direction de la FEMS se tiendra demain afin de proposer des politiques de recherche et des opérations à destination du public.

Wladimir SUŠANJ estime qu'il serait intéressant d'utiliser une méthodologie similaire pour présenter un bilan de la situation des Archives Nationales et du site de Pierrefitte en particulier.

Vincent BERJOT admet que ce type de bilan est très intéressant. Il demandera à l'IGAC des informations concernant le bâtiment des ATP mais précise d'ores et déjà que les rapports d'inspection sont normalement consultables sur demande. Le bâtiment appartient à la ville de Paris et il présente des contraintes fonctionnelles. Le Ministère s'est entretenu avec des représentants de la ville de Paris pour savoir si la création d'un espace culturel dans ce secteur, en collaboration notamment avec la fondation Vuitton, pourrait les intéresser. Ces discussions n'ont pas abouti. La ville a lancé une étude dont le principe a été présenté en Conseil de Paris. Ni le ministère ni la ville de Paris n'ont, pour l'heure, proposé un projet précis de reconversion de ce bâtiment. Vincent BERJOT estime qu'aucune différence de traitement n'est opérée entre les musées de sociétés et les musées des beaux-arts classiques. Le MuCEM est au cœur des préoccupations du Ministère au même titre que tous les autres musées. Le Ministère se réjouit du succès du MuCEM en matière de fréquentation des espaces ouverts comme des sites payants. Le MuCEM éclipse d'ailleurs certains musées de la ville de Marseille même si l'objectif consiste plutôt à encourager des politiques de partenariat. La programmation très riche, en termes de conférences et de colloques notamment, montre que le MuCEM remplit ses fonctions de « musée de société ». Ce rôle de leadership figurera d'ailleurs au rang des objectifs fixés dans le cadre du recrutement du prochain président du MuCEM. Cette problématique est abordée avec les candidats. Le pari de l'ouverture de ce musée est réussi. Une nouvelle feuille de route doit être définie pour les années à venir.

Didier GORCE souligne qu'un grand département des musées de société devrait être identifié comme tel au sein du Ministère.

Frédéric MAGUET insiste sur la nécessité de réinternaliser les fonctions des personnels au Musée du Quai Branly et au MuCEM et demande que cette proposition soit sérieusement considérée. L'organigramme indique que le chef du grand département des musées de société n'est pas responsable des collections, contrairement aux pratiques en vigueur dans l'ensemble des autres grands départements. Frédéric MAGUET s'en étonne mais un intervenant réfute cette affirmation.

Vincent BERJOT indique par ailleurs que le Ministère a mis en place une procédure transparente d'appels à candidature et d'auditions pour succéder à Bruno SUZZARELLI. Les organisations syndicales auront connaissance du choix du nouveau président du MuCEM à l'issue de cette procédure.

Frédéric MAGUET précise que les syndicats n'étaient pas favorables à ce que le MuCEM soit considéré comme un établissement public. Néanmoins, certains établissements publics précisent dans leurs statuts que le président doit être à la fois un conservateur et un scientifique. Les statuts du MuCEM ne le mentionnent pas. Frédéric MAGUET demande à la Direction si le successeur de Bruno SUZZARELLI possédera un profil scientifique.

Vincent BERJOT affirme qu'il ne répondra pas précisément à cette question puisque la procédure est encore ouverte. Il constate néanmoins que les statuts du MuCEM n'indiquent rien de précis.

Pedro CARRASQUEDO souligne que le MuCEM a été créé sur le site de l'ancien port, appelé port de la Joliette. Le musée est situé à quelques mètres du centre de rétention administrative pour étrangers en situation irrégulière d'Arcenc. Les Algériens faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion pourraient être invités au MuCEM avant d'être expulsés puisque ce musée incarne l'ouverture sur la Méditerranée.

Vincent BERJOT prend acte de cette suggestion. Il rappelle que le MuCEM est effectivement capable de mettre en place des projets originaux. Un projet de la RMN avait été monté dans un centre pénitentiaire. Il déclare par ailleurs qu'un bilan d'activités similaire sera effectué en ce qui concerne les Archives Nationales.

5. Organigramme du SCN C2RMF et sa politique scientifique (*pour information*)

Vincent BERJOT rappelle qu'un débat avait été souhaité, lors de la dernière réunion du Comité Technique sur la politique scientifique du C2RMF. Marie LAVANDIER se trouvait alors à Florence pour assister à un colloque important. Un certain nombre de réunions internes ont été organisées au C2RMF. Marie LAVANDIER présente aujourd'hui la politique scientifique et les structures du C2RMF.

Yann LEROUX explique que son rôle de syndicaliste ne consiste pas à critiquer Monsieur BERJOT ou Madame LAVANDIER. Il souhaite uniquement qu'un interlocuteur désigné soit présent lorsqu'un point est traité au Comité Technique et que les documents pertinents soient transmis au préalable.

Marie LAVANDIER présente la politique scientifique du C2RMF en vigueur depuis ces derniers mois, c'est-à-dire depuis que l'équipe de Direction est au complet. Cette politique s'inscrit pleinement dans la politique nationale du service des musées de France. Ce service a en effet pour mission de mettre en œuvre, à l'aide des responsables de collections, la politique nationale des musées de France en matière de recherche, de conservation préventive et de restauration. Le C2RMF vise à répondre aux besoins des musées de France et détermine ses activités en fonction des demandes portant sur les objets transmis par les musées de France. 1 200 musées sont répartis sur l'ensemble du territoire. Un dispositif nommé « OSCAR » permet de centraliser les demandes qui sont transmises au C2RMF par les musées de France. Ce « *work flow* », c'est-à-dire ce guichet électronique de gestion de la demande, ne remplace pas les contacts directs que les personnels instaurent entre les différents services. Mais il permet de posséder une visibilité certaine sur les demandes en cours. Par ailleurs, des réunions de programmation ont été organisées avec les musées nationaux. Depuis quelques années, une réunion se tient au mois de janvier avec chaque département du musée du Louvre. Ce mode opératoire a été étendu aux principaux musées nationaux collaborant avec le C2RMF et intégrera l'année prochaine les musées territoriaux partenaires. Cette réunion annuelle permet de réaliser un bilan de l'ensemble des dossiers traités et de construire une politique prospective, à 3 ou 4 ans, indépendamment des demandes ponctuelles auxquelles répond légitimement le C2RMF. De plus, un outil d'autoévaluation en conservation préventive a été mis en place. Il permet d'évaluer le niveau de développement des politiques préventives mises en place dans les différents musées. Disponible en ligne sur la plateforme OSCAR depuis quelques semaines, il constitue une voie d'entrée impérative pour tout musée qui sollicite une intervention en conservation préventive. Cet outil permet de collecter des données et de disposer d'un état des lieux de la conservation des collections des musées, à l'échelle nationale. Les résultats du récolement décennal suscitent également des attentes importantes. Ils fourniront au C2RMF des informations importantes pour répondre aux besoins des institutions dans les années à venir. Le C2RMF travaille également au niveau local avec l'ensemble des conseillers musées. Depuis deux ans, une demande de note annuelle est transmise conjointement avec le service des musées de France aux conseillers musées. Elle permet de répertorier l'ensemble des besoins identifiés dans chaque région et en attente de traitement au service des musées de France et au C2RMF. A ce propos, une réunion se tiendra demain au C2RMF avec tous les conseillers musées. Ils seront reçus au centre de recherche et de restauration du service des musées de France. Ils en découvriront ainsi les capacités et seront sensibilisés au caractère exigeant des demandes adressées par les musées de France. Depuis la fondation du C2RMF en 1999, le développement de la connaissance des collections et la bonne conservation des objets sont considérés comme indissociables. Cette vision détermine la politique scientifique et la politique de recherche du C2RMF. Elle concerne l'ensemble des activités du centre. De plus, continuer à répondre de manière qualitative aux

besoins des musées de France exige d'entretenir un certain niveau d'excellence et de développer des projets de recherche. Cette exigence scientifique guide la totalité des départements du C2RMF, non seulement le département de recherche mais aussi les départements de restauration, de conservation préventive, des archives et des nouvelles technologies de l'information. Par ailleurs, l'objet de musée possède un statut spécifique. Considéré comme particulièrement précieux, il présente un certain nombre de particularités qui influent directement sur le développement des compétences scientifiques du C2RMF. Le C2RMF aide les musées à distinguer ces objets dans le cadre de leur politique d'acquisition. Le développement instrumental, notamment sur AGLAE, veille à ne pas altérer la composition des objets examinés au C2RMF, c'est-à-dire non seulement à ne pas les détruire mais également à ne pas altérer leur organisation physico-chimique. Le laboratoire de recherche des musées de France a développé ses compétences en imagerie scientifique. Il a instauré, au tournant des années 1980-1990, des partenariats avec le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) et le CNRS afin de permettre l'authentification physico-chimique des matériaux constitutifs des objets de musée et d'améliorer ainsi la connaissance des œuvres et la compréhension de leur vieillissement. En effet, il est nécessaire de différencier ce qui tient à la volonté de l'artiste et ce qui relève des altérations liées au vieillissement de l'œuvre. Le C2RMF a ainsi cultivé une expertise en matière d'histoire de la restauration. Le développement de méthodes prédictives en conservation préventive aide à remédier aux altérations et à les anticiper. Des outils de « *microfading tester* » ont été acquis cette année. Ils permettent d'établir des prédictions concernant l'évolution des textiles. D'une manière générale, le C2RMF cherche à développer ses compétences et ses politiques de recherche. Le centre travaille de plus en plus sur des *corpus* d'objets. Les musées demandent des expertises plus globales et plus structurées. Les demandes individuelles portant sur un objet particulier sont réservées à l'examen de propositions d'acquisitions ou à des urgences conservatoires. Le C2RMF a également souhaité reconstruire son réseau de partenariats. Le départ de la composante CNRS de l'UMR 171 a fortement impacté le C2RMF. Il a été nécessaire de reconstruire des partenariats académiques. Mais les personnels de recherche du C2RMF n'ont pas été intégrés dans une unité mixte de recherche comme auparavant. Les partenariats sont désormais multiples et plus ciblés. Les objectifs du C2RMF et ceux du monde académique diffèrent ou s'accordent en fonction des situations. Par exemple, un partenariat a été conclu en janvier 2014 avec une équipe de l'UMR de chimie Paris Tech qui a été évaluée positivement par l'AÉRES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur) . Il concerne l'étude des matériaux inorganiques, notamment vitreux. Le C2RMF s'est par ailleurs investi dans la création du Labex Patrima avec les universités de Versailles, de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Cergy Pontoise. Les résultats sont satisfaisants. Le C2RMF n'a jamais accueilli autant de doctorants et de postdoctorants. Un partenariat avec l'Université de Nanterre est envisagé. Il aboutira peut-être à la constitution d'une UMR. Il est néanmoins nécessaire de chercher à répondre aux besoins du C2RMF et des musées de France avant de conclure des accords. Les partenariats internationaux méritent également d'être développés. Un nouveau projet européen, prenant la suite du projet CHARISMA, est en cours d'élaboration. Il s'intitule HYPERION. Le C2RMF négocie afin de pouvoir produire des accès transnationaux et d'être associé au networking et aux travaux de recherche portant sur la restauration et la collecte de données. Le C2RMF travaille également systématiquement avec les autres laboratoires qui dépendent ou qui sont soutenus par le Ministère de la Culture, à savoir le LRMH et le CRCC, ainsi que certaines structures de recherche internes au musée. Le C2RMF développe également des projets avec les Archives et la BNF. Ceci mérite d'être souligné, notamment dans le cadre d'une réflexion plus générale sur la politique de recherche menée par le Ministère de la Culture. Les axes de réflexion du C2RMF concernent particulièrement l'imagerie scientifique et la recherche en restauration. La réouverture des salles consacrées au mobilier du XVIII^{ème} siècle au Louvre a été l'occasion d'approfondir ce questionnement. La transversalité et l'interdisciplinarité des équipes du C2RMF constituent une force même si la gestion d'équipes aux compétences variées n'est pas toujours aisée. Le laboratoire du C2RMF et les équipes de restaurateurs internes ont été mobilisés pour repenser les techniques de restauration en s'inspirant d'approches plus traditionnelles. L'innovation nécessite aussi de prendre en considération les méthodes traditionnelles de conservation des objets. La recherche en conservation préventive se penche actuellement sur la notion de « conservation durable ». Elle ne concerne pas uniquement le climat mais porte également sur l'étude des techniques

traditionnelles de conservation. Des réflexions sont menées depuis quelques années sur le plateau technique qui est exceptionnel mais vieillissant. Une politique de renouvellement du matériel est en cours d'application avec l'appui, notamment de la ville de Paris et de la région Ile-de-France. Enfin, le Conseil Scientifique du C2RMF s'est réuni le 10 mars. Les différents projets de recherche ont été présentés avec succès. La prochaine session du Conseil Scientifique étudiera les projets en cours d'élaboration. Des représentants de la Direction générale des Patrimoines y seront associés.

Cécilia RAPINE remercie Marie LAVANDIER pour son exposé. Elle rappelle qu'une note accompagnée de l'organigramme actuel avait été transmise aux représentants syndicaux lors de la réunion précédente. Or ces documents avaient suscité des questions à propos des personnels placés sous une double direction. Cécilia RAPINE ne comprend pas la manière dont la note et l'organigramme s'articulent. Elle demande des éclaircissements sur le nombre d'agents associés à chaque fonction et sur la manière dont les postes sont organisés afin de répondre aux objectifs de la politique scientifique. Enfin, elle souhaite savoir avec quel UMR de Nanterre et sur quelles thématiques le C2RMF souhaite créer un partenariat.

Marie LAVANDIER ne souhaite pas répondre à cette dernière question puisque des négociations sont en cours.

Cécilia RAPINE ajoute qu'elle souhaiterait voir le précédent organigramme pour comparer les deux documents.

Yann LEROUX indique que SUD a été contacté par les représentants siégeant au CHSCT du C2RMF. Il rapporte que l'organigramme présenté est le troisième. Il demande quelle politique scientifique est adoptée par le centre de recherche et comment elle se traduit au niveau de l'organigramme, pour les personnels, et au niveau de l'organisation de l'espace. Le pôle de recherche s'installe au Louvre alors même que Versailles offre des méthodes de classement, avérées par la gypsothèque, qui peuvent inspirer le C2RMF. Une réflexion sur l'organisation spatiale doit aussi être menée concernant les ateliers de restauration. Enfin, la mise en place d'un règlement intérieur basé sur celui des services à compétence nationale musée avait été évoquée. Or le C2RMF ne peut pas pour l'instant être considéré comme un service à compétence nationale musée. Yann LEROUX demande si une structure SCN ou EPSCP serait adaptée dans le cas présent.

Franck GUILLAUMET se réjouit que la politique scientifique du C2RMF et son positionnement soient inscrits à l'ordre du jour du Comité Technique. Après lecture de la note et présentation de l'exposé, il estime que les questions abordées sont passionnantes mais complexes pour des représentants du personnel devant traiter de nombreux sujets au sein de cette instance. Les représentants du personnel éprouvent un sentiment de frustration et souhaiteraient pouvoir approfondir les discussions qui concernent la situation du C2RMF. Franck GUILLAUMET comprend que le C2RMF a traversé une période délicate liée au départ du CNRS. Le terme de « traumatisme » a d'ailleurs été utilisé par Marie LAVANDIER. Les difficultés liées au projet de Cergy-Pontoise ont également fragilisé le C2RMF. Néanmoins, Franck GUILLAUMET constate que l'accent mis sur la recherche, y compris au niveau de la restauration, témoigne de la vigueur du C2RMF. Il réclame cependant une relative prudence concernant certains partenariats, notamment ceux contractés dans le cadre de la fondation des sciences et du patrimoine. Des partenariats fleurissent au Ministère, notamment avec le secteur de l'enseignement supérieur. Des fondations deviennent des COMUE (Communautés d'Universités et Etablissements) prévues par la loi de juillet 2013 et le statut des établissements d'enseignement, des écoles d'art, des écoles de cinéma sous tutelle du Ministère, comme la FEMIS, est remis en cause. Ces partenariats deviennent de véritables opérations de fusion qui phagocytent les structures en place et peuvent les fragiliser. Cette inquiétude a fait l'objet d'un courrier adressé à la Ministre de la Culture et à Geneviève FIORASO, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur. La politique de recherche du C2RMF doit veiller à délimiter les périmètres de ces partenariats afin que le Centre conserve ses prérogatives et que ces accords servent de tremplins pour développer et renforcer le réseau des

musées de France. La question des partenariats internationaux importe également. Il est nécessaire de travailler plus collectivement sur des projets à moyen et long terme. Enfin, Franck GUILLAUMET demande à son tour comment cette politique scientifique se traduit d'un point de vue structurel et organisationnel. Il est difficile de lire ces changements d'orientation dans l'organigramme. Le rôle des personnels et leur implication dans cette politique sont difficilement identifiables. Cela pourrait induire le sentiment d'un manque de reconnaissance. La dégradation des conditions de travail de certains personnels est constatable et des cas de souffrance au travail pourraient même être mentionnés.

Antoine ZINK précise que des discussions portant sur l'organigramme ont lieu au CHSCT depuis un an. Les élus de cette instance ont souhaité que ce point soit abordé au Comité Technique. La Direction semble estimer que la consultation du Comité Technique n'est pas nécessaire. Or cette proposition a été mentionnée par Marie LAVANDIER dans son introduction et reprise dans la note diffusée aux représentants du personnel. La politique de recherche s'applique à tous les départements. Mais la discussion n'a porté que sur la réorganisation du département recherche comme s'il était indépendant des autres. Antoine ZINK regrette qu'un seul organigramme synthétique soit présenté car il ne reflète pas la réalité du nombre de personnels impliqués. Par ailleurs, certains collègues se retrouvent en situation de double tutelle. La politique scientifique est exposée au Comité Technique. Le Conseil Scientifique s'est réuni. Une présentation plus approfondie accompagnée d'une discussion se tiendra à l'automne. Antoine ZINK estime que le processus est conduit à l'envers. La Direction devrait d'abord défendre un projet scientifique abouti devant le Conseil avant de le présenter au Comité Technique pour qu'il évalue l'impact de celui-ci sur l'organisation du travail et la répartition des postes. Le CHSCT interviendrait alors à la fin du processus pour évaluer les répercussions de cette réorganisation sur les agents. De plus, Antoine ZINK s'enquiert du mode de fonctionnement du comité de liaison du C2RMF qui réunit les départements de recherche et de restauration. Plusieurs types d'organisation ont été testés, notamment une filière interdépartementale dont la double tutelle posait problème. Des précisions sont demandées. Par ailleurs, le nombre de thèses en cours au C2RMF est plus élevé qu'auparavant, alors même que le C2RMF s'est dissocié de l'UMR du CNRS. Le nombre de stagiaires a également augmenté. Ils constituent une charge pour le personnel permanent et pour les personnels d'encadrement. Un doctorant doit être considéré comme un personnel permanent en contrat à durée déterminée. Il doit bénéficier des mêmes conditions de travail qu'un personnel permanent. Des questions d'organisation spatiale se posent. Enfin, l'organigramme, tel qu'il est présenté, omet un poste de référence. Il introduit de plus un groupe consacré à l'imagerie. La note explique en effet les problématiques liées à l'ancienneté des méthodes d'imagerie et à leur utilisation par le service de restauration. Les programmes européens, comme Horizon 2020, encouragent l'accumulation de données et l'archivage électronique. Des problèmes particuliers au C2RMF se posent. Le fonds d'archives documentaires est considérable. La plupart des dossiers datent de plus de 100 ans. Tant que l'œuvre est archivée dans les locaux du C2RMF ou tant qu'elle figure dans les collections, son dossier est ouvert. La période d'utilisation des archives démarre quand l'archive est classée mais les archives du C2RMF sont par définition toujours ouvertes. A ce fonds d'archives traditionnel papier ou argentique s'ajoutent les fonds numériques. De surcroît, l'imagerie scientifique ne concerne plus uniquement les photographies ou les radiographies mais également l'accumulation de données géométriques sur les objets. Des problèmes considérables se posent également en matière de portabilité des données entre les différents laboratoires. Le C2RMF a besoin de spécialistes en archivage électronique. Des personnels vont partir en retraite. Le recrutement interne n'est ouvert qu'aux personnels de la catégorie B. Or des ingénieurs en imagerie scientifique partent également en retraite. Antoine ZINK demande si du personnel spécialisé sera recruté.

Vincent BERJOT précise que la politique scientifique du C2RMF sera de nouveau abordée. Une mission d'appui de l'Inspection des Patrimoines, en collaboration avec le service des musées de France, a été lancée à la demande de Marie LAVANDIER. Elle permettra de forger de nouvelles orientations et de définir la politique scientifique propre au C2RMF. Le service des musées de France est le premier interlocuteur du C2RMF. Néanmoins, une collaboration avec le LRMH pourrait être intéressante. L'appui de l'Inspection des Patrimoines qui possède une vision

transversale de ces sujets présente un intérêt. Il convient d'identifier des méthodes de travail avec les musées nationaux mais aussi avec les DRAC en ce qui concerne l'appui aux musées territoriaux de France. Des programmes scientifiques transversaux doivent être mis en place au-delà du travail ciblé portant sur des objets spécifiques. Vincent BERJOT approuve la remarque de Franck GUILLAUMET concernant la nécessité d'inscrire le C2RMF au cœur de la politique scientifique transversale du Ministère. La question de la politique de documentation et d'archivage du Centre est importante. Le C2RMF joue un rôle de chef de réseaux des ateliers en région. Il collabore également avec le CCRP de Marseille. L'Inspection du Patrimoine conduira sa mission en interrogeant les différents acteurs de cette politique. Elle présentera son rapport et des conclusions seront tirées concernant l'organisation du C2RMF. A ce stade, les modifications de l'organigramme qui ont été opérées ne sont pas majeures. L'organigramme pérenne résultera des décisions prises à la suite de ce rapport.

Didier GORCE trouve problématique que l'organigramme actuel ne soit pas soumis au vote du Comité Technique.

Marie LAVANDIER répond que la Direction s'est appuyée sur la note du Secrétariat Général, datant du 26 décembre 2013, pour apporter des corrections à l'organigramme.

Vincent BERJOT rappelle que l'organigramme présenté ne constitue pas l'organigramme cible. Lorsque le programme scientifique et les grandes orientations seront arrêtés, l'organigramme définitif sera soumis au vote du CT de la DGPAT.

Didier GORCE évoque les témoignages de certains agents lors de la dernière séance du Comité Technique. Ils révélaient des cas de souffrance au travail. Didier GORCE estime qu'un organigramme provisoire, spécifiant les fiches de poste de ces agents, devrait être adopté.

Vincent BERJOT indique que Marie LAVANDIER s'est entretenue avec ces agents.

Marie LAVANDIER s'excuse du fait que les représentants du personnel n'aient pas eu connaissance de l'organigramme complet. Ce dernier stipule que 12 personnes travaillent au département des Archives, 39 personnes au département de la Recherche, 32 personnes au département de la Restauration et 14 personnes au département de la Conservation Préventive. 51 personnes dépendent de l'Administration Générale, comprenant également les effectifs de l'accueil et de la surveillance, 2 personnes s'occupent de la communication et 3 personnes travaillent à la Direction. Les questions relatives à l'organigramme ont été abordées à 4 reprises au CHSCT. Le travail des représentants du personnel a été très efficace. La Direction a été alertée sur la situation de certains agents. La modification de l'organigramme n'a pas engendré de changements dans l'encadrement des agents. Ceux-ci sont néanmoins suivis, avec une attention particulière, par la médecine du travail. L'interdisciplinarité et la transversalité sont parfois difficiles à vivre pour les agents. Marie LAVANDIER déclare s'être engagée à revoir chacun des cas de double encadrement. Comme les représentants du personnel l'ont souligné, une ambivalence persistait. La structure hiérarchique globale ne fonctionnait pas et quelques situations de double tutelle demeuraient. L'un des cas sera examiné lundi. Par ailleurs, le groupe imagerie fonctionne très bien. La Direction Générale des patrimoines a raison d'indiquer qu'une approche plus globale de la politique scientifique et de l'organisation du travail permettra de soumettre au Comité Technique un organigramme complété et plus cohérent. À ce stade, le périmètre d'activités des départements a été maintenu en l'état.

Franck GUILLAUMET approuve le fait d'inscrire un point à l'ordre du jour permettant d'ouvrir le débat et d'obtenir une consultation sur ces questions. Il note cependant que la Direction Générale des Patrimoines met le Comité Technique dans une situation où les élus doivent revendiquer d'être consultés sur les modifications de l'organigramme et l'organisation du travail, sans que cela soit réellement possible. Il exhorte la Direction à ne pas s'enfermer dans une vision administrative érigée et réglementaire. Par ailleurs, Franck GUILLAUMET prend note avec satisfaction de la création d'une mission d'appui de l'Inspection Générale des Patrimoines et demande que la lettre

de mission soit communiquée aux représentants du personnel. Enfin, il souhaite savoir si le C2RMF sera épargné par les coupes budgétaires et s'il peut être sanctuarisé.

Vincent BERJOT indique que la Direction ne se laisse pas enfermer dans des missions administratives et réglementaires. La lettre de mission, définie par le C2RMF, le service des musées de France et l'Inspection, ainsi que le rapport de l'Inspection du Patrimoine seront communiqués aux élus. L'organigramme définitif sera présenté formellement aux élus du Comité Technique. Malgré les restrictions budgétaires, l'objectif consiste à respecter les institutions et à épargner notamment celles qui ne possèdent pas les mêmes aisances financières que des établissements pouvant recourir à des sources extérieures de financement. Toutes les mesures nécessaires ont été prises, jusqu'à présent, pour préserver le C2RMF.

6. Intégration de la bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) du SBADG à la bibliothèque de l'INHA (*pour information*)

Bruno SAUNIER rappelle que le projet de création d'un Institut National d'Histoire de l'Art possédant une grande bibliothèque remonte aux propositions du Professeur THUILLIER en 1973. De nombreux rapports ont été demandés à des personnalités, notamment à Michel LACLOTTE en 1996. L'idée d'une fusion de la bibliothèque centrale des musées nationaux avec la bibliothèque de l'Institut National de l'Art s'est cristallisée en 2004. Le processus a été enclenché à cette époque, après consultation d'Isabelle LE MASNE DE CHERMONT, chef du service des Bibliothèques d'Archives et de la Documentation Générale (SBADG). Une information officielle des personnels du SBADG a eu lieu lorsque le calendrier des travaux du quadrilatère Richelieu a été arrêté. Françoise PETITOU avait communiqué sur ce sujet de manière informelle. Les personnels du SBADG ont été informés de manière officielle en septembre 2013. Le calendrier de cette fusion et du déménagement des fonds ainsi que le nom des agents pressentis pour rejoindre le SBADG leur ont été communiqués au cours d'une réunion en septembre 2013. Le processus décrit dans la note transmise aux élus du Comité Technique a commencé au début de l'année. 30 fiches de postes ont été proposées aux 24 agents à temps plein. Le 5 juin dernier, la commission de recrutement a vérifié l'adéquation du profil des agents avec les fiches proposées. Les souhaits des agents ont pu être satisfaits. Ces profils de poste ont été diffusés hors BIEP, comme cela avait été indiqué lors de la réunion préparatoire au Comité Technique. Les mouvements des agents seront examinés pour information au cours des CAP de l'automne prochain. L'affectation aura lieu au 1^{er} janvier 2015 et débutera par une période transitoire puisque le déménagement des effectifs n'interviendra qu'en septembre 2015, en vue d'ouvrir cette grande bibliothèque d'histoire de l'art à la fin de l'année 2015 ou au début de l'année 2016. Une série de réunions recensées dans la note diffusée en amont sont prévues. Elles concernent d'autres points comme la situation des archives des musées nationaux. Bruno SAUNIER indique avoir déjà reçu les 3 personnes qui gèrent ces fonds, sous la responsabilité de Catherine GRANGER, Alain PREVET, Madame REY et Madame VAILLANT, afin d'examiner leurs souhaits. Les archives des musées nationaux rejoindront en effet les archives de Pierrefitte. Le calendrier n'est pas encore fixé mais un délai de 24 mois de vacation est envisagé. 2 fonds sont concernés, un fonds ancien qui est le plus consulté des archives nationales et un fonds moderne quasiment jamais étudié. Ils seront répartis de manière égale. Concernant le soutien apporté aux bibliothèques des musées nationaux SCN ou à certains établissements publics comme le musée d'Orsay ou le musée Guimet, les services de Bruno SAUNIER organiseront une réunion, à la demande de Jean-Christophe TON-THAT, pour définir ces missions de manière précise, notamment en termes d'acquisition, de catalogage et de conseils. La réflexion n'est pour l'heure pas complètement aboutie. Il importe de la poursuivre afin de savoir quelles solutions doivent être adoptées, étant entendu que le principe d'une mutualisation de ce soutien aux musées nationaux est acté. Par ailleurs, au 18 juin 2014, les résultats de la mission confiée à Monsieur ROUARD à propos du centre de documentation générale sur les musées de France ne sont pas encore connus.

Marie-France CARDONNA rappelle qu'un grand nombre de concertations ont eu lieu, permettant d'éclaircir un certain nombre de points. En revanche, aucun éclaircissement n'a été apporté concernant le Service des Bibliothèques, des Archives et de la Documentation Générale (SBADG). Le point d'information porte uniquement sur la partie liée à la bibliothèque, les autres parties telles que les archives ayant été présentées comme une affaire classée. La lettre de décision de Monsieur le Directeur n'a toujours pas été reçue, malgré une demande en ce sens. S'agissant des missions dévolues aux autres bibliothèques de musée, il avait été demandé que soit défini le pourcentage de postes concernés parmi les personnels qui effectuent ces tâches actuellement. Cette partie-là n'a pas été transmise. Concernant le centre de documentation, la question se pose de l'attitude à adopter si la décision du secrétariat général tarde trop. Pour rappel, le rapport d'Eric ROUARD a été transmis à la mi-février. En l'état, il y aura simplement une note rédigée par le secrétariat général à destination du cabinet. Les documents à disposition pour ce rapport ont été transmis et n'ont fait l'objet d'aucun retour à l'heure actuelle. Les agents sont très préoccupés de vivre dans une telle incertitude. Madame la Directrice des Musées de France demande de nouvelles missions : d'une part les archives intermédiaires, depuis 2010 et, d'autre part, un panorama de presse hebdomadaire, à nombre de personnes identiques, voire inférieures. L'augmentation de cette charge de travail conduit nombre d'agents à demander une mutation. Quel sera le mode de fonctionnement à l'œuvre si de nouvelles missions sont encore attribuées à un mini SBADG ou à un centre de documentation ?

Jean-Christophe TON-THAT indique que la gestion de ce dossier donne l'impression que le SBADG est un service indépendant et qui fonctionne seul. En réalité, la question posée était de savoir comment était opéré le changement géographique et statutaire de collections et d'agents qui composent le service. Le document remis aujourd'hui reflète à nouveau ce sentiment. A l'occasion de la réunion du 14 mai, nombreux étaient ceux qui découvraient le projet. Les inquiétudes exprimées régulièrement ont été appuyées depuis que ce point figure à l'ordre du jour. Ce dossier est très technique et met en évidence le fait que le SBADG n'est aucunement une structure isolée que l'on déplace. Il s'agit d'un service qui exerce sa tutelle sur le fonctionnement opératoire dans les activités de recherche et d'archivage dans les musées nationaux.

Un certain nombre de problèmes ont été évoqués. Aucune garantie n'a été apportée s'agissant du maintien des budgets des établissements. Ensuite, la gestion de la politique d'acquisition, notamment en ce qui concerne les publications internationales et les périodiques a été abordée. Par ailleurs, concernant la gestion et l'animation du réseau, le catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux s'appuie sur un logiciel coûteux dont le Ministère a fait récemment l'acquisition, et dont l'avenir est incertain. Une incertitude demeure sur la situation de l'établissement après le transfert des personnels à l'INHA. De même, la question du prolongement du catalogue collectif Art Librairies se pose, dès lors que le réseau n'est plus assuré. Enfin, des problèmes de compatibilité et de support sont à signaler. L'INHA utilise le support Sudoc, qui deviendra payant, à un coût élevé, pour les établissements qui souhaitent verser leurs notices. Il existe un arrêté datant de 2006 sur la répartition et l'affectation des collections, mais il n'existe aucun document sur lequel s'appuyer pour justifier ces transferts et la fusion des deux entités. Les documents justifiant la fusion ne sont pas à disposition. La question n'est pas celle du bien-fondé de l'INHA, mais celle du transfert des personnels à cette instance. Des inquiétudes s'expriment sur le devenir de la recherche dans l'univers des musées, à partir du moment où la tutelle ne sera plus assurée, en ce qui concerne les bibliothèques. D'après les éléments fournis le 14 mai, trois personnes avaient été évoquées comme étant susceptibles de gérer le catalogue et les acquisitions. Ces effectifs paraissent insuffisants. Il convient de s'opposer à cette approche. Le maintien d'un mode de fonctionnement en réseau est souhaitable, de même que la consolidation de cet outil, qui est la vitrine de ce qu'est la recherche dans les musées nationaux, au plan français comme international. Il est à craindre qu'une fois que les collections de la bibliothèque centrale auront été versées et fusionnées, l'identité de l'instance soit diluée.

Didier GORCE demande si un CT a pris une décision s'agissant du transfert de ces personnels. Aucun avis n'a jamais été recueilli concernant le transfert de ces personnels.

Carole ETIENNE-BOISSEAU répond que des recherches ont été effectuées. Des extraits de procès-verbaux de l'ancien CTP de la DMF ont été trouvés. Les débats avaient eu pour objet le statut de l'INHA. D'un point de vue formel, la question du transfert des personnels et de leur devenir a été à l'époque évoquée mais, effectivement, s'agissant des personnels, on n'a pas trouvé trace de décision ayant fait l'objet d'un avis quelconque. Des documents manquent cependant encore.

Marie-Christine LABOURDETTE affirme ne pas être en mesure de répondre précisément sur l'ensemble des dispositifs relatifs à la gestion des différents logiciels de bibliothèques. D'une manière générale, il est évident qu'il convient de souligner l'importance du maintien d'un service mutualisé à disposition des bibliothèques, des SCN et des établissements publics groupés, et par là même de préserver la politique scientifique. Il a été souhaité, dans une perspective d'ouverture et de dialogue, qu'en sus des différents échanges, deux réunions thématiques musées soient consacrées à cette problématique. Deux réunions se sont tenues avec les personnels de la bibliothèque centrale en février et en mai. La logique de constitution de l'INHA est prise en compte.

L'INHA relève d'une démarche initiée par les Ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il s'agissait de constituer un grand Institut National d'Histoire de l'Art à partir d'un apport constitutif initial de chacun des deux ministères : la bibliothèque d'art et d'histoire Jacques Doucet pour le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et la bibliothèque centrale des musées nationaux pour le Ministère de la Culture. Le propos politique initial n'est peut-être pas aussi explicite dans ses conséquences de déclinaison du personnel lorsque l'on se penche sur les comptes rendus des CTP de la DMF, mais il est évident que les conséquences pratiques devaient en être tirées à un moment ou à un autre. Dans le cadre des négociations du contrat de performance de l'INHA, ces éléments sont apparus et ont été débattus au sein des instances consultatives de l'institut. Le calendrier de mise en œuvre est de bonne qualité et satisfaisant pour les agents. Sur d'autres aspects de bibliothèques, il convient d'évoquer le maintien du logiciel de mutualisation des acquisitions sur lequel un immense investissement a été entrepris par l'ensemble des musées nationaux compétents mais également par le SBADG. Il s'agit de déterminer le bon périmètre. Les personnes qui assurent ce travail, entre deux et trois équivalents temps plein parmi les dix personnes sur lesquelles la mission est disséminée, seront-elles intégrées dans un bureau d'administration centrale, maintenues dans un SCN, rattachées à un musée national qui servirait de mission d'appui pour les autres musées nationaux ? Il s'agit de communiquer avec les parties concernées et de s'en tenir au principe de préservation de cette mission. La démarche est la même concernant le travail pour le centre de documentation que vient impacter la réflexion globale que mène le ministère sur l'ensemble des six centres de documentation.

Sylvie TREILLE souhaiterait qu'un point soit fait sur le fonctionnement du SBADG pour 2015 et 2016. Madame Granger devient adjointe au 1^{er} janvier 2015. Toutefois, la question se pose de savoir si elle conserve la tutelle du SBADG. Si tel est le cas, elle resterait responsable hiérarchique et les lignes budgétaires seraient maintenues. D'ici là, des solutions auront pu être trouvées, mais d'ici le 31 décembre 2015, cette situation aura pris fin.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que le SBADG ne disparaît pas au 1^{er} janvier 2015. Il est donc préservé dans sa structure administrative et hiérarchique. Par ailleurs, les crédits dont il dispose pour l'année 2015 sont conservés. Le transfert ou l'affectation des agents de la bibliothèque centrale à l'INHA aura peut-être une date d'effet décalée en fonction du départ ou de la prise de responsabilité géographique par l'INHA de ces espaces de la bibliothèque nationale. Il n'y a aucune rupture de l'activité, de la continuité des services ou de l'ensemble des modes de fonctionnement au 1^{er} janvier 2015. Le processus sera progressif et maîtrisé grâce à ce calendrier relativement long.

Marie-France CARDONNA exprime son incompréhension devant les propos qui viennent d'être tenus. Lors de la dernière réunion, il a été précisé que les personnels seraient nommés au 1^{er}

janvier 2015. Catherine Granger sera-t-elle nommée adjointe de la directrice de la bibliothèque de l'INHA au 1^{er} janvier 2015 ?

Kevin RIFFAULT affirme qu'il y aurait un intérêt juridique, RH et domanial à synchroniser le transfert juridique des personnels vers l'INHA avec le transfert des fonds et le transfert géographique. Il convient de disposer d'une chaîne hiérarchique unifiée, afin de bénéficier d'une autorité claire, de sorte à pouvoir gérer la situation des différents agents et à disposer d'un ordonnateur pour les dépenses budgétaires. Les arrêtés peuvent être pris en avance de phase, début 2015, dès lors que les agents auront exprimé le souhait de leur mutation. La date d'effet devra correspondre avec le transfert géographique des fonds et des agents vers l'INHA.

Marie-France CARDONNA demande confirmation de ce que Catherine Granger sera de fait directrice adjointe de la bibliothèque de l'INHA au 1^{er} janvier 2015, mais aussi directrice du SBADG par intérim.

Kevin RIFFAULT souligne l'importance de ne pas cumuler un double rattachement hiérarchique difficile à gérer. Il convient d'anticiper les changements et de veiller à assurer la clarté de la situation. En outre, il faudrait que les modifications administratives soient réalisées à la même date que le transfert des fonds. Il est nécessaire de déterminer les responsabilités de chacun. Cet effort de clarté ne modifiera en rien le calendrier, mais évitera des chevauchements.

Didier GORCE souhaite une clarification sur la date de saisie du CT DGPAT. Par ailleurs, il convient de se demander s'il s'agit de la fin du SCN.

Vincent BERJOT répond que des informations claires ont été données sur ce point, mais que les étapes sont franchies progressivement. Il ajoute que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CT et fera l'objet d'un vote par les membres du CT de la DGP. La question du devenir des autres activités du SCN se posera aussi. S'agit-il de maintenir la structure SCN ou plutôt d'intégrer à l'administration centrale les autres fonctions actuellement remplies par le SCN ? La question du maintien de la structure SCN se posera au regard des différentes missions évoquées. Cette interrogation renvoie notamment au sujet de l'appui apporté au SCN en matière d'acquisition, au sujet de la documentation également. Le changement le plus impactant au premier chef est le transfert de la bibliothèque. Il conviendra ensuite d'examiner le devenir des autres fonctions.

Yann LEROUX souhaite que les différentes fonctions du SBADG fassent l'objet d'une réflexion simultanée.

Vincent BERJOT répond que les décisions d'ordre juridique seront abordées à la fin du processus.

Yann LEROUX remarque que Monsieur GORCE a dès lors raison de souhaiter qu'une réflexion soit menée.

Vincent BERJOT répond qu'une telle réflexion est en cours.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne qu'il s'agit de la quatrième réunion organisée sur le sujet, ce qui prouve qu'une réflexion est menée. Une décision de principe a été prise sur l'intégration de la bibliothèque centrale au sein de l'INHA. Il est par ailleurs nécessaire que l'ensemble des autres compétences et missions du SBADG soient préservées, maintenues, et que l'on étudie la meilleure manière de les prendre en compte.

Vincent BERJOT rappelle que les sujets « archives », « appui auprès des SCN » et « documentation » sont traités. Concernant la documentation, des questions ont été posées au cabinet. Il est nécessaire d'obtenir un retour des orientations souhaitées par le cabinet en matière de politique de documentation de l'administration centrale du Ministère.

Jean-Christophe TON-THAT rappelle que Madame Colette Martin avait été présentée comme l'interlocutrice devant se livrer à une analyse métier de la situation. Qu'en est-il ?

Bruno SAUNIER répond que Colette Martin va débiter son travail. Elle devra rencontrer un certain nombre d'acteurs afin d'évaluer le fonctionnement au jour le jour. Cinq ou six établissements seront sélectionnés pour mener une observation et déterminer les besoins au quotidien.

Didier GORCE fait remarquer qu'une décision budgétaire concernant le transfert de ces personnels a été prise l'année dernière pour cette année.

Vincent BERJOT précise que ces agents resteront des agents de titre 2 du Ministère de la Culture, mais qu'ils seront affectés à la bibliothèque de l'INHA. Les emplois et les crédits correspondant ne sont pas transférés à un autre Ministère ou à une autre autorité.

Didier GORCE note qu'il s'agit néanmoins d'un transfert d'une entité administrative vers une autre.

Kevin RIFFAULT indique que, juridiquement, les seuls actes engageants devant être pris en 2015 sont des arrêtés d'affectation qui modifieront l'arrêté d'affectation d'agents aujourd'hui sur titre 2 au SBADG et qui seront en 2015 sur titre 2 à l'INHA. Ces actes-là ne sont pas pris, ils ne supposent pas d'actes budgétaires préalables.

Vincent BERJOT indique que Carole ETIENNE-BOISSEAU définira précisément les sujets qui seront proposés pour avis au CT de l'automne, afin d'éviter toute ambiguïté.

Boris GABRIELS affirme ne pas comprendre le calendrier envisagé. À l'origine, il était prévu d'établir un organigramme pour fusionner les deux équipes au 1^{er} janvier 2015. Des questions précises ont été posées, notamment pour savoir qui allait assurer les entretiens de ces personnels fusionnés. En définitive, un calendrier glissant a été adopté. Ce dernier suit les collections, ce que Boris GABRIELS regrette, d'autant qu'une version sensiblement différente a été exposée la veille.

Vincent BERJOT répond qu'il est possible d'acter les décisions pour que tout soit clair pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2015. Des informations seront transmises pour gérer la période allant du 1^{er} janvier 2015, date à laquelle les agents seront encore à leur poste actuel, et l'été 2015, date du déménagement dans les nouveaux locaux (quadrilatère Richelieu).

Bruno GAHERY rappelle que s'agissant des archives des musées nationaux, un déménagement des collections dans le courant de l'année 2015 avait été évoqué lors de la réunion à la bibliothèque centrale. Un intervenant avait souhaité que les chevauchements soient évités. Bruno GAHERY demande si le dossier du calendrier a progressé.

Bruno SAUNIER répond que le déménagement des archives des musées nationaux doit intervenir en amont de celles des fonds de la bibliothèque, pour des raisons pratiques, car les locaux ne permettraient pas des rotations concomitantes. Il faudrait que ce déménagement débute avant la fin de cette année pour se terminer en juillet ou en août 2015, avant le déménagement des fonds de la bibliothèque.

Françoise PINSON demande si une discussion sur le parc d'appartements de fonction et les astreintes est prévue. Elle souhaite savoir si un état des lieux et un relevé des astreintes attachées aux appartements ont été réalisés.

Carole ETIENNE BOISSEAU indique que l'engagement a été pris lors de la réunion sur le sujet au Cabinet de la Ministre de redistribuer les documents relatifs à la situation des logements de fonction, ce qui a été chose faite dans le courant de l'après-midi. Ces documents recensent en les distinguant les concessions en nécessité absolue de service ou en conventions d'occupation précaire sans préciser l'organisation des astreintes. Ces informations correspondent aux

déclarations faites par les établissements. À ce stade, les détails sur l'organisation pratique des astreintes n'existent pas. Ce chantier pourra être ouvert à la rentrée.

7. Point de situation du Musée Picasso (pour information)

Laurent LE BON salue l'ensemble des équipes qui travaillent depuis plusieurs années à la réouverture du musée et les quarante agents qui vont permettre l'ouverture prochaine de ce magnifique équipement. La première mesure symbolique a consisté à réunir tout le monde. Laurent LE BON a pour objectif de travailler dans la sérénité. Cet établissement public national a tout pour réussir. Proposition a été faite de rencontrer chacun de ses agents afin de faire un point sur ses fonctions, ses missions, ses souhaits et de tenir des réunions par projet afin d'aller de l'avant pour pouvoir déterminer une date d'inauguration qui convienne au plus grand nombre. Aujourd'hui, le chantier de l'hôtel Salé a été en grande partie réceptionné, mais un grand nombre de travaux restent à accomplir au 20, rue de la Perle. Il est nécessaire que les œuvres arrivent en sécurité, dans un bon environnement climatique, mais les équipes doivent aussi agir dans des conditions de travail décentes. C'est pour cette raison qu'un point immédiat a été opéré sur l'affectation des espaces. Pour mémoire, la Ministre de la Culture a rendu visite aux agents. Par ailleurs, les jours qui viennent permettront de mesurer les points de difficulté et de déterminer si le nombre d'agents pour que le Musée Picasso fonctionne est suffisant. Il conviendra de veiller à former des équipes performantes qui travaillent avec un cadre horaire satisfaisant et dans des conditions optimales de sécurité.

Vincent BERJOT note qu'un certain nombre d'inexactitudes ont été publiées dans la presse, témoignant de la méconnaissance des conditions de réouverture d'un musée. Il a ainsi été affirmé que les équipes de surveillance arrivaient trop tard et que c'était la raison pour laquelle le Musée n'était pas réouvert. En réalité, l'arrivée des équipes a été volontairement retardée car les dispositifs nécessaires à leur accueil et à leur formation n'étaient pas prêts. À ce stade, il est prévu que des œuvres reviennent au Musée dans les jours qui viennent, pour procéder à leur accrochage. Par ailleurs, un conseil d'administration s'est tenu et un autre est prévu en juillet.

Cécilia RAPINE retient l'objectif énoncé d'apporter de la sérénité à l'établissement. Il convient de faire part d'un certain nombre de remarques au directeur général ici présent. D'abord, le Ministère a été singulièrement muet devant l'attaque en règle dont ont fait l'objet le Musée, ses agents et les représentants syndicaux. Il est désagréable de constater qu'une seule partie s'exprime sur ce sujet. Les agents du Ministère auraient mérité un droit de réponse de la part du Ministère suite à un article paru récemment. De même, il est désagréable d'entendre dire que le Ministère ne s'occuperait pas de l'œuvre de Picasso, quand l'on connaît l'investissement dans ce Musée, surtout dans le contexte actuel de coupes budgétaires. Même si la Ministre est intervenue peu de temps après, le silence qui a suivi a été regrettable. Pourquoi n'avoir pas communiqué autour du bon accueil réservé par les agents à la Ministre ? Il est regrettable de laisser dire que le Ministère ne s'occuperait pas du Musée Picasso. S'agissant de la réouverture, lorsqu'a été évoquée la réinternalisation des emplois d'ASM au Musée Picasso, ainsi que les périodes de recrutement, des voix se sont fait entendre pour montrer combien il serait difficile de tenir la date du 21 juin. Malgré ces mises en garde, un décalage au mois de septembre n'a pas été souhaité. Plutôt que d'anticiper, le dernier moment a été attendu pour communiquer, ce qui est regrettable.

Vincent BERJOT rappelle qu'une expression publique a été effectuée dès le début du mois de mai, auprès de l'AFP et d'un certain nombre de médias. La Ministre a par ailleurs eu l'occasion de s'exprimer, même si la gestion des médias est complexe. La nomination de Laurent LE BON a permis de favoriser le retour au calme. La communication du ministère n'a certes pas été aussi intense que le rythme des articles critiquant le ministère, mais entrer dans une escalade de communication n'aurait pas été le meilleur moyen de résoudre le problème. S'agissant de l'annonce d'une nouvelle date d'ouverture, il était nécessaire d'établir des rétroplannings sérieux, partagés avec le musée. La situation de crise, connue de tout le monde autour de cette table, n'a pas facilité les annonces en matière d'ouverture. Il faut garder à l'esprit la situation difficile à gérer dans laquelle le Musée se trouve.

Laurent LEBON tient à préciser qu'actuellement, aucune communication n'a été réalisée sur la date d'inauguration. Il reviendra à la Ministre de l'annoncer très prochainement. Rien n'est officiel à ce stade. Des souhaits se sont exprimés et il convenait d'entendre tout le monde. La sécurité des personnes et les conditions de confort sont des éléments à prendre en compte, de même que l'acheminement des œuvres dans des questions de sécurité et de stabilité climatique. Il s'agira de revenir vers le Directeur Général des patrimoines, la Ministre et les personnes présentes à ce comité pour faire en sorte que cet événement soit une fête.

Franck GUILLAUMET salue l'arrivée de Monsieur LE BON et lui souhaite la bienvenue, ainsi qu'à toute son équipe. La présence de Monsieur LE BON est importante compte tenu des enjeux qui existent s'agissant de la réouverture du musée Picasso et de la crise qui a éclaté. Il est temps de tourner la page et d'aller de l'avant. Les interventions de la Ministre et les décisions qu'elle devra prendre dans les jours qui viennent ont créé les conditions d'une réouverture dans de bonnes conditions alors que, récemment encore, la situation était compromise. L'intervention de la CGT a compté dans la décision prise par la Ministre. Il s'agissait d'exprimer une opposition aux externalisations dans la sphère muséale ou patrimoniale.

Les personnels du Ministère sont attachés à leur travail et à leur mission. La décision de créer 40 postes doit être saluée. Concernant la crise traversée et des rapports avec les médias, la CGT a tenté de conserver le souci du dialogue avec les personnels et de maintenir un contact avec certains membres de l'équipe dirigeante du Musée Picasso. Le choix de l'organisation a été au départ de ne pas communiquer, d'un point de vue syndical, sur la dimension ministérielle, ni même auprès de la presse, pour préserver les personnels en danger. Par la suite, la situation a pris une telle ampleur que la CGT s'est exprimée en tâchant de rester prudente dans ses propos. On ne saurait laisser entendre que la Ministre n'a pas communiqué clairement sur cette affaire. Elle s'est même beaucoup exposée et elle risque malheureusement d'en payer les conséquences. La communication du Ministère a été courageuse. Le dialogue social au sein de ce nouvel établissement devra être nourri. La CGT est disponible pour ce faire, et se préoccupe de tous les personnels et des publics.

Didier GORCE reconnaît le courage du Secrétaire Général d'avoir reçu la précédente présidente pour tenter de trouver des solutions avec elle. La tutelle s'exerçait déjà et s'efforçait de trouver des solutions. Il convient de rappeler que la santé des personnels constitue une véritable préoccupation. Il est appréciable de constater que la Ministre et ses proches collaborateurs ont porté la santé des personnels comme un critère en matière de tutelle des établissements. Il convient d'être inquiet concernant le plan d'accrochage. Aucun PSC ni aucun plan d'accrochage ne sont validés. La question de l'adéquation entre les effectifs et les œuvres est source de préoccupation. De même, des inquiétudes perdurent s'agissant des sous-sols. C'était un projet de l'ancienne présidente d'y placer de manière transitoire des œuvres avant d'utiliser cet espace pour des expositions temporaires. En vue d'obtenir des gains en matière budgétaire et en matière d'effectifs, il serait peut-être plus judicieux de disposer d'un parcours permanent qui demeure pérenne. Depuis le début des groupes de travail Picasso se pose la question des renforts en matière de personnel ASM. À l'heure actuelle, l'organisation réelle d'une journée de travail pour un agent de surveillance n'est pas définie avec précision. Une information claire est souhaitable sur ce point dans les prochains jours. Une inquiétude existe sur le fonctionnement de cet établissement. L'ouverture avec la filière ASM représente un véritable enjeu. Il serait regrettable qu'à peine l'ouverture prononcée, l'on soit dans l'obligation de fermer des étages. Ce cas de figure pourrait provoquer le lancement d'une nouvelle campagne de presse. Faute de fournir les moyens adéquats, un risque réel existe. La réouverture devra se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Le terme de réinternalisation ne convient pas : la filière ASM doit être la solution pour le recrutement dans les musées nationaux. Une stratégie est à élaborer concernant les effectifs.

Vincent BERJOT rappelle que le fait de renoncer à l'externalisation dans un univers contraint faisait suite à une décision politique de la Ministre. Des dispositifs de sécurité particulièrement innovants seront installés au Musée Picasso suite aux travaux. Tous ces éléments sont à prendre en compte dans les discussions.

Yann LEROUX affirme avoir été choqué d'avoir été traité de « grouillot » par l'ancienne directrice Anne BALDASSARI, comme si l'accrochage d'un tableau consistait à simplement planter un clou pour ensuite accrocher la toile. Il faut croire que Madame Anne BALDASSARI n'a pas organisé d'exposition depuis longtemps. Il convient de souhaiter la bienvenue à Monsieur LE BON. Le syndicat SUD rejoint la CGT pour souligner le manque de personnel. Ce problème pourrait occasionner des soucis avec les médias, notamment si des salles devaient être fermées.

Laurent LE BON indique, s'agissant du PSC, que sur les recommandations de Madame LABOURDETTE, un travail de reprise a été mené. D'après les premières analyses, un manque de collectif a été observé. Il a été proposé aux équipes scientifiques de se placer dans une dynamique positive, pour aller de l'avant et produire un PSC qui ait valeur de ligne de conduite. Il revient au Musée national Picasso d'offrir des expositions temporaires, avec une tarification qui reste à définir. A propos de la question de l'accrochage inaugural, il convient aussi de sortir par le haut. Il serait insupportable à la Ministre de fermer le 5^{ème}, le 3^{ème} ou le 2^{ème} étages trois jours après l'inauguration par le Président de la République. Le recrutement de 40 agents est déjà important. Beaucoup de points positifs sont à souligner. Le monde entier attend l'ouverture du Musée, aussi convient-il de trouver des solutions. Le dialogue social et le consensus sont nécessaires.

Vincent BERJOT rappelle que Laurent LE BON a indiqué à la Ministre que le PSC devait être partagé avec l'ensemble des agents. L'absence de PSC définitif représente en réalité une chance, puisqu'elle permettra de mieux partager ce PSC avec l'ensemble des agents du musée.

Didier GORCE souligne que le projet était décliné sur cinq niveaux. Le premier sous-sol était consacré à une partie d'un plan d'accrochage pour le projet d'ouverture du Musée Picasso. Six mois plus tard, un remplacement des œuvres concernées devait intervenir pour établir une zone d'exposition temporaire. Comme les effectifs sont insuffisants avec 40 agents pour cinq niveaux, il est à se demander si une approche pragmatique ne doit pas être adoptée sur le premier sous-sol : pourquoi réaliser un espace pour six mois alors que des besoins existeront peut-être aux étages supérieurs ? Il convient en outre de souligner que, s'agissant des contractuels, le plafond d'emploi n'était pas très clair au niveau de l'établissement. Des garanties doivent être données sur le fait que l'on ne déguise pas des postes à besoin permanent sur des besoins occasionnels, comme cela est malheureusement souvent le cas.

Vincent BERJOT répond que, dans toute institution, des vacances sont prévues pour gérer les périodes de pointe. Il ne s'agit pas de faire de la vacation sur des emplois permanents. En revanche, lorsque existent des besoins ponctuels exceptionnels, les vacances ont toute leur raison d'être.

Didier GORCE souligne que l'idée est d'établir un dialogue entre le musée Picasso et la DGPAT. Des sujets sont abordés en comité de pilotage et apparaissent des problèmes d'arbitrage, de connaissance et d'informations entre les uns et les autres.

Vincent BERJOT répond que des éclaircissements seront apportés en cas de nécessité.

Cécilia RAPINE rappelle que, lors du CT du mois de septembre 2013, Madame BALDASSARI était présente pour exposer l'état d'avancement du projet d'ouverture du Musée. Il avait été notamment question de l'appel d'offres pour occuper la boutique du musée et des problèmes qui se posaient avec la RMN. La difficulté était de s'assurer que la RMN avait le marché. Si des fermetures de salle sont prévues, faute d'une communication anticipée sur ces fermetures, la presse risque de s'en faire l'écho. De même, la politique tarifaire devra être attractive, contrairement à celle du zoo de Vincennes, par exemple. Etant donné les investissements réalisés sur le Musée Picasso, il peut être à craindre qu'une politique tarifaire élevée soit pratiquée. La Ministre a pris la parole le week-end du 1^{er} mai. Il s'agit simplement ici de rappeler la nécessité de veiller à ce que la politique tarifaire reste normale.

Laurent LE BON affirme entendre ces recommandations. Il conviendra d'agir par anticipation car le public n'aime pas avoir des modulations sans explication. Un débat devra être mené sur ce point. La première exposition temporaire sera créée dans six mois. Un travail important au regard des délais devra donc être conduit. Laurent LE BON précise que le tarif plein s'élève à 11 euros et le tarif réduit à 9 euros. A titre de comparaison, l'entrée à la Fondation Louis Vuitton qui ouvrira au même moment coûtera 14 euros.

Franck GUILLAUMET rappelle l'attachement fort à ce que les PSC soient élaborés de manière collaborative. Il convient de répéter ici les propos tenus au sujet du Musée Guimet, qui a connu lui aussi des difficultés, de moindre ampleur, certes. Il faut saisir l'opportunité du PSC pour établir un dialogue avec l'ensemble des agents. Il ne s'agit pas d'opposer les catégories A et les catégories C : toute la communauté de travail doit être associée à une démarche collaborative, permettant de porter un projet et de donner de l'espoir, de la reconnaissance et du sens au travail que l'on effectue dans ces belles institutions que sont les musées. Cette idée avance mais reste encore assez difficile à réaliser car les corporatismes, les habitudes et les mentalités sont bien ancrés. Il faut savoir néanmoins évoluer.

Didier GORCE demande si, dans le cas où le musée Picasso solliciterait la DGPAT pour deux ou trois postes supplémentaires dans la filière ASM, la réponse serait positive.

Vincent BERJOT répond qu'il convient d'attendre l'expertise du Musée Picasso sur ce qu'il est capable de réaliser avec les moyens qui lui sont alloués.

Wladimir SUŠANJ demande si, dans le cas où les immeubles et les travaux rue de la Perle seraient terminés à la fin de l'année 2014 ou au début de l'année 2015, le bail réservé au Musée Picasso et à l'hôtel de Rohan, sur le site des Archives nationales, serait prolongé d'autant.

Laurent LEBON affirme avoir demandé immédiatement audience auprès de Monsieur LEMOINE après sa nomination pour faire le point sur ce sujet. Le Musée Picasso est présent sur plusieurs sites, dont l'hôtel de Rohan. Il serait nécessaire de se retrouver autour d'une table une fois que l'état des lieux du 18 et du 20 rue de la Perle aura été réalisé. Si Monsieur LEMOINE l'accepte, des collaborations sont à imaginer, car le monde de Picasso n'est pas seulement un monde de sculptures en bronze et de céramiques, mais avant tout un fonds d'archives de 100 000 pièces, dont la gestion est assurée par une équipe dédiée. Il faut qu'une dynamique positive puisse être insufflée dans le Marais. À défaut, il conviendra d'agir avec les moyens alloués, déjà exceptionnels. Le bail de l'hôtel de Rohan doit prendre fin en novembre 2014, date de basculement rue de la Perle. Une dynamique positive est possible, mais si le souhait exprimé est de voir le Musée Picasso quitter le quadrilatère des Archives, il faudra respecter ce choix.

Wladimir SUŠANJ affirme que l'on ne saurait développer un instinct de propriété poussé à cet extrême. La convention a été reconduite jusqu'en novembre 2014. C'est une première nouvelle. Un renouvellement de convention d'un an avait été présenté et devait prendre fin dans les prochains jours. Quant aux partenariats et aux audiences avec les uns et les autres, les organisations syndicales attendent d'obtenir un retour. Il faut prendre en compte la crise du Musée Picasso. Il est rare de voir des hauts fonctionnaires tels que le directeur général réagir à des articles de presse. Il existe une porosité très forte entre le personnel des Archives nationales et les effectifs du Musée Picasso. Les conditions de la fermeture doivent être gardées à l'esprit, de même que les projets du Ministère de la Culture il y a encore peu de temps. La véritable faute de la Ministre est de ne pas s'être débarrassé de Madame BALDASSARI plus tôt. Elle le paie aujourd'hui et les agents en subissent également les conséquences. Il ne faut en aucun cas associer le musée, les turpitudes des dirigeants de l'administration, au sort des agents. La morale de l'histoire est que Madame FILIPPETTI est mal accompagnée depuis deux ans.

Pierre-Yves CHIRON indique avoir été contacté par un agent souhaitant démissionner. Cette situation pose problème. Les agents susceptibles de démissionner sont des personnels qui ont été recrutés directement sans concours pour des postes à Pierrefitte-sur-Seine et qui, finalement, ont

été affectés au Musée Picasso. Ces derniers doivent effectuer des temps de transport très longs pour venir travailler. Pierre-Yves CHIRON ajoute que six agents concernés sont sur liste complémentaire.

Kevin RIFFAUT explique qu'un recrutement sans concours avait été organisé dans l'objectif de saturer le plus rapidement possible le plafond du SCN Archives Nationales. Le concours classique a pour sa part été organisé en vue de saturer au plus vite le plafond d'emploi Picasso. Aucun de ces deux concours n'est juridiquement fléché vers les Archives Nationales d'un côté ou Picasso de l'autre. La gestion des ressources humaines qui est à l'œuvre est assez classique. Les postes sont également ouverts à la mutation interne classique. Le recrutement sans concours a été motivé pour Pierrefitte, mais Pierrefitte n'est pas propriétaire de ce concours. Si des questions individuelles se posent, il faut les signaler. Il conviendra d'étudier les conditions juridiques dans lesquelles une réponse peut être apportée. Le droit des concours est exigeant sur l'ordre dans lequel les agents sont appelés, les conditions dans lesquelles une acceptation ou un refus peuvent voir le jour, etc.

Wladimir SUŠANJ constate que le Ministère de la Culture promet plus que les moyens financiers dont il dispose. Le pragmatisme voulu est le contraire des engagements tenus vis-à-vis des agents des Archives Nationales. Depuis la fin de l'année 2012, il est dit que le plafond d'emploi sera atteint en 2013 ; et durant l'année 2013, le directeur général des patrimoines indique que les 515 emplois équivalents temps plein devant être affectés au SCN Archives Nationales seront pourvus sans problème. L'intervenant voit dans ses annonces des intrigues. Il convient que les sites des Archives nationales et de Pierrefitte-sur-Seine ne soient pas « propriétaires » de postes. Toutefois, il se demande si les engagements pris par la DGP sont valables et souligne l'importance de tenir ses promesses. Enfin, l'intervenant rappelle qu'au cours de précédentes réunions, il avait été dit que les 515 ETP seraient pourvus entre la fin 2013 et le début 2014.

Questions diverses

Différents points concernant le site de Compiègne

Yann LEROUX rappelle que, s'agissant des jours fériés, un tableau accessible existe et qu'il est mis en œuvre depuis longtemps. Un problème est survenu à Pâques lorsque 24 volontaires se sont manifestés pour le dimanche et 18 pour le lundi. En définitive, le Secrétariat général a décidé de faire appel à 22 volontaires le dimanche et 22 le lundi. Par ailleurs, une réunion a été organisée pour tenter d'harmoniser les critères d'évaluation afin que personne ne soit lésé. En ce qui concerne la communication interne, un problème récurrent se pose. L'administration a mis en œuvre une réunion du service de la surveillance, notamment tous les jeudis, suite à l'intervention de SUD au CHSCT. Une réunion de tous les personnels s'est déroulée fin février.

Situation des personnels d'Etat des Archives départementales

Isabelle FOUCHER rappelle que le CT du 16 octobre avait été l'occasion d'aborder la situation des collègues secrétaires de documentation et chargés d'étude dans les archives départementales. Six mois plus tard, il convient de faire un point. Il s'agit d'obtenir des informations sur un article qui stipulerait qu'une réorganisation interne des services ayant effet de modifier la situation hiérarchique du personnel mis à disposition requerrait une information et le recueil d'un avis de la part du Ministère. L'intervenante demande si la DGAFP a donné son accord sur ce sujet et si les conventions renouvelées depuis le 16 octobre ont intégré cet article. Vu l'ampleur des problèmes qui surgissent dans les archives départementales, il serait souhaitable d'adopter un amendement pour toutes les conventions existantes où l'on introduirait cet article. Une étude sur les aspects indemnitaires et les organisations dans les archives départementales devait être rendue disponible fin 2013 ou début 2014. Ces éléments ont été présentés lors d'une réunion des directeurs d'archives départementales fin 2013 et, aujourd'hui, il conviendrait de

pouvoir être destinataires d'un document écrit sur le sujet. Du point de vue du régime indemnitaire et des promotions, il conviendrait de savoir quelles étaient les évolutions envisagées par le SIAF en termes de reconnaissance des personnels de documentation en AD. Enfin, en cas de déclassement de la position hiérarchique, suite à une réorganisation de service, et en l'absence de reconnaissance professionnelle des collègues adjoints des directeurs ou ayant assuré des intérim de directeurs, de véritables souffrances au travail se manifestent. L'intervenante cite un courrier adressé par un collègue en poste dans les AD et qui se trouve actuellement en congé de longue durée. Ce courrier a été adressé à la chef des ressources humaines, avec copie au SIAF : « *Après avoir passé quatre années comme adjoint aux AD, que je ne nommerai pas, de 1982 à 1986, je suis arrivée aux AD où la personne est en place en septembre 1986, occupant aussi le poste d'adjoint. Au départ à la retraite du conservateur d'alors, et puisqu'il n'y avait aucune candidature pour ce poste, j'ai assuré l'intérim de direction pendant dix mois. En août 1988, à la nomination du nouveau conservateur toujours en poste actuellement, je suis logiquement resté son adjoint, et ce pendant dix ans, de 1988 à 1998. A partir de 1998 s'est installée une mise à l'écart lente, progressive et silencieuse. J'ai constaté que, petit à petit, les fonctions d'adjointes étaient confiées à une collègue fonctionnaire territoriale, cependant que d'autres missions m'étaient confiées. Puis je n'ai plus été associée à aucune décision concernant les projets de service. Les entretiens de notation, qui n'ont jamais été qu'une réunion de travail supplémentaire, n'ont plus eu lieu que rarement, dans les délais impartis de la DAF puis du SIAF, voire plus lieu du tout. Certaines années, le dossier n'a pas été renvoyé. Depuis cette époque, mon dossier de notation est souvent parti in extremis dans le dernier trimestre de l'année civile. Toutes les commissions annuelles de notation, de promotion, de demande de formation étaient donc passées. Je précise que ces notations ont toujours été bonnes. Elles demandaient, sauf oubli, une réduction d'ancienneté avec avis très favorable, la promotion au grade de principal A. Tout cela est destructeur, et je considère que ma carrière s'est arrêtée il y a dix ans, toutes les commissions s'étant déroulées sans mon dossier. Il s'agit là d'un préjudice que je considère comme majeur à moins de dix ans de la fin de ma carrière. Enfin, un nouvel organigramme interne a été imposé en 24h par le conservateur en février 2013, cette fois-ci de N-1 à N-2. Sans changement de mission, certes, mais sans avoir été consultée ni même informée au préalable. D'autres collègues se sont retrouvés dans des situations approchantes ou similaires. L'ambiance générale du service s'est grandement dégradée, les arrêts maladie se sont multipliés et allongés. Le service est humainement extrêmement solidaire. La plupart des cadres A se sont donc épuisés à veiller sur les cadres B et C lorsque ceux-ci étaient trop en danger ou allaient trop mal. Quant à moi, j'ai tenu jusqu'au 23 avril 2013, date à laquelle je me suis effondrée. Le diagnostic tant craint par le corps médical depuis quelques mois était déclenché : état dépressif dû à un burn-out professionnel. Je précise que j'avais refusé plusieurs arrêts maladie durant les mois précédents. A l'annonce de l'arrêt pour burn-out, le médecin du travail du Conseil général m'a demandé de rencontrer en urgence la DRH d'alors qui en juin 2013 a purement et simplement annulé cet organigramme au motif qu'il n'avait pas été soumis au vote de l'assemblée départementale. Une nouvelle mouture vient d'être votée au CT du 15 mai dernier, avec quelques modifications respectant les desiderata de certains collègues. Je suis pour ma part dans la même situation que dans le premier projet, sous la responsabilité d'une cadre territoriale. J'ajoute qu'en tant que cadre A, je n'ai jamais compté mes heures. Bien que travaillant officiellement à temps partiel à 90 %, je travaillais plus d'un plein temps, mais sur quatre jours et demi (...) Je souhaite que ce courrier serve d'alerte, car il est d'autres services où des situations aussi dévalorisantes, humiliantes ou plus graves encore se vivent. » Cette lettre permet d'illustrer concrètement un certain nombre de problèmes qui se posent dans les départements, s'agissant de la reconnaissance et de la demande de soutien dans des situations de rétrogradation et de déclassement.*

Hervé LEMOINE répond que l'intégration d'un article dans les conventions de disposition, stipulant que si la position de rattachement de l'agent mis à disposition venait à évoluer dans le temps de sa mise à disposition, le service des archives et le Ministère de la Culture devraient en être informés, avait été validée par le DGFP. Il est désormais systématiquement intégré à toutes les conventions de mise à disposition, ce qui est positif. Parfois, le personnel mis à disposition pour occuper certaines fonctions de responsabilité dans un organigramme bien précis se retrouvait relever d'un DGA ou d'un DGA adjoint. Le fait de ne pas disposer de la moindre

information était problématique. Il a été obtenu de la DGFP que l'article soit inclus dans le calendrier voulu. L'accord de la DGFP était nécessaire, et des discussions avaient été menées avec la DGCL également. Il ne fallait en aucun cas prendre des dispositions contraires au principe de libre administration des collectivités.

Les agents répugnent souvent à dire s'ils disposent d'un régime indemnitaire complémentaire versé par la collectivité. Cela étant, près de 70 agents sur un total de 250 bénéficient d'un régime indemnitaire versé par la collectivité, soit vingt de plus qu'il y a six mois. Le maintien de cet article dans la convention de mise à disposition, stipulant que l'agent peut bénéficier d'un régime indemnitaire complémentaire versé par la collectivité, a pour effet de leur permettre d'engager une négociation avec la collectivité qui se conclut par l'obtention d'une indemnité. Certaines collectivités ont demandé que cette mention soit supprimée et se sont vu opposer un refus.

Il n'y a absolument aucun obstacle à ce que des chargés d'études documentaires puissent occuper des fonctions de directeur adjoint de services départementaux d'archives. Lors des CAP de promotion au grade de première classe, les fonctions exercées par ces chargés d'études entrent parfaitement en ligne de compte dans l'évaluation des mérites de l'agent.

S'agissant du sentiment de non-reconnaissance ou de déclassement chez certains agents de documentation, il convient de rappeler que les services départementaux d'archives relèvent de l'autorité du Conseil général. Celui-ci est légitime à organiser en interne des services comme il l'entend. Il n'est pas possible d'intervenir dans la gestion de proximité d'un service qui relève du domaine de compétence de la collectivité. En revanche, si manifestement les mérites d'un personnel ne sont pas pris en compte, il est possible d'attirer l'attention sur les agents concernés lors des CAP de promotion. Il convient d'une manière générale d'utiliser les marges de manœuvre offertes par les textes, mais sans aller au-delà.

Compte tenu des effectifs contraints, il n'est pas prévu systématiquement le remplacement des secrétaires de documentation quand les postes viennent à être vacants, mais l'on privilégie le remplacement poste par poste des chargés d'études documentaires. Pour exercer le contrôle scientifique et technique au nom de l'Etat, il faut un renforcement des cadres scientifiques de catégorie A – c'est-à-dire des conservateurs et des chargés d'étude.

Isabelle FOUCHER souhaite des précisions sur les 200 conventions sur 250 qui ont été renouvelées avec l'article. Il faut pouvoir être capable d'introduire cet article dans les conventions actuelles. En cas de souffrance au travail, comment une reprise est-elle envisageable si rien ne se passe ? Cet article doit être introduit sur la totalité des conventions de façon à pouvoir agir. S'agissant de l'étude, quelle répartition a lieu selon les différents corps ? Il est possible d'entendre que les directeurs puissent bénéficier du régime indemnitaire, mais est-ce ventilé entre les différents corps ?

Hervé LEMOINE répond que ces décisions sont prises au niveau départemental. Quand un département donne une indemnité à son directeur, il accorde souvent une indemnité aux chargés d'études documentaires qui sont présents.

Isabelle FOUCHER souhaiterait un bilan statistique sur ce point. Il convient de communiquer sur ces sujets pour obtenir des changements. Sur les problèmes en suspens de souffrance au travail, quelles réponses les services peuvent-ils apporter ? Les agents se sentent seuls et demandent au SIAF et au Ministère d'agir. Souvent, la médecine du travail du Conseil général est là pour apporter son aide, mais le sentiment d'isolement est grand chez certains, chez des personnes en détresse.

Hervé LEMOINE répond que sur 250 personnes mises à disposition, il n'y a que quelques cas signalés de souffrance au travail ou de problèmes avec la hiérarchie. Le mode d'intervention est limité. Il convient de ne pas interférer sur les problèmes d'organisation interne qui sont de la responsabilité de la collectivité. La marge de manœuvre est étroite, c'est pour cette raison qu'il

faut chercher à formaliser dans ces conventions le cadre réglementaire dans lequel se fait cette mise à disposition. Un progrès a été accompli car il est désormais possible de formuler des avis sur des réorganisations qui ont par exemple pour effet de rattacher le service départemental des archives à la jeunesse, au sport et à la pétanque, par exemple. Aujourd'hui, un dialogue constructif est possible avec la collectivité, mais il faut agir avec prudence, car l'intervention extérieure n'est pas toujours légitime et acceptée par la collectivité.

Attributions de bons d'habillement dans le réseau des Archives nationales et au SIAF

Wladimir SUŠANJ regrette que les bons d'habillement soient remis de plus en plus tard dans le temps, et de moins en moins durant la période des soldes. Depuis une dizaine de jours, une pétition a été lancée pour dénoncer un certain nombre de pratiques allant à l'encontre des us et coutumes du secteur. Trois situations différentes sont observées, selon les SCN : à Roubaix, aucun problème n'est à signaler ; à Aix-en-Provence, des difficultés existent car le nouveau directeur aurait décidé que les bons d'habillement ne seraient plus distribués au mois de juin, mais au mois de septembre, c'est-à-dire après la période des soldes ; à Paris, aucune nouvelle n'est donnée s'agissant de l'attribution de ces bons. Wladimir SUŠANJ rappelle que la période des soldes débute le 25 juin. L'appel lancé il y a dix jours recueille déjà 70 % de signatures de soutien des agents concernés par les bons. Il s'agit de tous les agents de la filière accueil, surveillance et magasinage de catégorie C et de catégorie B, ainsi que de certains cas particuliers d'agents en contact avec le public. Wladimir SUŠANJ ajoute qu'une note a été rédigée en décembre dernier par Monsieur Jean-François COLLIN, qui faisait le point sur certains avantages et qui rappelait les établissements à leurs obligations budgétaires et financières du point de vue de la réglementation publique. Cette question-là n'a pas été abordée et discutée, aussi les agents se retrouvent-ils au pied du mur à sept jours des soldes. L'administration doit s'assurer que la délivrance de ces bons se déroule correctement. Des discussions doivent avoir lieu sur le montant des bons et la date de leur attribution.

Yann LEROUX rappelle que les bons d'habillement des agents des Archives correspondent à une typologie très particulière. Par ailleurs, un problème apparaît au niveau des bons d'habillement des musées. Jusque dans les années 2000, un uniforme était fourni, ainsi que 500 grammes de savon de Marseille. Ensuite, des uniformes ou des bons ont dû être mis en place, ainsi que des systèmes pour nettoyer les uniformes en question. Aujourd'hui, le choix a été de payer en bons d'habillement. Mais il s'agit d'un vêtement de travail, aussi les agents ne sauraient être imposés sur ce dont ils ont besoin pour accomplir leur tâche. Quand la prime de février a été supprimée, des établissements publics tels que le Louvre ont décidé de fournir cette prime sous forme de bon. Il s'agit là d'un avantage versé en nature. Il faut bien distinguer ces cas de la situation qui occupe la discussion.

Carole ETIENNE BOISSEAU rappelle que la CGT Archives s'est alertée dernièrement au sujet de deux services à compétence nationale. S'agissant des Archives nationales, la procédure de commande est en cours. Il n'y a aucune raison pour que la période habituelle ne soit pas respectée. La direction des Archives nationales s'est montrée rassurante sur ce point. Concernant les Archives Nationales d'Outre-Mer, la Direction avait demandé aux personnels quelle était la période la plus propice pour la réception des bons, et une majorité s'est prononcée en faveur du mois de septembre. La note du 17 décembre 2013 rappelle ce que sont les avantages en nature par rapport aux dotations d'habillement. Il convient de déterminer ce que les chefs établissements envisagent de faire par rapport à cette note, et quelles sont les modalités mises en place dans chaque structure pour contrôler cette dépense. Un lien étroit est établi avec le secrétariat général pour déterminer ce qu'il convient de faire de ce rappel de réglementation, et quelles précautions doivent être prises dans son application.

Vincent BERJOT souligne la nécessité de distinguer deux questions : qu'est-ce qui est qualifié d'avantage en nature ? Une clarification juridique est nécessaire. L'autre question porte sur l'aspect matériel : pourquoi ne pas satisfaire les agents en n'offrant pas les bons au moment le plus profitable pour eux ? Un rappel sera nécessaire sur ce point. La direction des Archives

nationales a confirmé que la livraison aurait lieu en temps et en heure pour la période de soldes. Pour l'année prochaine, il faudra rappeler aux trois SCN que les bons doivent être prêts pour cette période-là. Sur le fond, et la dimension fiscale du problème, il faudra se retourner vers le secrétariat général pour que tout le monde soit traité de la même manière à travers les établissements. Le rappel devra être explicité pour que la même interprétation soit donnée partout.

Yann LEROUX rappelle qu'une volonté de pérennisation et de fixation des montants a été exprimée. Le C2RMF pose problème et aucun document sur lequel s'appuyer n'est disponible. Le seul qui existe est celui-là et une négociation a été nécessaire pour parvenir à une interprétation élargie. Cela pose la question de la personne chargée de signer, qui engage sa responsabilité. Il convient de protéger aussi l'administrateur qui effectue le choix.

Vincent BERJOT affirme que des clarifications sont nécessaires sur ce plan.

Hervé LEMOINE indique qu'une équité totale est nécessaire entre les personnels et les é. Il faut travailler à harmoniser les niveaux d'indemnités des agents en ce qui concerne les travaux insalubres.

Wladimir SUŠANJ rappelle que les ANOM regroupent 14 agents. Le plus important est de débloquer les sommes correspondant aux bons. Par ailleurs, il faudrait pouvoir étudier la possibilité d'augmenter le montant de ces bons d'habillement. Une augmentation de cinquante euros des bons représente un surcoût de 8 000 euros pour 160 agents ayant droit sur les trois services à compétence nationale AN. Ces coûts sont assez faibles au regard de l'impact qui pourrait être obtenu. Wladimir SUŠANJ rappelle la volonté exprimée par Monsieur COLLIN de voir les acquis maintenus et renforcés. Sur la question de la durée de validité, il serait souhaitable qu'elle atteigne un an.

Hervé LEMOINE indique que le Secrétaire général des ANOM a été déjà été contacté. Ce problème sera réglé rapidement.

Vincent BERJOT souligne que le fait d'assurer la neutralité de l'imposition par une augmentation du montant fait partie des discussions. Il ajoute qu'un certain nombre d'agents ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Carole ETIENNE BOISSEAU rappelle qu'en aval de la note du 17 décembre 2013, des précisions complémentaires ont été apportées aux différents établissements. En adoptant un document indiquant que le bon doit être consacré à tel ou tel vêtement, il est possible d'entrer dans le cadre des vêtements de travail. Il s'agit néanmoins plutôt d'étudier comment les établissements s'approprient le rappel de la réglementation.

Wladimir SUŠANJ rappelle que tout ce qui ressort de la lingerie (chaussettes, chaussures, etc) peut sortir du cadre qui vient d'être évoqué. Il y avait précédemment de l'habillement hors lingerie et hors sous-vêtements. Dans les grands magasins parisiens, la transaction était refusée lorsqu'il s'agissait de sous-vêtements.

Examen par les membres du CT des registres d'entrée et de sortie de tous les agents non titulaires

Isabelle FOUCHER affirme que cette demande n'était au départ qu'un simple rappel de demandes d'examen réalisées lors de CT précédents. Depuis un mouvement social de 1999, pour la résorption de la précarité, une note de circulaire électorale signée de Madame TRAUTMANN était sortie. Elle prévoyait que lors des CT, un examen des registres d'entrées et de sorties des non titulaires devait avoir lieu, une fois par an. Tous les ans, dans le CTP Direction des archives de France, étaient examinées les registres d'entrées et de sorties. Cela permettait de ne pas voir revenir une précarité qui n'était pas conforme à la circulaire. Tous les types de contrats et de

vacations ont pu être étudiés. Après avoir agi ainsi dans le cadre du CTP de la DAF, il serait souhaitable de procéder en ce sens pour l'ensemble des secteurs du CT de la DGP.

Carole ETIENNE BOISSEAU rappelle que ces registres devaient en effet être tenus à jour par les établissements dans le cadre d'un plan de stabilisation intermédiaire. Ils sont depuis longtemps tombés en désuétude : aucun établissement ne continue à les alimenter. Le débat sur le suivi doit se faire dans le cadre du dispositif Sauvadet et de l'Observatoire de l'emploi précaire. S'agissant de la DGP, un point emploi est dorénavant prévu tous les ans au CT. À cette occasion, la situation des emplois contractuels peut être évoquée.

Wladimir SUŠANJ indique que la question est de pouvoir disposer d'une photographie exacte de ce qu'est le non-titulariat, et sa réalité dans les services à compétence nationale des Archives nationales. Le travail statistique ne semblait pas insurmontable. Cela permet de disposer d'un bilan clair de ce que représente l'emploi de non-titulaires dans les Archives nationales. Il s'agit d'un registre dans lequel figuraient le nom, le prénom, la durée du contrat, le type de contrat proposé, la typologie, etc. Même si tout est informatisé, il est important de conserver un focus sur cette question.

Vincent BERJOT répond qu'il est possible de fournir un focus avec une typologie permettant de déterminer les types de contrat.

Isabelle FOUCHER rappelle que ces registres, certes confidentiels, étaient nominatifs et permettait de pointer chaque article de la circulaire correspondant.

Vincent BERJOT affirme qu'il s'agit de donner des éléments statistiques pour déterminer l'article du Code de la fonction publique auquel le contrat est rattaché, la catégorie de personnes concernée, la durée du contrat, etc.

Cécilia RAPINE indique que, dans le cadre de l'application du protocole Sauvadet, un des articles de la loi souligne l'importance de ne pas reconstituer la précarité. L'Observatoire de la précarité qui existait autrefois devient l'Observatoire de l'emploi contractuel. Il a pour objet de surveiller que des emplois permanents ne sont pas systématiquement renouvelés par des contrats précaires. S'agissant de la communication des données personnelles, des difficultés existent toujours. À défaut de pouvoir communiquer les registres, il faut veiller à ne pas reconstituer une précarité qui a souvent existé dans ces services.

Pierre-Yves CHIRON souligne l'inquiétude manifeste de plusieurs collègues, à Pierrefitte ou ailleurs, qui sont recrutés sur des besoins permanents et à qui il est proposé d'autres types de contrats, et qui ne savent pas où ils iront. Les données en question doivent donc être transmises le plus rapidement possible.

Isabelle FOUCHER indique qu'à l'occasion du point emploi réalisé une fois par an au CT, un tableau anonyme pourrait être mis à disposition.

Point sur la politique du SIAF en matière de communication et d'accès aux archives gratuites et à leur réutilisation

Isabelle FOUCHER indique que l'examen de la loi patrimoine devrait être repoussé à 2015. Pour le secteur archives et l'ensemble des autres sujets, il convient de formuler une demande de séance de CT avant l'examen à l'Assemblée. L'ensemble des secteurs souhaiteraient un autre CT sur la loi patrimoine. Une pétition a été lancée par la Fédération française de généalogie, réunissant plus de 26 000 signatures. Elle demandait notamment une préservation de la gratuité, de sorte à ce que les archives puissent être mises en ligne gratuitement. Il faudrait savoir pourquoi il n'est pas possible d'appliquer aux ressources numérisées et publiées sur internet la même gratuité que dans les salles de lecture. Cette gratuité doit être défendue sur internet pour les

archives. Ce faisant, un certain nombre de problèmes concernant la réutilisation sont résolus, de même qu'une partie des problèmes liés à la réutilisation commerciale des archives.

Hervé LEMOINE se dit favorable à la tenue d'un CT au cours duquel l'avant-projet de loi patrimoine serait examiné. Sur le point de la gratuité de l'accès aux archives, la réponse faite aux généalogistes semble assez claire : un certain nombre de demandes peuvent être formulées aux collectivités. Toutefois, un principe de libre-administration des collectivités limite la capacité d'intervention extérieure. La position à défendre est que les archives publiques, communiquées sur place ou à distance, doivent l'être gratuitement. Dans le cadre de la transposition de la directive sur la réutilisation des deniers publics, il faut combattre l'idée d'une privatisation de l'accès aux archives.

Indemnités pour travaux insalubres

Hervé LEMOINE rappelle que trois taux étaient possibles. La majorité du personnel bénéficiait du taux moyen, mais 37 personnes se voient appliquer un taux plus faible. En partenariat avec le Secrétariat général, il convient, dans un souci d'équité, de faire en sorte que l'ensemble des agents pouvant prétendre à cette indemnité spéciale pour travaux insalubres puissent en bénéficier.

Wladimir SUŠANJ attire l'attention sur le fait que le rattrapage de la période 2010-2013 n'a pas été entièrement effectué sur les ANOM et sur les ANMT. En mai 2013, le couvercle avait été légèrement soulevé, et l'on avait pu observer dans la foulée qu'aux ANMT, la situation était identique, à savoir que les collègues n'avaient rien perçu sur les années 2010, 2011, 2012 et 2013. La régularisation n'a été que partielle sur la fiche de paie de février 2014, qui correspond donc au versement du deuxième semestre de l'année antérieure. S'agissant de la prime semestrielle en février et en août, les collègues n'ont pas perçu le demi-taux de base de première catégorie par demi-journée.

Carole ETIENNE-BOISSEAU répond que ce point continue de faire l'objet d'une réflexion et d'un échange avec les établissements et le Secrétariat général. Une meilleure identification des niveaux d'indemnités dont doivent bénéficier les personnels des ANOM et des ANMT est prévue.

Wladimir SUŠANJ fait remarquer que cette question renvoie à la liste des travaux qui ouvrent droit à cette indemnité très particulière. Une discussion devrait être engagée autour de la définition des travaux qui ouvrent droit. Certains sont obsolètes aujourd'hui du fait des évolutions techniques. Le montant des indemnités atteint environ 50 centimes la demi-journée (en brut) pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, pour un agent *lambda* qui fait de la manutention toute la journée. Ce montant alloué est très bas.

Vincent BERJOT souhaite apporter des précisions sur le recrutement sans concours mis en place pour les Archives nationales. A la suite de la décision de réinternaliser les équipes d'agents de surveillance du musée Picasso, un concours classique a été organisé. Pour être en mesure de pourvoir un certain nombre de postes au Musée Picasso, des recrutements sans concours ont été organisés et pour cela, il a été fait appel aux listes du recrutement sans concours mis en place pour les Archives nationales. Mais dès lors, les Archives Nationales ont un droit de tirage sur le recrutement classique par concours tel qu'il a été organisé pour le musée Picasso. Il n'y aura donc pas de phagocytage des droits de tirage qui ont bénéficié au Musée Picasso au titre du recrutement sans concours au détriment des Archives nationales. En contrepartie, celles-ci bénéficieront du concours qui a déjà été organisé. Il suffit donc d'appeler les lauréats de ce concours dont on ne savait pas qu'il existerait au moment où le recrutement sans concours a été proposé.

Wladimir SUŠANJ demande que le niveau du droit de tirage auquel il vient d'être fait référence soit déterminé. La présentation qui vient d'être réalisée laisse entendre qu'il y aurait eu un léger report. Elle diffère donc de l'autre présentation qui a été faite. Il faut déterminer la situation exacte

Comité technique MCC / DGP

par rapport à ce qu'ont été les besoins de tirage pour le Musée Picasso en urgence, et déterminer comment la réciprocité peut s'organiser rapidement par rapport aux dates indiquées.

Vincent BERJOT indique qu'il sera possible de donner des éléments sur le suivi qui est organisé. L'objectif est de parvenir à 515 postes pour les Archives nationales. Des projections et des estimations sont réalisées sur les entrées et les sorties, mais il n'est jamais certain de compenser à la même date toutes les sorties par toutes les entrées. Le plafond d'emploi des Archives nationales est bien celui de 515.

Wladimir SUŠANJ souhaite qu'un point soit fait sur cette question au prochain CT.

Vincent BERJOT répond favorablement. Il remercie les participants et lève la séance à 20h00.

Vincent BERJOT
Président de séance



Pascal LE FLANCHEC
Secrétaire de séance



Carole ETIENNE-BOISSEAU
Secrétaire du comité

